

cfdt

syndicalisme

hebdo

6,00 F - N° 1 757 - 17 mai 1979



BREST



SOMMAIRE

■ 38 ^e CONGRÈS : une victoire de la CFDT sur elle-même.....	2-3
■ LE RAPPORT GÉNÉRAL	
— Reconstruire l'espoir	4-5
— Le débat	6-13
— La réponse d'Edmond Maire	14-16
■ CHARTE FINANCIÈRE, COTISATIONS, FONDS IMMOBILIER, CNAS	17-19
■ LA POLITIQUE D'ACTION CFDT POUR TROIS ANS	20-27
■ STRUCTURES ET FONCTIONNEMENT DÉMOCRATIQUE	28-34
■ LA POLITIQUE INTERNATIONALE DE LA CFDT POUR LES TROIS ANS A VENIR	35-39
■ ECHOS DU CONGRÈS	40
■ ELECTION DU BUREAU NATIONAL	41
■ ELECTION DE LA COMMISSION EXÉCUTIVE	42
■ TRAVAILLEUSES ET PRATIQUE SYNDICALE	43-46
■ MOTIONS D'ACTUALITÉ	
— Pour le renouvellement de la loi Veil	47-48
— Contre le tout-nucléaire	48
■ INTERVENTION DU BIT	49
■ INTERVENTION DE LA CES	50
■ MESSAGES DES ORGANISATIONS ÉTRANGÈRES	51-52
■ DISCOURS DE CLÔTURE	53
■ ECHOS DU CONGRÈS	54

Avec l'équipe de *Syndicalisme hebdo*, ont aidé à la réalisation de ce numéro l'équipe de *CFDT magazine*, Gilbert Declercq, les organisations du congrès (et tout particulièrement les militants du Finistère).

Les photographies de ce numéro sont de Gérard Bloncourt et de Jean Pottier.

Promotion : P. Meyer, 5, rue Cadet, 75439 Paris Cedex 09. Tél. 247-77-53.

Rédaction : 5, rue Cadet, 75439 Paris Cedex 09. Tél. 247-77-00. N° de Commission paritaire : 718 D 73.

Abonnements : M. Jeanclaude, 26, rue de Montholon, 75439 Paris-Cedex 09. Tél. 247-76-10 (Prix hebdo : magazine 130 Francs, hebdo seul 105 Francs). CCP CFDT-Syndicalisme 34 784 90 H La Source Editions fédérales : banque, cheminots, construction-bois, EGF, enseignement privé, métallurgie, PTT santé et services sociaux (s'adresser à son syndicat ou à sa fédération).

Pour toute correspondance : joindre une bande d'envoi récente (- 2 F pour un changement d'adresse).

Directeur de la publication : P. Hureau. Directeur politique : E. Maire. Rédacteur en chef : M. Garicoix. Rédacteurs : R. Allanos, R.P. Bonneau, A. Lebaube, M.-P. de Pina. Maquettistes : J. Quesnel, M. Bétrancourt. Secrétaires de rédaction : C. Roy, N. Zeitlin.

Composition, impression : Rotoffset, rue Gutenberg, zone industrielle, 77102 Meaux.

Une victoire de

Complexe, ce 38^e congrès confédéral de Brest. Tant par l'ampleur des sujets traités au cours des débats, par les votes émis que par l'ambiance dans la salle, ce grand moment de la CFDT a marqué en terre bretonne un retour aux problèmes concrets des travailleurs, sans pour autant renoncer aux objectifs qui sont ceux de la Confédération depuis 1970, et notamment la perspective du socialisme autogestionnaire.

Et c'est bien là une victoire de la CFDT sur elle-même car, en pleine période de crise, la CFDT a réussi à centrer son congrès, lieu pourtant habituellement riche en déclarations et discours, sur l'action et la pratique syndicales, sur les moyens pour les mettre en œuvre dans la France des années 80, mais aussi dans le cadre international qui s'impose de plus en plus, particulièrement au niveau de l'Europe.

Complexe ce congrès, car il est fait de décisions précises, nettes, mais aussi d'interrogations sur ce que nous sommes, sur ce que nous faisons.

Parmi les décisions, c'est sans conteste l'action qui a été au cœur des assises de Brest. « Reconstruire l'espoir », c'est redonner pleinement sa perspective syndicale aux préoccupations de la CFDT, c'est réaffirmer que les luttes sociales sont bien le moteur de la transformation, et donc rappeler qu'il

n'y aura pas de changement durable en France si l'on oublie de conjuguer Mars 1978 et Mai 1968. Sur cette orientation, l'activité du Bureau national a recueilli 57 % des mandats lors du vote du quitus, un résultat qui montre bien qu'il y a eu discussion et qu'il subsiste des divergences.

L'action et les moyens nécessaires

L'action, dans cette immense salle du parc des loisirs de Penfeld, c'est aussi les choix de la résolution sur la politique d'action, adoptée par 63 % des mandats : des choix pour l'action quotidienne, puisque, sur l'objectif central de la réduction de la durée du travail, porteur de nouveaux rapports sociaux, le principe d'une semaine d'action début juin a été retenu, avec le double espoir que cette initiative prendra une dimension européenne, et qu'elle sera commune avec la CGT. D'ailleurs, la salle de Brest a résonné de multiples interventions appelant à un regain de l'unité d'action. D'autre part, la nécessité de l'autonomie économique pour les travailleuses a été massivement approuvée et mise en valeur par une déclaration spécifique.

Des revendications, du concret, mais aussi des moyens et des instruments. Le



la CFDT sur elle-même

texte sur « structures et fonctionnement démocratique » visait à confirmer les acquis de la pratique syndicale CFDT - ainsi, contre le partage systématique des mandats, sur le rôle du syndicat, structure politique de base - mais aussi à progresser vers un syndicalisme encore plus ancré dans le monde du travail d'aujourd'hui. Et c'est bien le sens de l'engagement du 38^e congrès, pour une meilleure participation des travailleuses à l'action syndicale et pour leur insertion accrue dans les instances statutaires.

Des moyens, il en a été question avec la résolution sur la cotisation, la charte financière, la caisse de grève (la CNAS) et le fonds immobilier. Avec un taux de cotisation qui passera à terme à 0,75 % du salaire mensuel, avec une revalorisation progressive de la CNAS, la CFDT se donne les moyens d'être davantage une organisation de masse et de classe.

Le monde d'aujourd'hui n'est plus celui de l'après-guerre. Le poids des sociétés transnationales, la crise et le chômage qui touchent tous les pays, quels que soient leurs régimes politiques, tout cela impose de mettre notre pendule dans le bon fuseau horaire. En démissionnant de la CMT, la CFDT se veut un élément moteur de la reconstruction du syndicalisme international. En faisant de la dimension européenne,

l'une des dominantes de notre action, nous voulons également mettre les luttes sociales à l'heure des réalités économiques.

Mais Brest, cela reste aussi des interrogations, non pas de ces questions qui précèdent les crises, mais de ces signes porteurs de réflexion pour l'avenir. Ne serait-ce que le passage d'une génération à une autre qui a pu se faire sentir dans les intervenants ou dans la composition du nouveau Bureau national.

Des interrogations, mais aussi un large accord

C'est le vote du quitus qui a fait sans doute le mieux apparaître quelques interrogations : 12 % des délégués se sont abstenus et 31 % ont voté contre. A propos du fameux « recentrage » certes, mais aussi des positions de la CFDT autour de mars 1978 ou de sa vie interne, il s'est donc révélé une opposition, d'une nature sans doute différente de celle rencontrée au congrès d'Annecy. Opposition faite de courants diffus, qui ne proposaient guère de politique syndicale alternative, opposition faite de réserves et de divergences.

Des intervenants, sans remettre en cause les objectifs essentiels de la

CFDT, ont plutôt reproché au Bureau national certaines applications des décisions prises lors des Conseils nationaux de 1978, et qu'ils avaient alors approuvées. D'autres, au contraire, ont fait état de divergences profondes avec les orientations de la CFDT, voulant le plus souvent mettre le mouvement syndical à la remorque de perspectives, sinon d'avant-gardes, politiques.

Une autre interrogation peut surgir au vu du décalage entre les votes du congrès et ceux émis lors des Conseils nationaux. La tonalité, les résultats différents entre ces deux instances nous montrent des insuffisances dans nos communications internes et dans notre capacité à prendre en charge la diversité des syndicats et les réalités nouvelles, comme le tertiaire, les entreprises où les femmes sont les plus nombreuses, ou la dimension régionale qui entre davantage dans les préoccupations des militants et des adhérents.

En tout cas, ce 38^e congrès a exprimé indiscutablement un large accord dans la CFDT sur la politique d'action et la ligne qui la sous-tend. Dans la discussion, à côté des oppositions qui subsistent, les appréciations et réserves qui sont apparues, devraient enrichir cette ligne et ainsi, élargir à terme l'accord sur la politique d'action qui est ressortie du congrès de Brest. □



Reconstruire l'espoir

D'entrée, Edmond Maire, secrétaire général de la CFDT, a donné le ton du 38^e congrès, en déclarant, au début de sa présentation du rapport général, « Ne tournons pas autour du pot ».

Avec le rapport d'activité, il s'est livré à une analyse de la situation,

de ses perspectives. « Syndicalisme » en publie ici des extraits.

Il a également dégagé plusieurs thèmes, et proposé trois nouvelles initiatives confédérales.

Pour commencer sa présentation du rapport général, Edmond Maire, devant les 2 400 congressistes de Brest, déclare :

« Ne tournons pas autour du pot : nous sommes là pour définir ensemble les moyens de surmonter les graves insuffisances du syndicalisme et du mouvement ouvrier face à la crise. C'est pour cela que nous avons placé notre congrès sous le signe de : « Reconstruire l'espoir ». [...] Il nous faut développer un formidable effort si nous voulons peser d'une façon décisive sur l'issue de la crise. »

Analysant l'offensive patronale, qui poursuit ses objectifs de « reconstitution de la puissance capitaliste », et le soutien que lui apporte la politique gouvernementale, il qualifie de bavardages les autres considérations. « Même s'il y a ensuite division sur les moyens entre les libéraux-internationalistes et les autoritaires-nationalistes. Car ils sont d'accord pour considérer le chômage et son aggravation comme inévitables, comme une nécessité de la réorganisation sociale ! Ils parlent des inégalités sociales et des bas salaires [...] mais dans les faits, ils n'ont de rigueur que lorsqu'il s'agit de casser les outils de production qu'ils jugent périmés. [...] »

« La politique de la classe dirigeante est en même temps dangereuse pour la société. Par l'aggravation du chômage, par l'affaiblissement et l'éclatement des statuts salariaux, le gouvernement et le patronat sont en train de désagréger le tissu social de ce pays et donc de porter atteinte à la collectivité nationale. Les signes de violence qui apparaissent ici ou là n'ont pas d'autre origine. »

Les trois ans écoulés

Dans une période de déséquilibre, qui peut déboucher sur le pire, le secrétaire général de la CFDT souligne nos responsabilités, pour que nous sachions peser fort aux endroits décisifs, sur les enjeux-clés.

« Cela suppose que nous soyons lucides sur ce que nous sommes », poursuit Edmond Maire, qui se livre ensuite à une analyse critique de la CFDT.

« Nous restons une organisation syndicale dominée par un seul modèle culturel « masculin-industriel », [...] et du point de vue de l'action, nous ne menons pas une contre-attaque suffisante face à la volonté patronale de faire éclater les statuts des travailleurs

et, pourtant, nous savons que l'unité de la classe ouvrière est probablement l'enjeu le plus décisif de l'affrontement social dans la période qui s'ouvre. [...] »

« C'est pourquoi avec toute la force, toute la conviction, toute la certitude de cette expérience accumulée, il nous faut réagir pour surmonter les limites que nous venons de rencontrer pendant les trois années écoulées et que l'on pourrait résumer ainsi : la classe ouvrière française vote pour le socialisme et elle défie pour les revendications pendant que le patronat fait passer ses solutions à la crise ».



Revenant sur l'analyse de notre action entre 1976 et 1979, et sur l'échec de l'union de la gauche, il explique : « [...] Nous avons senti en permanence les insuffisances de cette union des forces populaires. De fait, et malgré nos efforts, la réponse du mouvement ouvrier s'est située essentiellement sur le terrain électoral, le programme commun étant conçu d'abord pour obtenir une majorité. [...] De plus, le contenu de ce programme ne tirait pas réellement les conséquences des déviations historiques du mouvement ouvrier et faisait dépendre le changement des rapports de domination et des rapports sociaux, de l'occupation du pouvoir central et des seules réformes des structures économiques. Mais ce qui nous a manqué surtout, ce qui a manqué aux forces populaires, c'est la mobilisation sociale. [...] La marche au socialisme ne peut découler que d'une conjonction des luttes sociales et des

luttes politiques. Nous devons apprendre à conjuguer Mai 68 et Mars 78. »

Politique d'action

« Voilà les raisons qui ont conduit le Bureau national, dès fin 1977, à redresser la barre, pour la remettre en plein sur le cap de la stratégie syndicale que nous avons définie dans nos congrès depuis 1970.

« On a trop lié le réajustement de notre pratique d'action à l'échec de la gauche en mars 1978. C'est un fait que nous nous sommes appuyés sur cet échec pour donner plus de force et d'urgence à notre réajustement. Mais c'est bien avant mars que nous avions senti la nécessité de redonner toute sa place aux luttes sociales [...] »

« Notre nouvelle politique d'action n'est donc nullement une pâle adaptation à une situation nouvelle où le rapport de forces nous est défavorable, ni une ligne éphémère définie dans l'espoir d'une meilleure disposition de nos adversaires à notre égard. Fondamentalement, elle est d'abord l'expression de notre volonté de surmonter la malédiction qui semble peser sur le mouvement ouvrier de notre pays, où, jamais encore, le mouvement social et le mouvement politique n'ont avancé conjointement [...] »

« Notre conviction profonde, c'est que si les travailleurs et le peuple ne développent pas une action de ce type dès aujourd'hui, une victoire éventuelle de la gauche ne pourra suffire à sortir du productivisme, de l'étatisme et du centralisme [...] »

« C'est dire que pour la CFDT, l'union des forces populaires reste une nécessité fondamentale. Nous ne croyons pas à une lutte syndicale qui se suffise à elle-même. Nous ne croyons pas plus à une alternative politique de gauche coupée des luttes sociales [...] »

Ces éléments rappelés, le secrétaire général de la CFDT aborde le fondement de cette pratique : « La base de notre politique d'action consiste d'abord à faire s'exprimer dans la vie syndicale tous les aspects des conditions de travail et de vie vécus par chaque salarié, au masculin et au féminin. C'est là que la démarche autogestionnaire de la CFDT peut montrer le mieux sa validité pour faire émerger tout le réel [...] Cette élaboration collective décentralisée risquerait de s'effriter si les syndicats ne l'inscrivaient pas dans la politique commune

de la CFDT. Mais nous avons notre plate-forme confédérale pour assurer la convergence nécessaire [...]. Ainsi la politique d'action de la CFDT pourra s'articuler face aux différents centres de décisions et le rapport de forces s'enrichira d'une unité réelle qui respecte la diversité des situations. »

La négociation

Cela l'amène alors à préciser le sens de la négociation, puis à tracer un bilan des premières négociations nationales engagées, ou à engager :

« [...] D'abord et avant tout parce que la négociation est liée à l'action ; elle est un moyen de l'action et elle occupe une place centrale dans la stratégie de la CFDT, bien plus grande que celle qui ressort de la pratique qui a été la nôtre dans les années qui ont précédé mars 1978. Si l'on veut faire des luttes sociales le moteur de tous les changements, alors la négociation est un moyen privilégié de transformer les conflits et la mobilisation sociale en résultats, en acquis qui permettent une progression ultérieure. [...] »

« Un an plus tard, le bilan à tirer des négociations nationales qui ont pu s'entamer est maigre. [...] »

« Bref, nous sommes dans une sorte de guerre d'usure, comme si la crise n'était pas là ; comme s'il n'était pas urgent de dégager des solutions positives, comme si nos interlocuteurs souhaitaient que nous désertions le terrain social pour placer à nouveau tous nos œufs dans l'espoir d'un succès aux prochaines élections. [...] »

« C'est possible d'infléchir leurs choix, d'imposer des progrès. C'est ce que nous avons réussi pour la réforme des prud'hommes et pour l'indemnisation du chômage. [...] Ce que nous avons réussi sur ces deux problèmes, nous devons le réussir dans les trois années à venir sur les bas salaires, la durée du travail et le droit d'expression des travailleurs. »

Terrains d'action

Pour cela, et pour que s'exerce la pression la plus forte possible, il n'est pas question de négliger l'importance du rôle de la Confédération. Cela implique des initiatives nationales, comme pour le thème de la réduction de la durée du travail, la coordination des fédérations pour la cinquième équipe, ou le droit au travail des femmes.

De la même façon, la politique d'action de la CFDT suppose un grand renforcement de notre organisation et l'approfondissement de notre fonctionnement démocratique.

Sur ce point, d'ailleurs, Edmond Maire lance la campagne pour les prochaines élections prud'homales qui seront l'occasion « de faire connaître la CFDT, d'améliorer son implantation, son influence, son fonctionnement ».

Poursuivant son examen des terrains d'action, il cite encore « la priorité que nous voulons donner à la consommation collective par rapport à l'augmentation du pouvoir d'achat direct indivi-

duel », « le droit d'expression dans l'entreprise sur les conditions et l'organisation du travail », et la défense quotidienne des libertés menacées.

Au nom du Bureau national, Edmond Maire soumet alors trois initiatives, pour le proche avenir, dont deux donneront lieu à un vote de motions d'actualité.

La première concerne le renouvellement de la loi Veil sur l'interruption volontaire de grossesse, que la CFDT entend maintenir et améliorer.

La seconde se propose de lancer un débat populaire sur l'énergie nucléaire, « à partir d'une pétition nationale appuyée sur des actions régionales autour des sites nucléaires ».

« Enfin, la troisième initiative proposée au congrès par le Bureau national concerne la poursuite de notre action sur la réduction de la durée du travail vers les 35 heures. [...] Pour consolider cette offensive et donner toute son ampleur à la mobilisation interprofessionnelle sur la réduction de la durée du travail, le Bureau national propose d'organiser début juin, sous la responsabilité des unions régionales et avec



la participation des fédérations, une semaine d'action confédérale sur le thème de la réduction de la durée du travail pour créer des emplois et vivre mieux dans la cité [...] »

L'unité d'action

Soulignant que « l'Europe des 35 heures » est devenue un objectif concret, le rapporteur développe alors les positions de la CFDT sur l'Europe et met en avant le rôle que devrait y jouer la CES (Confédération européenne des syndicats) et ce que notre organisation entend y défendre.

« Si nous voulons combattre efficacement la domination capitaliste en Europe, nous devons aussi avancer des exigences syndicales communes pour une politique industrielle européenne qui permette réellement qu'en matière d'acier, d'informatique, d'aéronautique, d'espace, d'énergie, notre continent conquière une réelle autonomie. [...] »

« Cela ne se fera pas sans une planification démocratique concernant les grands choix prioritaires européens. C'est dire que cela ne se fera pas sans une poussée forte et convergente des travailleurs et des peuples d'Europe contre les forces capitalistes dominantes. A notre sens, l'élargissement de la CEE donnera une efficacité plus grande à cette action ouvrière avec l'entrée de nos camarades espagnols, portugais et grecs. Même si des mesures doivent être prises, en particulier au plan régional, à l'occasion de cet élargissement. »

Terminant ce tour d'horizon par une présentation des problèmes, tels qu'ils se posent au niveau mondial, Edmond Maire clôture son intervention par une évocation de l'unité d'action intersyndicale, qui est chaleureusement applaudie.

Ayant rappelé les évolutions récentes de la CGT et les espoirs que cela avait fait naître, puis les difficultés qui s'étaient à nouveau présentées, le secrétaire général de la CFDT déclare :

« Nous saisissons donc l'occasion de ce congrès pour dire à nos camarades de la CGT : « Cessez de tirer à boulets rouges sur notre politique d'action, pour la seule raison qu'elle propose une autre méthode que la vôtre pour mener la lutte de classe. Otez de vos lunettes les verres filtrants de votre théorie et regardez la réalité : la politique d'action que nous entendons mener et qui est au centre de notre congrès de Brest peut entrer en résonance avec les intentions que vous avez annoncées au congrès de Grenoble. [...] »

« Un changement d'attitude des organisations et des militants de nos deux confédérations dans le sens de la sérénité et de la fraternité serait très favorable au renforcement du syndicalisme de classe et à la mobilisation si nécessaire pour faire avancer nos revendications prioritaires. [...] »

« Camarades de la CGT, nous ne vous demandons pas de changer vos positions de fond pour pratiquer l'unité d'action avec nous. Nous vous prenons comme vous êtes. Vous, de même, ne mettez pas de préalables insurmontables à notre action commune ; ne nous demandez pas de changer notre politique d'action. Soyez convaincus, comme nous, qu'à partir du moment où nous sommes tous décidés à répondre aux situations et revendications les plus urgentes, nos politiques d'action ne doivent pas être inconciliables. »

« Et au-delà, ne peut-on pas espérer que le mouvement syndical de ce pays évite de reproduire en son sein la cassure des partis de gauche et mieux, agisse ensemble pour sortir le mouvement ouvrier et les forces populaires de l'ornière ? Camarades de la CGT, ensemble, à partir des luttes sociales, nous pouvons lancer la dynamique du renouveau. Au nom de notre congrès, nous vous le disons : Cessons de nous nuire quand nous ne sommes pas d'accord ; et, bien au contraire, par notre action et nos débats, unissons nos efforts pour reconstruire l'espoir. »

Le débat sur le rapport général

BERNARD HENRY (pour 13 syndicats de Loire-atlantique) : nous nous félicitons de la volonté confédérale visant à mettre la logique syndicale au cœur des luttes, mais contestons l'interprétation selon laquelle l'attitude



de la CFDT aurait favorisé l'attentisme des travailleurs avant mars 1978. Au contraire, celle-ci a été seule à s'opposer à une logique politicienne. La réaction confédérale aux dernières mesures gouvernementales envers la Sécurité sociale est critiquable car des actions nationales sont indispensables (SMIC, 35 heures, etc.) et la Confédération doit avoir un rôle de coordination.

DANIEL CHOLLEY (pour 16 syndicats : PTT Région parisienne et divers syndicats nationaux et parisiens) : profond désaccord avec la ligne confédérale. Le « recentrage » est, en fait, une rupture avec la logique stratégique antérieure de la CFDT. Nous réfutons la notion de résultats partiels. L'union des forces populaires sur des axes unifiants doit déboucher, par un élargissement progressif des luttes, sur une issue politique. L'unité d'action avec la CGT et l'harmonisation des revendications au plan de la CES doivent être recherchées.

CLAUDE SARDAIS (pour les syndicats Métallurgie de la Région parisienne) : il faut partir des réalités vécues par les travailleurs (PME, hors-statuts, immigration) et de l'analyse de la politique patronale plutôt que des analy-

Après la présentation par Edmond Maire (pages 4 et 5), le rapport général a donné lieu à 94 interventions à la tribune (pages 6 à 13). Le rapporteur leur ayant répondu (pages 14 à 16), le quitus a été voté au Bureau national sortant, par 13 904 voix pour (56,73 % des votants) ; 7 605 se sont prononcées contre (31,03 %), et 2 996 (12,22 %) se sont abstenues ou ont voté blanc.

ses politiques qui se réfèrent de fait aux échéances électorales. Le syndicat a la responsabilité première de déterminer les axes d'action communs. La Confédération, pour sa part, doit s'interroger sur ses relations avec les militants, et cesser de s'adresser à eux par les médias ou sur le mode incantatoire. Reconstruire un tissu d'action par les sections et les syndicats est nécessaire mais, à négociation nationale, doit correspondre aussi, action d'ampleur nationale.

JEANNE COUDERC (pour 16 syndicats de la Région parisienne : PTT, Santé, Interco, Alimentation, SGEN, Bétor, Affaires sociales, Transports aériens) : le Bureau national confédéral a une attitude démobilisatrice, conduisant les travailleurs à l'échec et refusant l'affrontement central avec le pouvoir. Des luttes d'ensemble s'imposent. L'attitude confédérale, devant les initiatives CGT des 21 décembre 1978 et 23 mars 1979 a été néfaste. Nous nous élevons contre les suspensions de sections syndicales (Usinor-Dunkerque, BNP-Paris, Lyon-Gare).

GEORGES GRANGER (FGM) : nous soulignons les aspects diversifiés de la restructuration capitaliste dans la métallurgie, et les réponses adaptées que cela implique. Les objectifs de lutte doivent viser à rassembler massivement les travailleurs dans l'action et à obtenir des résultats qui modifient la politique patronale. Toute autre stratégie d'action, même parée de pureté idéologique, laisse, de fait, les mains libres aux patrons et au gouvernement.

JOSS ROVELAS (pour les bureaux-gare Paris et 30 syndicats PTT parisiens) : les habitants des Antilles, de la Guyane et de la Réunion vivent sous la domination de l'Etat français qui, non content d'asservir deux millions d'êtres humains sous une forme d'esclavage moderne, sabote l'appareil productif de nos pays. Le débat sur cette question ne pourra avoir lieu dans un congrès CFDT alors que des initiatives d'action sont prises au sein de l'UD-75, par la Fédération PTT et l'UFFA pour en finir avec les inégalités qui frappent les 500 000 travailleurs contraints de vivre en métropole.

CHRISTIAN CHARTIER (Syndicat national des impôts) : le Syndicat a fortement adhéré à la plate-forme confédérale comme moyen



de lutte contre la crise qui frappe aussi les fonctionnaires. Ainsi, pour les travailleurs des impôts, il y a baisse du pouvoir d'achat. La lutte a donc été menée contre les bas salaires et les primes qui surhiérarchisent les rémunérations. Le problème de l'emploi est aussi très lourd, avec

7 000 travailleurs non-titulaires, qui peuvent être licenciés sans indemnité et sans recours. Face à cette situation, le Syndicat estime qu'il faut unifier l'ensemble des luttes pour une réduction de la durée du travail et contre les inégalités. C'est pourquoi des actions de dimension confédérale sont nécessaires.

YVONNE DELEMOTTE (pour le Syndicat hacuitex de Roubaix-Tourcoing et 23 syndicats de cette région) : alors que les travailleurs se tournent vers les



organisations syndicales en plaçant leur espoir dans l'action, après l'échec de mars 1978, les responsables confédéraux n'ont pas été en capacité de leur donner une réponse sur les raisons de cet échec. Pour les travailleurs, les revendications au niveau de l'entreprise étaient et sont crédibles. Il faut recréer l'espoir et remobiliser sur des objectifs de transformation dans l'unité d'action.

PIERRE HÉRITIER (Union régionale Rhône-Alpes) : actuellement le patronat utilise la crise pour revenir sur les acquis de la classe ouvrière, nous sommes donc bien loin de « l'ouverture sociale ». En Rhône-Alpes, l'action menée à tous les niveaux a prouvé qu'il était possible de lier action à la base et action d'ensemble, alors que la Confédération mettait prioritairement en avant les actions professionnelles de branches. Les débats actuels entre les partis de gauche et à l'intérieur des partis ne sont guère

porteurs d'espoir ; c'est donc à partir d'une logique syndicale que doit être assumée la responsabilité politique de la CFDT. Nous devons redevenir la grande force de propositions que nous avons su être au lendemain de mai-juin 1968. C'est ce que nous attendons de ce congrès de Brest.

GUY POPIEUL (pour les syndicats de la Métallurgie du Nord-Pas-de-Calais) : la politique d'action se décompose en sept étapes complémentaires indispensables les unes aux autres. C'est sur cette base que les syndicats de la métallurgie du Nord-Pas-de-Calais mènent sans rougir depuis 1973 leur action dite de recentrage, qui a permis d'améliorer la représentativité de la CFDT et son nombre d'adhérents. Quant au fonctionnement démocratique, il réside d'abord dans les adhérents.

ANDRÉ COURTOIS (Syndicat national du trésor) : depuis mars 1978, les travailleurs ne s'y reconnaissent plus car, dans un milieu fortement influencé par FO, la CFDT avait jusqu'ici expliqué que seule l'action pouvait résoudre les problèmes. Certes la Confédération a bien parlé de mettre la logique syndicale au cœur de l'action mais, dans le même temps, toute son attitude accreditait l'idée d'une prétendue ouverture sociale. Cette déviation confédérale par rapport aux précédents congrès ne fait qu'accroître la démobilisation. Tout cela parce que la Confédération n'a fait qu'une analyse purement économique de la crise.

JEAN-FRANÇOIS TROGLIC (SGEN) : notre syndicat (en voie de se transformer en fédération) a mené une série de luttes contre le démantèlement du système scolaire, contre la politique de redéploiement de Beullac. Ces actions ont eu des résultats. Mais il ne s'agit que de reculs localisés, ne remettant pas en cause la politique du gouvernement. Nous ne pouvons pas couper notre action de sa dimension nationale. Nous ne voulons plus de grèves de 24 heures dans la fonction publique (car même lorsqu'elle se fait à sept, chaque fédération poursuit des objectifs différents), mais plutôt des actions interfédérales coordonnées par la Confédération.

JEAN-PAUL BOURNE (pour le Syndicat chimie Grenoble et six autres syndicats) : il n'est pas normal que, dans un congrès de syndicats, des



fédérations et des unions régionales s'expriment en tant que telles. Dans la période passée, les pratiques de la Commission exécutive nous

ont posé problème. Après mars 1978, celle-ci a poussé l'organisation à négocier sans rapport de forces suffisant. Le 21 décembre 1978, la CFDT aurait dû appeler à agir avec la CGT sur la Sécurité sociale. Et, si le 23 mars nous avons eu raison de ne pas nous associer à la CGT, l'opportunité d'engager une riposte unitaire globale doit être examinée dans chaque cas. Il faut, par ailleurs, donner des moyens aux syndicats. Or, malgré le passage de 0,70 % à 0,75 % du taux de la cotisation, ces derniers voient leurs ressources diminuer par rapport aux autres structures.

DANIEL REMOND (pour différents syndicats de la Métallurgie nantaise) : allons-nous revenir à l'action et à la négociation, entreprise par entreprise, qui ont entraîné des disparités alors que les conventions nationales étaient abandonnées ? Cette stratégie a entamé notre potentiel de solidarité de classe. Les travailleurs attendent des initiatives à la mesure du mur gouvernemental. Au sujet de la campagne sur les 35 heures, quelle initiative va-t-on prendre pour démarrer l'action dans les entreprises dans l'unité d'action avec la CGT ?

PIERRE BOBE (Syndicat chimie Région parisienne) : nous risquons d'aboutir à deux classes ouvrières : chômeurs et hors-statuts-ceux qui ont un emploi stable et un statut. Notre organisation n'a pas su impulser une action de masse, capable de mobiliser tous ces travailleurs. La résolution action ne

met pas en évidence les contraintes, par exemple, pourquoi tant de difficultés pour mettre les travailleurs tous ensemble à l'action ? L'individualisation est voulue et entretenue par le patronat et le gouvernement. Pour une véritable politique d'action articulée, il faut respecter les étapes : élaboration, action, négociation.

JEAN-FRANÇOIS NOEL (SGEN Versailles) : il y a eu des difficultés dans la préparation du congrès. Nous ne nous sommes pas toujours reconnus dans les textes présen-



tés. Congrès de la lucidité, oui, mais la lucidité c'est d'abord de reconnaître qu'aujourd'hui patronat et gouvernement ont pris l'offensive : l'Etat se sert de tous les leviers dont il dispose. Pour l'enseignement, c'est d'autre chose qu'une simple réforme qu'il s'agit, mais d'une restructuration. Enfin, il faut clarifier nos rapports avec la FEN.

JEAN-PIERRE BOBICHON (URP) : une pratique syndicale de masse doit être notre priorité. Notre « stratégie articulée » restera désarticulée si nos organisations ne peuvent pas à leur niveau, et à partir des situations vécues par les travailleurs, impulser une politique d'action. En Ile-de-France, la stratégie patronale s'attache à accroître les différences entre les salariés. Trop souvent, les négociations ne concernent que les travailleurs dotés d'un statut, au détriment d'une majorité de salariés dépourvus de toute garantie collective. Malgré la diversité croissante de la classe ouvrière, il est essentiel de bâtir l'unité des travailleurs. Cette segmentation de la classe ouvrière donne un rôle important aux structures interprofessionnelles.



GÉRARD TIERSEN (pour 8 syndicats EGF Rhône-Alpes) : la Confédération a surévalué les possibilités de négociation. Des militants se sont interrogés : le projet socialiste autogestionnaire n'était-il pas mis en veilleuse ? Y a-t-il eu volonté suffisante d'aboutir à l'unité d'action ? Il faut traduire en actes notre volonté d'être la première organisation de classe et de masse autogestionnaire. En ce qui concerne le nucléaire, il faut développer un large mouvement d'opinion (notamment en demandant une pétition nationale).

GEORGES DUFAUD (pour le Syndicat hacuitex Annonay et 22 autres syndicats Hacuitex) : il convient d'améliorer notre fonctionnement démocratique, de la base au sommet de la Confédération. Les syndicats doivent être davantage partie prenante de toute modification de la ligne confédérale. Nous contestons le fait que des orientations de l'organisation soient remises en cause par des équipes restreintes. On ne peut critiquer le centralisme démocratique chez les autres, et le pratiquer dans notre maison. Malgré la déception née de



l'échec de mars 1978, le « recentrage » a désorienté bien des militants. Comment se convaincre qu'il n'y a pas eu de modification fondamentale de notre stratégie, lorsque le CNPF et le gouvernement félicitent la CFDT pour son réalisme ?

JEAN MOBIAN (Syndicat de l'arsenal de Brest, Défense nationale) : la politique d'action adoptée depuis le printemps 1978, correspondait aux besoins d'une organisation comme la nôtre, très bien implantée dans une entreprise qui pèse d'un poids

considérable. On ne pouvait continuer comme avant. L'action syndicale ne peut préparer aux élections européennes aujourd'hui, aux présidentielles demain, aux législatives après-demain.

GERARD PRIER (Fédération santé) : avant mars 1978 l'orientation de la Fédération était déjà de sortir de l'attentisme par l'action syndicale. Les luttes menées dans le secteur de la santé en pleine période électorale en témoignent. D'accord avec les orientations confédérales en matière d'action, mais elles doivent être complétées. Donner des perspectives aux luttes, c'est les enraciner dans les entreprises, les élargir, les coordonner.

JEAN-LOUIS MONNEREAU (SGEN Lyon) : plusieurs cas de suspension ou d'exclusion (dont celui de la section d'Usinor-Dunkerque) posent le problème de la démocratie syndicale. Des divergences sur les problèmes de fond se règlent de façon bureaucratique par l'intervention de différentes structures, sans l'avis des adhérents. La question du blocage systématique des mandats aurait dû être soumise à la discussion du congrès.

MICHEL BRAAKSMA (pour des syndicats Construction-bois de Rhône - Alpes) : nous reconnaissons nombre de points positifs au « recentrage », mais celui-ci comporte également des aspects néfastes qui risquent de conduire à des solutions réformistes. Priorité à la négociation et à l'action de branches, cahiers revendicatifs, propositions industrielles, conduisent à éviter l'obstacle, alors qu'il conviendrait de construire les échelons permettant de « franchir le mur ». Recentrage, oui, mais... à gauche, c'est ce qu'il nous faut.

PIERRE JELAS (pour le Syndicat parisien du bâtiment et plusieurs autres syndicats) : dans le cadre de la politique financière proposée au congrès, la part des régions et fédérations va encore augmenter, alors que celle des syndicats s'amincira. Alors, faut-il, à l'avenir ne syndiquer que les hauts salaires ? Nous ne pourrions pas mener à bien notre politique

d'action, si nous ne dotons pas les syndicats de moyens financiers suffisants.

JEAN-MICHEL BOULLIER (SGEN Rennes) : la longueur des textes et l'imprécision des enjeux font du congrès l'affaire de spécialistes et non des adhérents. Pour réduire ce décalage, il faut une enquête auprès des délégués au congrès. La méthode adoptée pour le débat des amendements est mauvaise ; elle ne permet pas le refus de vote. Enfin, pourquoi entretenir des rapports avec la FEN alors que cette organisation ignore le SGEN sur le terrain ?

LOUIS ALLARD (pour l'Union régionale des Pays de la Loire) : la CFDT ne sait pas exploiter collectivement les richesses de sa réflexion. La



plate-forme doit être notre machine de guerre commune contre le capitalisme. L'action syndicale seule ne peut changer la société et nous devons redonner toute sa vigueur à l'union des forces populaires. C'est dans ce cadre que nous pratiquons une

saine unité d'action avec la CGT. L'action commune avec les partis politiques doit être exceptionnelle et limitée. Si nous devons privilégier l'action professionnelle et reléguer au second rang l'interprofessionnel, ce serait contraire à notre orientation, car c'est cette dernière dimension, plus politique, qui développe la prise de conscience et permet de s'attaquer au pouvoir.

MICHEL SCHMITT (Syndicat des métaux du Haut-Rhin) : la stratégie d'action confédérale est d'autant plus difficile à expliquer que l'attitude patronale ne laisse entrevoir aucune perspective positive, et que l'unité d'action est au plus bas. Les négociations nationales ont-elles infléchi la politique patronale ? Non, car elles ne s'appuyaient sur aucun rapport de forces.

MICHEL VERGNIOLES (SGEN Grenoble) : d'accord avec la politique d'action proposée pour les trois ans, mais il y a quelques insuffisances à propos des chômeurs, de l'auxiliariat, de la formation permanente et une faillite de l'UFFA en matière d'action. Des sauts qualitatifs, posant le problème du pouvoir, restent nécessaires. Il faut une solidarité européenne contre les atteintes aux libertés et l'espace judiciaire, qui s'établit peu à peu.

GILBERT BILLON (Fédération générale des transports et de l'équipement) : la stratégie d'action proposée au congrès par la Confédération est la seule possible. C'est celle-ci que la FGTE a essayé



de mettre en œuvre, mais elle s'est heurtée à des difficultés, notamment dans les organisations des secteurs publics et nationalisés qu'elle regroupe. Les transports et l'équipement représentent un enjeu stratégique pour un nouveau type de développement.

MARC AVRIL (Syndicat unifié de la radio télévision): le monopole d'Etat réduit la liberté d'expression et a remis en cause le droit de grève. Comment mobiliser tous les secteurs de notre entreprise, quelle attitude avoir vis-à-vis des usagers qui n'acceptent pas toutes les conséquences de nos grèves ? Il y a urgence à démontrer que ce ne sont pas les lois qui nous changent, mais que ce sont nous qui ferons changer les lois.

JEAN-CLAUDE ZERBIB (Syndicat national du personnel de l'énergie atomique): déjà au congrès de Nantes, le syndicat avait demandé que la CFDT s'interroge sur le type de développement et de croissance de la société industrielle. Ce qui est contesté à travers cela, c'est le type de société productiviste, où le « plus avoir » compte davantage que le « plus être ».

ROBERT CARADEC (Union régionale Bretagne): nous sommes satisfaits de la Confédération depuis mars 1978. Nous avons amorcé le processus pour redonner confiance aux travailleurs dans notre action syndicale; la CFDT a été pour quelque chose dans la progression de



la gauche en Bretagne. Nous avons conclu un accord avec la CGT et la FEN, pour une campagne d'action de large durée grâce à un débat par-

fois public sur l'action à mener. L'essentiel, c'est de se faire comprendre des travailleurs.

ANTOINE CRISTOFOL (pour des Syndicats de Haute-Garonne : PTT, et autres): le comportement de la Confédération depuis un an a fait croire qu'une attitude plus souple ferait céder le patronat: c'était une erreur! Cela ne veut pas dire qu'il fallait maintenir des grèves de 24 heures sans lendemain. Il faut mener des actions de masse importantes, reposant sur les secteurs les plus combattifs, sans cela les négociations nationales sont inefficaces.

NOELLE LAURENT (pour 21 syndicats Haulitex de la région Lorraine): alors que la loi de 1975 a dénoncé la discrimination de sexe à l'embauche, les femmes continuent à subir des dis-



criminations de toutes sortes: salaires, emploi, conditions de travail, répression. Il faut parvenir à un partage réel des tâches, et il faut créer des équipements collectifs. Le 8 mars, il y a eu, dans de nombreuses entreprises, des actions.

JEAN BOMPARD (Syndicat de l'INRA): faut-il considérer aujourd'hui comme une conquête ce qui nous semblait hier un mauvais compromis? Il faut plutôt démontrer que Barre peut reculer. C'est à ce prix que le syndicalisme retrouvera sa force.

DENIS TONNERRE (pour la Fédération PTT): la CFDT a servi de référence, avant mars 1978. Aussi la défaite de la gau-

che remment pas en cause la justesse de notre orientation. Notre politique d'action est faible et difficile à mettre en œuvre. Il faut donner un débouché politique aux luttes, pour la prise de pouvoir de l'appareil d'Etat, et non « l'illusion dangereuse » d'un « processus continu d'appropriation du pouvoir ».

JEAN-PAUL HALGAND (Syndicat national du personnel des Caisses d'épargne): avant mars 1978, la CFDT pêchait par son attitude attentiste et timorée. Depuis, elle pratique le recentrage qui n'est rien d'autre que l'acceptation de la restructuration du capital, et l'amène à souhaiter cogérer la crise. A l'opposé, une riposte globale, pour faire céder le gouvernement et le patronat, s'impose.

JEAN-MARIE GAILLARD (Syndicat national des personnels de la Banque de France): à propos de la politique d'action, la notion de recentrage est d'abord apparue comme très floue, puis comme très démobilisatrice. Il n'est pas trop tard pour reformuler la politique d'action de la CFDT. Puis, au sujet des cotisations, il faut un taux de 0,70 % et sans augmentation, afin de répondre aux difficultés rencontrées à la banque de France.

JEAN-LOUIS BUISSON (Syndicat métaux d'Annecy): pendant qu'une grève avec occupation se heurte à une répression des CRS et des « vigiles », une autre entreprise entre en grève pendant trois semaines. C'est sur un compromis que ce second conflit se terminera. La réalité est dure, mais nous pourrions surmonter nos difficultés en accentuant la syndicalisation et la formation.

EVELYNE LACRETELLE (Syndicat national du personnel des Chambres de commerce et d'industrie): le syndicat est nécessaire et doit avoir un rôle important. Chez nous, où la plus de la moitié de 182 établissements ont moins de 50 adhérents, si nous voulons que les petites sections puissent agir, il faut qu'elles trouvent dans le syndicat une structure efficace.

LUCIENNE LABOIRIE (Syndicat Commerce-services, Nantes): depuis janvier 1979, toute une série de syndicats se sont regroupés en un seul, et chacune de nos branches



est constituée en collectif. Dans nos branches, qui regroupent 60 % de femmes, la proportion de temporaires et d'intérimaires est importante. Il faut que la CFDT ne détermine pas seulement ses objectifs en fonction des grosses sections, mais aussi de catégories comme les nôtres, qui tendent à devenir majoritaires.

JEAN-MARIE TOULISSE (Union régionale Nord): dans notre région, si nous voulons donner du travail aux 200 000 chômeurs, il faut créer des emplois. Travailler oui, mais travailler autrement, fabriquer de l'utile et avoir du temps pour vivre. La CFDT est la seule organisation capable de traduire les aspirations à un autre type de développement. Ce qu'il faut, c'est prioriser les luttes offensives au plus près des travailleurs, obtenir des droits nouveaux, imposer la négociation d'accords régionaux interprofessionnels.

PIERRE GAUZELIN (Union métaux, Lorraine): confrontés aux plans de restructuration successifs dans la sidérurgie, nous sommes passés, dans ce secteur, de 90 000 travailleurs en 1968, à moins de 70 000 en 1978. Les luttes menées ont permis de faire reculer le pouvoir dans sa tentative de démantèlement et, malgré les conditions difficiles dues à la crise, il n'est pas trop tard pour imposer des solutions industrielles valables. Nous devons consacrer moins de temps aux débats théoriques, et davantage aux aspects concrets de l'action syndicale.

MARIE RAFIN (pour les syndicats Hacuitex de Toulouse, Millau, Castres, Mazamet, Limoux): le plan Barre a les mêmes effets partout. Aussi la négociation boîte par boîte, ça a payé mais ça ne paie plus. Il faut donc agir ensemble, avec des revendications unifiantes pour rassembler les travailleurs et passer à l'offensive.

JEAN-NOËL KERDRAON (Syndicat de l'arsenal de Cherbourg et Fédération défense nationale): la démarche confédérale, depuis le printemps 1978, correspond à celle des militants et adhérents des arsenaux qui ont élaboré, après une large consultation, une politique d'action revendicative et l'ont placée au centre des préoccupations syndicales des travailleurs. Dans un autre domaine, la Commission exécutive doit être plus représentative des fédérations et des régions, avec un élargissement du Bureau national confédéral.

CLAUDINE MOLIN (Syndicat national unifié des douanes): si la CFDT veut être efficace avec les travailleuses, il faut qu'elle s'en donne les moyens. Or, la résolution proposée au congrès, qui sera votée probablement dans l'unanimité, est une déclaration d'intention. C'est la tâche de la Confédération d'impulser l'action et elle ne le fait pas, il n'y a pas de propositions concrètes.

JEAN JOUHAUX (Union syndicale des employés de commerce et Services de la région lyonnaise): les travailleurs du nettoyage, est un secteur où 75 % du personnel est immigré, où il y a 80 % de femmes et des salaires proches du SMIC, alors que les entreprises se font une concurrence effrénée sur le dos des travailleurs. Dans une telle situation, il faut une liaison constante entre les travailleurs du nettoyage et ceux des entreprises utilisatrices.

SIMONE MALAQUIN (Union confédérale des retraités): les sept millions de retraités que compte la France représentent une force potentielle; organisés, ils peuvent devenir une force agissante. Les syn-



dicats doivent intensifier leur effort de syndicalisation chez les travailleurs ayant quitté l'entreprise, afin que ceux-ci demeurent actifs dans la CFDT.

JEAN-MARIE CALVET (pour le Syndicat PTT Auvergne et divers autres Syndicats): désaccord total avec la politique actuelle de la Confédération.



On utilise les mass-médias pour peser sur les débats internes, et la Commission exécutive s'est appuyée sur la défaite de la gauche et la déception des travailleurs pour modifier la stratégie confédérale décidée aux congrès de 1970, 1973 et 1976. La Confédération doit jouer son rôle dans les luttes, au lieu de se décharger sur les autres structures.

JEAN DUBREUIL (Syndicat de la Police parisienne): quel ordre, quels biens, quelle personne le pouvoir veut-il protéger? La police est détournée de sa mission et sert à la répression des luttes sociales. Les policiers syndiqués à la CFDT comprennent la lutte des travailleurs et sont à leurs côtés. La sécurité ne dépend pas de la seule police. Ils demandent l'appui de tous les travailleurs pour les aider dans leur action difficile.

PIERRE VANLERENBERGHE (Union confédérale des cadres): quelles conditions réunir pour faire des luttes sociales le moteur du changement, la crise risquant de diviser les travailleurs? C'est le syndicalisme qui doit unifier. Mais mener une action de masse exige de bien connaître ce qui est commun et ce qui différencie les divers groupes. C'est dans la mesure où ces différences seront reconnues qu'il sera possible progressivement d'unifier les luttes. Cela exige un examen permanent des différentes couches socio-professionnelles.

NOËL MONIER (Syndicat des journalistes français): sur le fonctionnement démocratique, nous considérons la diversité comme une des richesses de la CFDT. Nous sommes pour le partage des mandats et sa condamnation encourage à des vocations de normalisation. Nous regrettons que l'unité d'action avec la CGT ne donne pas lieu à un vote dans la mesure où c'est à travers la conception offensive de l'unité d'action que la CFDT a pu faire avancer depuis douze ans une quantité de thèmes nouveaux dans la conscience et dans l'action des travailleurs.

RENE LAURENT (Syndicat des métaux, Saint-Etienne): la situation des travailleurs se dégrade dans la métallurgie. Et l'action dans l'entreprise devient de plus en plus difficile, car c'est à la politique générale du pouvoir et du patronat que se heurtent les travailleurs. Pour relancer l'action dans les entreprises, il est donc, nécessaire de relancer les grandes actions professionnelles et interprofessionnelles. Pour cela, il faut un plan cohérent d'action à long-ue échéance.

MOHAMED ABDELATIF (Syndicat santé sociaux, Pas-de-Calais): la CNAS doit tenir compte des situations difficiles dans les différentes branches et poser la question des temps partiels qui pèsent dans le découpage des cotisations. Sur le fonctionnement démocratique c'est le débat des adhérents qui détermine les orientations et les responsables ne sont pas élus à vie. A Dunkerque l'ar-

gent des adhérents est détourné à des fins personnelles de prise de pouvoir, comme c'est l'usage chez les patrons.

JEAN-PAUL JACQUIER (Fédération générale de l'agriculture): nous lançons des idées qui sont récupérées avant d'avoir reçu un début de réalisations. Cela provient de nos déficiences que nous devons savoir reconnaître et d'abord notre faible taux de syndicalisation. Pour y remédier, il faut que notre action soit concrète et ne pas se contenter de répéter pour la énième fois que les patrons sont méchants! C'est donc au niveau des sections syndicales que doit se mener l'action et, au niveau des entreprises la négociation. Sans s'opposer à des actions plus générales qui permettent de développer notre rapport de forces.

GERMAIN PAULUZZI (pour le Syndicat de l'alimentation de Roye soutenu par 3 syndicats de l'alimentation): jamais le patronat n'a été aussi fort dans les entreprises



qu'aujourd'hui. Actuellement, nous avons la grippe avec un virus tenace et le remède passe par le développement de la CFDT, qui est jeune. Il faut améliorer nos forces et la syndicalisation, ce qui implique un meilleur collectage. Si l'autogestion doit libérer la classe ouvrière, pour construire l'autogestion, il faudra une classe ouvrière libérée.

HENRI CLERGET (Syndicat Sécurité sociale, Haut-Rhin): la crise met en cause tous les aspects de la vie sociale. Seule une organisation syndicale à l'échelon mondial peut répondre à cette crise.

Le maintien de la CFDT dans la CMT pourrait lui permettre de jouer un rôle à ce niveau. Concernant les travailleuses, l'action ne doit pas être conçue comme une lutte à part. Ce qui compte, c'est un changement de mentalités. L'institution d'un quota ne modifierait pas fondamentalement les choses.

RÉMY HUET (12 syndicats de l'Union régionale Champagne-Ardenne) : agir au plus près des travailleurs ne doit pas amener à refuser toute action



globale et nationale. Aux problèmes d'entreprise répond l'action dans les entreprises, comme l'action nationale aux problèmes nationaux. La Confédération en rajoute sur l'autocritique, il est à craindre que le recentrage ne soit, plutôt, un virage.

MARTINE DUPUY (pour le Syndicat de la santé 93 et quatre autres syndicats) : face au démantèlement du service public de la santé, les luttes menées obligent à souligner les carences de la politique d'action confédérale, qui refuse un affrontement plus général. La notion de rupture avec le capitalisme n'est plus assez réaffirmée, au profit de formules floues. Il n'y aura rupture que s'il y a une globalisation des luttes. La personnalisation excessive de la CFDT est aussi à regretter, de même que l'influence de la stratégie du PS sur la Confédération.

JEAN KASPAR (pour l'Union régionale Alsace) : sommes-nous capables de peser effectivement sur la transformation sociale, économique, et même politique ?

Avec lucidité, abordons les difficultés de l'heure, et basons l'action sur l'acquis collectif de la CFDT, plutôt que de démissionner en nous contentant de débats abstraits. Notre région apporte son soutien à la politique d'action de la CFDT, mais chacun doit également s'interroger sur ses propres capacités.

MICHEL ANGER (Syndicat des métaux, Orléans) : la préparation du congrès est trop extérieure aux adhérents. Sur l'orientation confédérale, nous ne voyons pas ce que signifie l'action articulée. Pour nous, nous faisons porter notre travail sur le rôle du syndicat, reposant sur des sections, en prenant en compte le rôle des adhérents dans le fonctionnement de la section. Pour aborder le fonctionnement démocratique, disons que ce n'est pas par l'exclusion que l'on règle les problèmes.

JACQUES RESPAUD (SGEN Bordeaux) : dans notre région, le chômage a toujours existé, mais la crise l'aggrave. Aussi une de nos revendications est-elle non seulement de vivre au pays, mais aussi de décider au pays. Ceci est un refus du pouvoir patronal national et international sur la vie des travailleurs, et doit s'intégrer dans une planification démocratique. La motion du 38^e congrès serait enrichie si notre amendement allant dans le sens du régionalisme avait été pris en compte.

CLAUDE MENNECIER (Fédération unifiée de la chimie) : dans la période actuelle le syndicalisme est obligé de trouver de nouvelles formes et moyens d'action. Il s'agit de définir d'une façon homogène et cohérente une politique et une pratique d'action qui permettent de peser pour gagner et obtenir des résultats. Pour cela il faut une impulsion fédérale et confédérale avec un effort commun des fédérations et des régions pour aider les syndicats. Par ailleurs, l'unité d'action avec la CGT et au-delà, est une condition indispensable.

MICHEL TOZZI (SGEN Montpellier) : du fait du sectarisme de la FEN et de la loi anti-grève dans le secteur public, l'action est difficile à mener. Mais surtout, comment mener une action sur le terrain, à la base, alors que les décisions sont du ressort national, le budget national, et les négociations menées à ce niveau entre la FEN et le gouvernement ? Le « recentrage » a surtout été pensé pour les fédérations du secteur privé.

JEAN-MICHEL LEBRUN (SGEN Rouen) : nous nous posons un certain nombre de questions. Si la CFDT reconnaît les erreurs du passé, critique la CGT et le PC, elle ne remet en cause sa pratique syndicale qu'en termes généraux, et proclamatoires et elle confond l'autonomie et le rejet de l'action unitaire. La réhabilitation de la négociation se fait au nom de l'autogestion alors que la Confédération reste silencieuse sur l'action à mettre en œuvre.

DOMINIQUE NOLY (Syndicat des métaux de Lyon VII^e) : il faut effectivement critiquer l'action passée, et l'assujettissement à la politique électorale.



Mais tout prouve, comme les récents états généraux du Rhône, que les travailleurs sont prêts à se mobiliser, quand les objectifs et les moyens d'action sont clairs. Désormais, il faut populariser les luttes offensives et défensives et rechercher par quels moyens on peut les faire converger.

JOSEPH LE BOT (pour le Syndicat de la Mutualité économique du Finistère et les syndicats de l'alimentation et agricoles de la région



Bretagne) : dans une branche, également touchée par les restructurations et les fusions, il faut donner les moyens à l'organisation syndicale de faire face à ses responsabilités, pour les années à venir. D'où la nécessité d'une fusion dans une seule fédération agro-alimentaire, prévue pour 1980, qui permettra d'améliorer le fonctionnement et l'efficacité.

ALAIN JOUCLARD (pour le syndicat du personnel des organismes d'assurance de la région de Paris, soutenu par les syndicats des assurances de Nantes, Niort et Le Mans) : Après deux mois de luttes intensives, dans la branche, il est possible de faire le bilan de la stratégie syndicale. Depuis 1978, nous sommes dans un cadre nouveau pour l'action, articulée, alors qu'auparavant, ce que pouvait apporter la lutte n'était jamais discuté.

TONY TROGLIC (Union régionale Lorraine) : on peut avoir une capacité d'autocritique, mais il ne faut pas arracher les pages de l'histoire. N'affirmons pas trop vite que la période précédente fut celle de l'attentisme. Il y a eu des luttes, qui ont imposé des reculs : le textile vosgien et la sidérurgie n'existeraient plus depuis dix ans, s'il n'y avait pas eu une action. Aujourd'hui, malgré la division de la gauche, la CFDT peut jouer un rôle si elle ne s'abandonne pas à la suffisance des donneurs de leçons.

ALBERTO JARA (Syndicat des cheminots du Havre) : je suis de nationalité chilienne. Si j'interviens parmi vous, c'est contraint et forcé, parce chassé de mon pays par la répression. Mes camarades et moi vous remercions pour la

solidarité que vous avez su provoquer. Nous sommes intéressés de près à la dimension internationale, et nous soulignons notre accord avec les propositions confédérales pour faire un syndicalisme international efficace.

BERNARD LAGNEAU (Fédération interco): deux points importants: la réforme des collectivités locales et la coordination des actions articulées. Le projet de loi aura d'énormes conséquences sur les équipements collectifs, la fiscalité communale et, surtout, sur les personnels. Autour des revendications sur le cadre de vie, il faut s'interroger sur les liens entre le professionnel et l'interprofessionnel.

JEAN-MARIE SPAETH (Fédération des mineurs): il y a encore des mineurs et des sources d'énergie classique en France! Le gouvernement



cherche à accréditer l'idée qu'il n'y a plus de charbon et qu'il est trop cher, que le nucléaire c'est propre, et que les conditions de travail y sont meilleures. Il est urgent qu'un large débat populaire s'instaure sur la politique énergétique. Cela ne débouchera concrètement sur d'autres choix, que si c'est porté par l'action.

JOSEPH SAINT-MARTIN (pour des syndicats PTT de la région Aquitaine): les orientations du congrès d'Annecy portaient en germe l'infléchissement de notre stratégie. Depuis janvier 1978, le langage confédéral provoque la confusion. Il y a un décalage entre les textes votés et les interprétations confédérales. Il nous faut réaffirmer les orientations des

congrès précédents, et clarifier nos positions afin de mieux armer les militants. Il faut rechercher l'unité d'action avec la CGT.

CHRISTIAN JUYAUX (pour le Syndicat de l'hôtellerie - Tourisme, Haute-Savoie, Isère): nous rassemblons de nombreux hors-statuts, saisonniers, travailleurs d'entreprises sous-traitantes. Pour lutter, il faut l'action professionnelle et coordonner les luttes sur le plan local. Les femmes, les jeunes, les immigrés employés dans le secteur déjà marginalisés par rapport aux autres travailleurs et difficiles à organiser ne doivent pas être des hors-structures syndicales.

DANIEL GENIVET (pour des Syndicats de la Sarthe, métaux, chimie et autres): il y a loin entre l'objectif de 1 % du salaire pour la cotisation et ce qu'en pensent les adhérents. Certains abandonnent l'organisation en raison du prix élevé. Les étapes fixées sont trop rapides. Les décisions des congrès précédents ne sont pas encore appliquées et une opération vérité serait nécessaire. Le syndicat votera contre la proposition car il ne pourra pas la mettre en pratique.

CLAUDE COUREAU (Union régionale Midi-Pyrénées): la région est frappée de plein fouet par la crise et affrontée à un processus de sous-développement et de désertification. Cette situation rend



urgente la mobilisation sur des objectifs créateurs d'emplois et pour un autre type de développement. Enfin, l'union régionale ne veut pas s'enfermer dans un front du refus à propos de l'élargissement

de l'Europe, mais construire l'Europe des travailleurs avec les pays concernés.

PIERRE VIOLLET (Syndicat de l'équipement de la Charente): nous ne pouvons pas nous contenter de refuser les propositions patronales d'aménagement du temps de travail. Il nous faut, au contraire, déjouer la logique patronale. L'horaire variable est pratiqué dans notre administration, mais le syndicat, s'appuyant sur le rapport de forces qu'il a su créer, en a négocié l'application point par point. Nous sommes persuadés que notre expérience servira à tous.

GILBERT LAURENT (Syndicat de la Banque des Bouches-du-Rhône): il est nécessaire de dresser le bilan



de la stratégie confédérale depuis la mise en application du premier plan Barre. Ce bilan est mince. CFDT et CGT ont conduit à la démobilité des travailleurs. Pour s'attaquer au mur patronal et gouvernemental, il faut préparer la grève générale reconductible; il en va de la crédibilité des organisations syndicales.

YVES LICHTENBERGER (Fédération service-livre): le bilan de ces trois années, c'est aussi l'échec du mouvement syndical, qui n'a pas pu peser sur la crise de la restructuration capitaliste. Maintenant, il faut reprendre l'offensive. La relance, par la Confédération, de l'action concrète et diversifiée, a été accueillie avec un ouf de soulagement. Cela doit nous ramener à des débats riches et à une imagination nouvelle. C'est cela le recentrage.

PAUL DUFOUR (Syndicat du Comptoir des entrepreneurs): la Confédération re-

fuse la coordination des luttes quand toutes les conditions sont réunies, comme lors du 23 mars. Aujourd'hui, un seuil de la mobilisation est atteint, et aurait dû amener des initiatives pour amplifier le mouvement. Tout porte à croire que les instances dirigeantes de la CFDT admettent le caractère inéluctable de la crise, sous couvert de réalisme. Où est passé le temps où, par son originalité, la CFDT obligeait la CGT à se déplacer?

CLAUDE MAGISTRY (Union régionale Provence-Côte d'Azur): il faut rappeler et rendre tout son rôle à l'interprofessionnel dans les luttes sur l'emploi. Il y a une carence de la gauche politique et syndicale, face aux attaques gouvernementales dont sont victimes les travailleurs immigrés. Une analyse syndicale qui ne prend pas en compte tous les aspects du vécu, est une analyse incomplète.

JEAN-PIERRE JASLIN (Union des syndicats de la chimie de la région Provence-Côte d'Azur): la restructuration capitaliste introduit des contradictions génératrices de division entre les travailleurs. Pour lutter efficacement dans ce contexte, seule la stratégie d'action proposée dans le rapport présenté au congrès confédéral est possible. Il faut remettre l'imagination au cœur des luttes et rechercher l'articulation entre fédérations et régions.

JEAN SALIN (Syndicat de la sécurité sociale, Lille): nous n'aurions jamais pensé qu'il était possible de parler de réduction du temps de travail, sans parler aussi de compensation. Nous restons fermes pour le maintien du pouvoir d'achat, au moins jusqu'à un certain niveau. La confédération européenne des syndicats revendique les 35 heures sans perte de salaire. La revendication de la CFDT doit être la même.

LÉON DION (Fédération haultex): le recentrage n'est pas une réponse à la situation. La CFDT laisse le terrain politique libre aux seuls partis politiques. On ne remédie pas à la logique capitaliste par la négociation. Le recent-

trage ne favorise-t-il pas la restructuration capitaliste ? Le thème du nouveau type de développement entretient des illusions. Tout cela ne permet pas de renforcer l'action, et le patronat nous emmène sur des « espaces négociables ».

JEAN YVINEC (syndicat des employés de Roubaix-Tourcoing) : nous assistons depuis des années à la remise en question du droit au travail. Non seulement quand il s'agit de chômeurs, mais aussi avec le développement des systèmes des hors-statuts. Ainsi le patronat divise et exploite les travailleurs et accentue sa répression. Il faut donc se battre pour que ces camarades bénéficient des mêmes conditions de travail et de salaires que tous les autres travailleurs.

GUY ROBERT (Union régionale Basse-Normandie) : l'adversaire se redéploie avec la crise, et met en place de nouvelles formes de division des travailleurs. Les structures syndicales sont directement percutées par cette stratégie patronale. A l'automne, notre région organisera les Assises régionales des hors-statuts. A côté des travailleurs qui ont un emploi, il y a plus de 1,5 million de chômeurs et enfin toute une masse de travailleurs avec des statuts différents.

GÉO GOUBIER (Fédération construction-bois) : nous étions d'accord avec l'analyse de la crise présentée à Anancy, mais ne le sommes pas avec la stratégie de recentrage qui conduit à l'affaiblissement de l'action et à la

désunion. La syndicalisation aurait besoin de retrouver l'ampleur des années 68. Nous sommes d'accord pour quitter la CMT, mais pas pour aller dans une autre organisation internationale, la CISL et la FSM étant nées de la guerre froide.

ARLETTE LABRUNE (Union régionale Haute-Normandie) : la CFDT a lancé un pari ambitieux qui est dénigré, même dans nos rangs. Comment dégager la CGT d'une pratique électora-



liste ? Nous nous interrogeons sur la volonté de la CGT de poursuivre une action unitaire, quand son action sur le terrain consiste à s'effacer devant le PC. Notre politique d'action vise à une mobilisation massive de la classe ouvrière pour sortir du marasme, et cela implique que nous renforçons la CFDT.

CLAUDE LOGEAIS (pour les syndicats hacuitex, Pays de la Loire) : 70 entreprises ont fermé ou licencié 2 000 travailleurs dans la région depuis la crise. Négociez, négociez, nous dit-on ! Mais le patronat de nos PME refuse

toute négociation et toute revendication, aussi petite soit-elle. Il ne connaît que la répression. Nous sommes tout à fait d'accord pour mener l'action dans l'entreprise, à condition qu'en même temps soient menées des luttes d'ensemble interprofessionnelles et d'ampleur nationale.

GUY DUPAIGNE (Syndicat des services, Sud-Est Régional parisienne) : est-ce lutter pour les 35 heures que de faire son marché à 9 h du soir dans une grande surface ? Pourquoi ne pas aller plus loin que la réduction du temps de travail de seulement 10 % ? Avec la diminution d'une heure par jour on ne règlera pas le problème du chômage. Il faut changer la vie, et non l'aménager. Il faut une réelle amputation du temps de travail.

JEAN-PIERRE MOUSSY (Fédération de la Banque) : la CFDT a des acquis qu'il faut défendre et nous devons les améliorer. Notre organisation n'a pas pour vocation de devenir une FO améliorée. Si le recentrage veut dire priorité à l'action syndicale, nous n'avons jamais chez nous cessé de le dire, même quand en 1974 la CFDT a été mêlée à une opération de restructuration d'un parti politique. L'unité après débat doit se faire en priorité avec la CGT et on ne doit pas la rejeter par principe.

ANDRÉ HERAULT (pour plusieurs syndicats des Deux-Sèvres) : certes l'action syndicale ne suffira pas régler tous les problèmes. La richesse de la CFDT c'est d'être une force de proposition. Le Conseil



national d'avril 1978 a choisi une voie difficile, mais c'est la seule. L'action interprofessionnelle aussi a un rôle capital à jouer. Mais la démarche la plus importante est celle d'une fermeté avec nos partenaires dans l'action, et notamment la CGT.

DANIEL AMIOT (Union régionale Bourgogne) : chaque organisation de la CFDT doit avoir sa politique d'action qui prenne en compte ses spécificités. Les travailleurs opposent une résistance importante et difficile. Il faut développer et organiser une riposte d'ensemble. Faisons fonctionner la CFDT pour qu'elle se développe et faisons-la développer démocratiquement.

JEAN-CLAUDE VIOLI (Syndicat métaux de Faverges) : ce sont les militants réunis en congrès qui fixent la ligne syndicale et pas seulement Edmond Maire. Sans action, tout projet n'est que littérature, et ce devrait être aux adhérents d'avoir la parole dans les congrès. Ainsi seraient pris en considération les vrais problèmes de la base. La Confédération devrait donc écouter un peu plus les syndicats. □



La réponse d'Edmond Maire

Pour ouvrir sa réponse aux intervenants sur le rapport d'activité, Edmond Maire a commencé par résumer les caractéristiques essentielles de ces deux jours de débats, avant d'apporter des précisions sur chacun des points en discussion.

Les interventions relevaient de deux types très différents. « Pour les uns, [...] les oui-mais sont apparus au moins aussi fréquents que les oui francs et massifs », remarqua Edmond Maire pour qualifier l'attitude des organisations « qui participent à la recherche confédérale d'une action vraiment conforme à nos orientations. » [...]

Souvent, ces organisations ont expliqué leurs priorités et demandé à la Confédération d'accorder une importance plus grande à tel ou tel problème (hors-statuts, PME, union des forces populaires). Edmond Maire leur donna raison, « et ce d'autant plus aisément que nous avons conscience d'avoir une ambition stratégique qui pose autant de questions non encore résolues qu'elle donne de réponses » poir. » □

Quant au deuxième type d'interventions, le secrétaire général de la CFDT déclara que « leur nombre, leur vigueur et leur nature mettent en péril les acquis confédéraux, notamment ceux du congrès de 1970 ».

Il reprocha à certains orateurs de développer « une stratégie permanente du soupçon vis-à-vis de la Confédération et [d'en faire] le bouc émissaire des difficultés qu'ils rencontrent dans leur propre action ». Faisant appel à la mémoire des congressistes, il rappela que ceux qui se sont dressés « en défenseurs des orientations confédérales », étaient, pour un certain nombre, les mêmes que « nous avons trouvés dans l'abstention ou contre nous, quand nous avons choisi le socialisme et la laïcité dans les années 50, l'autogestion dans les années 60, la lutte de classe et la rupture avec le capitalisme en 1970, puis en 1973, la lutte pour la libération des femmes, l'union des forces populaires en 1974, et même la plate-forme en juin 1977, ou encore nos positions sur le plan et les nationalisations, début 1978 » (1). S'adressant à ses contradicteurs, il lança : « Si

vous n'êtes pas d'accord, débattiez réellement sur le fond et ne vous réfugiez pas dans la caricature » puis, « la ligne que vous proposez est [...] plus politique que syndicale, ou bien [...] purement incantatoire. Derrière vos grands mots, vous ne nous proposez que de continuer une logique d'échec ».

En terminant cette introduction, Edmond Maire précisa encore que « le vote [...] sur le rapport d'activité est le vote fondamental du congrès. L'important ce n'est jamais l'orientation coupée de l'action, c'est sa mise en œuvre ».

Les méthodes de préparation du congrès

Après le congrès d'Annecy, des critiques avaient été formulées et il en a été tenu compte. « Le Bureau national, mais aussi le Conseil national ont contrôlé les textes de résolution et choisi les amendements à débattre au congrès en s'efforçant de retenir les plus significatifs et non les plus caricaturaux. Mais cette procédure a tellement allongé les délais qu'il nous faut tirer cette conclusion : le mieux est l'ennemi du bien. Le futur Bureau national se remettra donc à la tâche ».

Mais il y a aussi des points positifs dont « de nombreux amendements [qui] ont été intégrés [...] si bien que, même si ce n'est pas spectaculaire, les apports des syndicats ont été largement pris en compte [...] ».

L'autocritique

En ce qui concerne l'autocritique, elle a été souvent jugée exagérée, et il faut en dire les raisons, puisqu'elle ne s'applique pas uniformément à l'action menée par toutes les organisations CFDT, avant mars 1978. « Mais, lorsqu'on se veut une organisation de masse, peut-on aussi facilement séparer les militants qui ne seraient pas tombés dans l'attentisme électoral - et cela peut être vrai - et la majorité des travailleurs et des adhérents qui, eux, y auraient été entraînés ? » Au contraire, ne peut-on pas « tirer fierté de ce que

ce soit la moins électoraliste des forces populaires, celle qui s'est élevée en permanence, à partir de l'été 1976, contre le risque d'attentisme électoral, qui soit la plus autocritique au lendemain de l'échec de la gauche ?

« [...] Il était de notre responsabilité pour l'avenir du mouvement ouvrier de donner le signal de l'effort d'analyse et de vérité. [...] »

La visite à Valéry Giscard d'Estaing

« Il n'est pas étonnant qu'elle ait fait choc. Elle était d'ailleurs faite pour faire choc, pour montrer la volonté du Bureau national d'être présent sur le terrain, inséré à plein dans la société française pour y agir avec force, au lieu de cultiver notre morosité sur l'échec de nos espoirs. De plus, nous avons voulu obtenir le principe de négociations en pensant que c'était un bon moyen de recréer une mobilisation et une dynamique syndicales, de dépasser l'amertume.

» En tout cas, le Bureau national a eu conscience au lendemain de mars 1978 que c'était, dès le premier mois, que se jouait la politique syndicale pour tout l'avenir. C'était tout de suite qu'il fallait sortir de l'ornière. Nous l'avons fait. »

Sur un prétendu changement stratégique

« C'est une question sérieuse, d'autant plus que toute organisation, quand elle est bousculée par les événements, risque de dérailler. [...] Non, il n'y a pas eu abandon de la stratégie, mais au contraire, effort volontaire pour en revenir à la stratégie définie par nos congrès précédents. »

Par contre, c'est bien entre 1974 et 1978 que s'était opéré, pour tous, un glissement. « Nous n'étions plus vraiment dans une politique d'action conforme à nos orientations qui font des luttes sociales, conscientes et massives, le moteur de tous les changements. Notre pratique a dévié par rapport à notre stratégie. [...] » D'ailleurs, quand on observe les

(1) Interrogé hors séance, Edmond Maire indiqua que, sous cette critique, il visait des syndicats tels que celui des Caisses d'épargne ou le Syndicat national du trésor.

conditions d'alors, toute la question est de savoir si « sans mobilisation préalable, le succès électoral n'allait pas tout droit à la pire des déceptions. Voilà pourquoi, plusieurs mois avant mars 1978, nous avons lancé le signal du retour à notre stratégie syndicale, du retour à une réelle union des forces populaires reposant sur l'action ».

Les débats publics avec les partis

Des camarades « considèrent qu'il n'est pas de notre rôle de juger des actions des forces politiques de gauche ».

« Or, il ne peut être question pour la CFDT de se taire quand l'avenir des travailleurs est en jeu à travers les positions ou les actions de tel ou tel parti politique de gauche. Le débat avec les autres forces populaires est une condition de notre progrès commun. »

Sur la « modération » confédérale

Apparemment, le langage et les thèmes revendicatifs plus proches des adhérents et des militants ont surpris. « Mais enfin, n'est-il pas temps de dépasser la maladie infantile du mouvement ouvrier français qui donne d'autant plus dans le radicalisme verbal et l'anticapitalisme à toutes les sauces, qu'il n'arrive pas dans les faits à traduire ces belles proclamations ? »

» Pour mettre en œuvre notre stratégie, on ne peut en rester à la simple négation, à l'attente mythique du grand soir, électoral ou

social. C'est, pas à pas, dans l'action de chaque jour, que se reconstruira la conscience sociale. [...] »

Un changement de ton est nécessaire. « Si l'on résume l'action à la grève, on se condamne à un syndicalisme minoritaire, intermittent. Toute l'action quotidienne, toutes les formes d'information, de formation, de débat, représentent autant de moyens importants accessibles tous les jours à tous les travailleurs pour faire déboucher l'action collective.

» [...] Il est possible que notre ton apparaisse plus modéré, mais sur le fond [notre action] se révélera bien plus efficace, bien plus dangereuse pour la tranquillité de la classe dirigeante [...]. D'ailleurs, [...] regardez comment le patronat et le gouvernement louvoient pour tenter de détourner l'opinion publique des exigences syndicales que nous portons, [...] et qui entraînent l'adhésion d'une majorité de Français. »

Quant à avoir des contacts réguliers avec l'ensemble des interlocuteurs gouvernementaux et patronaux, « c'est une absurdité de prétendre mener une action syndicale en maintenant un fossé infranchissable entre ceux qui doivent, à un moment ou à un autre, confronter leurs vues. Sinon, ne parlons pas de négociation ».

Rechercher l'efficacité, au cœur des problèmes de la crise, cela doit se faire partout. « C'est ainsi que nous pensons nécessaire de rechercher des possibilités contractuelles au plan régional. Le Bureau national a incité les unions interprofessionnelles à détecter les

centres réels de pouvoir sur certains problèmes qu'elles abordent [...] »

Les revendications

Il faut confirmer « l'importance stratégique que la CFDT entend accorder à l'action contre l'éclatement des statuts salariaux et la multiplication des hors-statuts, car l'unité de la classe ouvrière est un enjeu décisif de la période à venir. De même, ce n'est pas un hasard si un récent Conseil national a discuté pour la première fois, d'une façon spécifique, de l'action dans les PME ».

L'école

Nous devons absolument progresser dans notre prise en charge interprofessionnelle des problèmes de l'école, abordés surtout, jusqu'à présent, par nos camarades enseignants. Pour surmonter cela, le Bureau national a souhaité que l'école soit un thème d'intervention permanente des organisations confédérées tant au plan des entreprises que des quartiers.

La conception de l'action

La politique proposée à ce congrès ne se limite pas à un grignotage des choix patronaux et gouvernementaux, mais lie bien les deux bouts de la chaîne : la revendication immédiate et la transformation de la société. Elle nous permettra de jouer un rôle moteur, aussi bien dans une mobilisation sociale généralisée, type Mai 68, que dans une situation politique où les luttes sociales permettront à une alternative de gauche d'entamer la transition au socialisme.

C'est la volonté du Bureau national de développer des luttes d'ensemble sur les grandes priorités qui nous sont communes. Les trois initiatives d'action proposées au congrès sur la loi Veil, l'énergie nucléaire et la durée du travail ont rencontré un large accord. Pour la Sécurité sociale, le SMIC et les bas salaires, nous voulons rassembler les conditions de lutte de masse qui puissent déboucher.

Malgré la crise, notre pression fait avancer le droit au travail des femmes.

L'action dans le secteur public et nationalisé

Plusieurs syndicats ont regretté que la politique d'action confédérale ne prenne pas suffisamment





en compte les réalités de ce secteur. Ce n'est pas seulement un problème confédéral. Il regarde aussi chacune des fédérations concernées, mais aussi l'UFFA et la coordination du secteur public et nationalisé réalisée au plan confédéral. Cela dit, le secteur public et nationalisé n'a rien d'un parent pauvre dans la vie confédérale. Mais nous devons travailler pour arriver à une meilleure insertion.

L'articulation de l'action dans les entreprises qui dépendent de l'Etat est à améliorer. Il n'y a pas qu'un lieu de négociation centralisée, et une seule forme de lutte qui serait l'action globale.

Le rôle des structures interprofessionnelles

L'accent mis, depuis trois ans, sur la nécessité de changement du type de développement, sur la confrontation de vues entre fédérations et régions concernant la politique industrielle, l'attaque interprofessionnelle du chômage, montrent que nous n'avons nulle volonté de confiner l'interprofessionnel hors de l'entreprise, au seul cadre de vie. Et, à l'inverse, que nous ne voulons pas cantonner le professionnel à l'entreprise.

Sur le fonctionnement démocratique

Depuis trois ans, quelques suspensions, ou exclusions, de responsables de sections ou de syndicats ont fait couler beaucoup d'en-

cre. Les syndicats ou les unions qui ont pris ces mesures l'ont fait avec le seul souci de préserver un fonctionnement démocratique mis en cause par des pratiques contraires aux règles que s'est donnée notre organisation.

La liberté d'expression la plus large existe dans la CFDT, et nous ne permettrons pas qu'il y soit porté atteinte.

Des demandes ont été faites pour que la Confédération examine attentivement les conditions de la suppression des syndicats nationaux. Dénationaliser un syndicat exige une volonté politique d'y parvenir et donc d'en prendre les moyens. Il est possible que certains syndicats ne puissent pratiquement pas être décentralisés à la date prévue. Le Bureau national, après examen, décidera d'éventuelles dérogations quant à la date d'application.

L'unité d'action

L'appel lancé à ce congrès à nos camarades de la CGT n'a rien de tactique ou de conjoncturel. La recherche d'une action commune est une priorité qui finira par se concrétiser et nos camarades cégétistes ressentent aussi cette nécessité.

Pour ce qui est de la FEN, de FO, de la CGC et de la CFTC, nous serons bien plus efficaces pour les faire bouger en menant une politique d'action susceptible de mobiliser la masse des travailleurs.

L'international

La CMT est bien trop faible pour pouvoir jouer quelque rôle que ce soit au plan mondial. Tant que la CISL restera ce qu'elle est, elle ne pourra pas être un moyen adapté à notre politique, notamment parce qu'elle est coupée des forces syndicales non alignées et progressistes du tiers monde. C'est depuis notre congrès de 1964 que nous réfléchissons aux conditions du prolongement au plan international de nos options. « Franchement, quinze ans, ça ne suffit pas ? ».

Le choix

Pour terminer son intervention, Edmond Maire déclare : « La politique d'action qui vous est proposée est la seule alternative au balancement historique du mouvement ouvrier de notre pays entre l'illusion et le désespoir, un balancement qui laisse le plus souvent le champ libre aux décisions pa-

tronales et gouvernementales ». Un certain nombre de syndicats ont proposé une toute autre politique pour la CFDT. Celle qui consiste à s'en tenir à quelques grandes revendications immédiates et unifiantes, à appeler à la généralisation et à la globalisation de la lutte en priorité contre le gouvernement, à crier bien haut notre volonté de voir la gauche politique s'unir, plaçant la nécessité d'une rupture politique avant tout changement profond. Eh bien, « ce choix n'est pas conforme à la stratégie de la CFDT et pour être plus précis, à la démarche autogestionnaire de la CFDT ».

« D'abord, continue Edmond Maire, ils ne nous répondent pas à la question centrale : « Comment mobiliser ? » [...] Leur attitude volontariste, idéaliste [...] a pour résultat le plus clair de laisser le patronat tranquille sur le terrain concret de sa gestion quotidienne [...]. Et même, à supposer qu'en raison d'événements extérieurs, la gauche politique parvienne à gagner les élections [...], quelles solutions appliquera-t-elle ? [...] En l'absence de luttes sociales qui aient déjà, dans les comportements et les mentalités, fait progresser les conditions d'une diffusion du pouvoir, en l'absence d'un syndicalisme qui ait fait des luttes sociales le moteur des transformations, la gauche politique ne sortira pas du système de domination, d'exploitation et d'aliénation. »

A l'inverse, la volonté de la CFDT « est de prendre réellement la donnée historique fondamentale selon laquelle, après 150 ans de luttes du mouvement ouvrier, nulle part dans le monde n'existe de socialisme dans la liberté ». Dans sa recherche, la CFDT n'est pas isolée. Elle rejoint les efforts différents des socialistes scandinaves, du mouvement ouvrier italien et des communistes yougoslaves.

« Qui est conservateur, et qui est révolutionnaire ? s'interroge Edmond Maire. Qui a jamais cru que la marche au socialisme autogestionnaire se ferait sans un formidable effort sur nous-même et, d'abord, sans un effort d'unité interne et de progrès de toute la CFDT ? »

En acceptant la politique d'action proposée, la CFDT sortira du 38^e congrès dans la cohésion et l'allant d'une dynamique retrouvée.

« Alors le congrès de Brest aura bien le sens que vous propose le Bureau national, celui de l'espoir. » □

La résolution Charte financière (cotisations fonds immobilier et CNAS) a été adoptée par 15 981 voix (68 % des votants) et 5 107 voix contre (22 %). Abstentions, nuls et blancs : 2 317 mandats. Quatre amendements étaient, au préalable, soumis au débat.

Charte financière, cotisations fonds immobilier, CNAS

PRÉSENTATION ET DÉBATS

Dans sa présentation, le rapporteur au nom du Bureau national, Pierre Hureau, a rappelé la place prise par la CFDT dans le combat syndical depuis une quinzaine d'années. Ce rôle, elle le doit en partie aux moyens qu'elle a su se donner.

Or, ces moyens, ce sont avant tout les cotisations des adhérents. Et c'est ce qui fonde l'indépendance de la CFDT, sa liberté de décision et sa force. C'est pourquoi, a poursuivi le rapporteur, si nous voulons une CFDT forte, capable de réaliser les objectifs que nous nous fixons, en particulier à ce 38^e congrès, il nous faut des moyens en rapport. Aussi, à CFDT forte il faut une cotisation forte, et nous avons pour objectif, à terme, 1 % du salaire. De même, nous avons besoin d'une caisse de grève solide (la CNAS) devant les nécessités de l'action face à la crise, et aussi d'une politique immobilière qui tienne compte de nos besoins.

Dans le débat qui a suivi, quatre amendements étaient soumis aux congressistes par le Conseil national. Pour chacun, la même procédure a été employée : un syndicat soutenant l'amendement, un autre le combattant (le cas échéant), et enfin le rapporteur donnant son avis.

Le taux de cotisation

Le premier amendement concerne la cotisation (paragraphe 4). La résolution propose que « la cotisation mensuelle minimum perçue auprès de l'adhérent sera égale au 1^{er} janvier 1980 à 0,75 % de son salaire mensuel réel net ».

Le Syndicat régional mineurs Nord-Pas-de-Calais, avec le Syndicat national du personnel des Caisses d'épargne, propose de remplacer ce taux par 0,70 %. Au nom du Syndicat des mineurs, Pierre Groussard défend l'amendement. Pour lui, la période est mal choisie, les adhérents, comme tous les travailleurs, subissant la crise et ses conséquences sur les revenus. Il avance également qu'il serait utopique d'aller trop

vite à un taux de 0,75 %, alors que beaucoup de syndicats n'en sont pas encore à 0,70 %.

Intervenant contre l'amendement, Jean-Louis Mazet-Roux, du Syndicat de la métallurgie d'Annecy, démontre qu'au contraire les travailleurs acceptent une forte cotisation, si elle est à la hauteur des services rendus.

Enfin, Pierre Hureau rappelle que face à la crise, la bonne réponse est bien de se donner de nouveaux moyens. Le rapporteur ajoute que plutôt que de conforter les retarda-



taires, mieux vaut ne pas renvoyer les efforts, et donc les possibilités d'action, à plus tard, mais, qu'au contraire, en décidant aujourd'hui, nous agissons pour demain.

Au scrutin par mandats, l'amendement est repoussé par 50 % des voix, 46 % y apportant leurs suffrages.

L'application des 0,75 %

Le deuxième amendement porte sur l'application du taux de 0,75 % (paragraphe 4). La résolution propose la date du 1^{er} janvier 1980.

Le Syndicat chimie Drôme-Ardèche, le Syndicat PTT de Saône-et-Loire se prononcent pour le 1^{er} janvier 1982. Défendant l'amendement,

Michèle Rimey (Syndicat chimie Drôme-Ardèche) estime qu'il faut prendre du temps pour appliquer cette décision et l'expliquer aux adhérents. 1980, c'est trop rapproché, il faut être réaliste.

Tel n'est pas l'avis d'Emmanuel Jouleau qui, au nom du Syndicat santé d'Ille-et-Vilaine, demande de repousser l'amendement, en s'appuyant sur l'exemple de son organisation où la forte cotisation a amené plus de moyens, et davantage d'adhésions.

Le rapporteur insiste, quant à lui, sur l'importance d'une forte cotisation mensuelle, gage d'un syndicalisme de masse.

L'amendement est approuvé par le congrès au scrutin par mandat : 62 % pour, 34 % contre.

Les ressources supplémentaires

Troisième amendement : comment répartir les ressources supplémentaires provenant du passage du taux de 0,70 % à 0,75 %, en particulier au niveau de la CNAS (paragraphe 6) ?

Le projet de résolution indique, « Les ressources complémentaires dégagées par le passage de 0,70 % à 0,75 % de la cotisation mensuelle minimum perçue auprès de l'adhérent, calculées au maximum des fourchettes fédérales et régionales, sont réparties de la façon suivante : 58 % à la revalorisation du minimum garanti aux syndicats (paragraphe 6.1) ; 32 % à la revalorisation du premier taux de la cotisation de la CNAS dont le montant est inclus dans la cotisation perçue auprès de l'adhérent (paragraphe 6.2). »

Cinq syndicats de l'UPSM (Union parisienne des syndicats de la métallurgie) proposent, à l'inverse, de modifier le paragraphe 6.2 ainsi : « 40 % de la revalorisation du premier taux de la cotisation de la CNAS, dont le montant est inclus dans la cotisation perçue auprès de l'adhérent ». A l'appui, Alain Gelly (UPSM) monte à la tribune pour

faire valoir cet amendement : il propose que le supplément de ressources aille, vu la conjoncture, plutôt à la CNAS qu'à la politique immobilière, et souhaite que ce soit bien le congrès qui décide de l'affectation des ressources, et non le Bureau national.

Le rapporteur souligne que l'on peut nier les besoins immobiliers. Il n'empêche qu'ils existent et que, si l'immobilier n'est pas la priorité de 1980, il faut se préparer dès maintenant aux années qui vont suivre, en mettant quelques fonds d'avance.

Au vote à main levée, l'amendement de l'UPSM est rejeté.

Les catégories de la CNAS

Dernier amendement, les catégories de la caisse de grève, la CNAS (paragraphe 24).

Le projet de résolution propose au congrès de décider : « de réaliser une nouvelle étape intermédiaire pour aboutir à deux catégories au 1^{er} janvier 1985. Ces deux « catégories » correspondront respectivement à une valeur de cotisation de 25 % et 50 % du SMIC horaire [...] ; de continuer



le glissement des catégories pour arriver à plus long terme à une valeur de cotisation de 50 et 75 % du SMIC horaire [...] ; d'indexer la cotisation de la première catégorie suivant les modalités définies au paragraphe 9 ».

Les syndicats de l'UPSM proposent, eux : « de réaliser une nouvelle étape intermédiaire, pour aboutir le plus rapidement possible à trois

catégories correspondant respectivement à une valeur de cotisation de 25 %, 50 % et 75 % du SMIC horaire, le taux des deux premières devant être atteint au plus tard le 1^{er} janvier 1985, celui de la troisième catégorie en 1988, puis à long terme, continuer le glissement des catégories pour arriver à 50 %, 75 % et 100 % du SMIC horaire ; d'indexer les cotisations des diverses catégories de façon à réaliser les objectifs. »

A la tribune, Alain Trentarossi (UPSM) explique que, à son avis, si tout le monde est d'accord pour revaloriser la CNAS, les propositions du rapporteur ne sont pas à la hauteur des nécessités.

Pierre Hureau déclare que la proposition de l'UPSM fige la situation actuelle et ne va pas dans le sens de la catégorie unique, objectif voté en 1976. De plus, il y a actuellement trop d'écarts entre les catégories de la CNAS pour tarder davantage. Enfin, les objectifs proposés par l'amendement sont trop éloignés de la réalité et inaccessibles, conclut le rapporteur.

A main levée, cet amendement de l'UPSM est repoussé.

RÉSOLUTION

1. Les moyens financiers conditionnent l'action syndicale menée par l'ensemble des structures de la CFDT. Les décisions en la matière engagent l'ensemble des adhérents(es) et donc l'ensemble des syndicats.

2. Le 38^e congrès complète les dispositions votées par les 36^e et 37^e congrès, en matière de charte financière, par les mesures suivantes.

3. Le congrès confirme l'objectif à atteindre par étapes : pour chaque adhérent un taux de cotisation égal à 1 % de son salaire mensuel réel net.

4. Dans cette perspective, la cotisation mensuelle minimum perçue auprès de l'adhérent sera égale au 1^{er} janvier 1982 à 0,75 % de son salaire mensuel réel net, en y incorporant les primes et indemnités soumises à retenues.

5. Le 39^e congrès déterminera une nouvelle étape, permettant de progresser vers l'objectif du 1 %, après vérification de l'application par les organisations CFDT, de la charte financière et des décisions du présent congrès.

6. Les ressources complémentaires, dégagées par le passage de 0,70 % à 0,75 % de la cotisation mensuelle minimum perçue auprès de l'adhérent, calculées au maximum des fourchettes fédérales et régionales, sont réparties de la façon suivante :

6.1 - 58 % à la revalorisation du minimum garanti aux syndicats ;

6.2 - 32 % à la revalorisation du premier taux de la cotisation de la CNAS dont le montant est inclus dans la cotisation perçue auprès de l'adhérent ;

6.3 - 5 % à la revalorisation du montant maximum de la part des fédérations ;

6.4 - 5 % à la revalorisation du montant maximum de la part des unions régionales.

7. Le fonds d'organisation continuera à assurer le minimum garanti aux syndicats, sur la base des minimums fédéraux et régionaux. Les fédérations et unions régionales ayant une cotisation au-dessus du minimum devront, dans un délai maximum de deux ans, assurer sur leurs fonds propres, une part complémentaire à celle du fonds d'organisation confédéral, pour que le minimum prévu

soit réellement garanti aux syndicats. Au 1^{er} janvier 1980, le minimum des fourchettes des fédérations et des unions régionales sera majoré de 7,5 % en plus de la revalorisation annuelle.



8. La cotisation du fonds d'organisation est bloquée à son niveau de 1979 : 0,46 F pour les années 1980, 1981, 1982. La partie de la cotisation représentant le montant de l'indexation sera affectée au financement de la politique immobilière. Cette cotisation reprendra sa progression, par

le jeu de l'indexation, à compter de 1983.

9. Les minimas garantis aux syndicats et aux UIB, les fourchettes dans lesquelles s'inscrivent les parts fédérales et régionales, les parts nationales, y compris la cotisation fonds immobilier et la première catégorie de la CNAS, sont indexés sur la base de l'augmentation de l'indice trimestriel des salaires mensuels bruts constatée d'avril à avril.

10. Le Conseil national qui fixe annuellement le pourcentage d'augmentation des différentes parts, dispose d'une marge de plus ou moins un pour cent.

11. La cotisation fonds immobilier assure partiellement le financement du nouveau centre de formation de Bierville. Elle contribuera ensuite au financement d'une future opération immobilière, pour procurer les locaux dont la Confédération, les fédérations et les organisations logées par la MTC ont besoin.

12. Le congrès mandate le Bureau national pour effectuer, en vue du prochain congrès, une étude technique et financière qui prendrait comme hypothèse le service de *CFDT magazine* à tous les adhérents (es).

13. Les valeurs des parts fédérales et régionales doivent être portées à la connaissance du SCPVC pour le 5 novembre de chaque année. Les organisations qui n'auront pas satisfait à cette obligation à la date prescrite se verront appliquer pour l'exercice à venir une cotisation égale à celle de l'année en cours, majorée de l'index tel que défini à l'article 9 diminué de 1 %.

■ Cotisation des retraités

14. Dans la perspective d'appliquer à terme la charte financière confédérale aux retraités (ées), les dispositions ci-après prendront effet au 1^{er} janvier 1980.

15. Tous les retraités, qu'ils soient ou non membres d'une section syndicale ou d'une union fédérale de retraités se regroupent dans l'union interprofessionnelle de retraités de leur résidence ou de leur département.

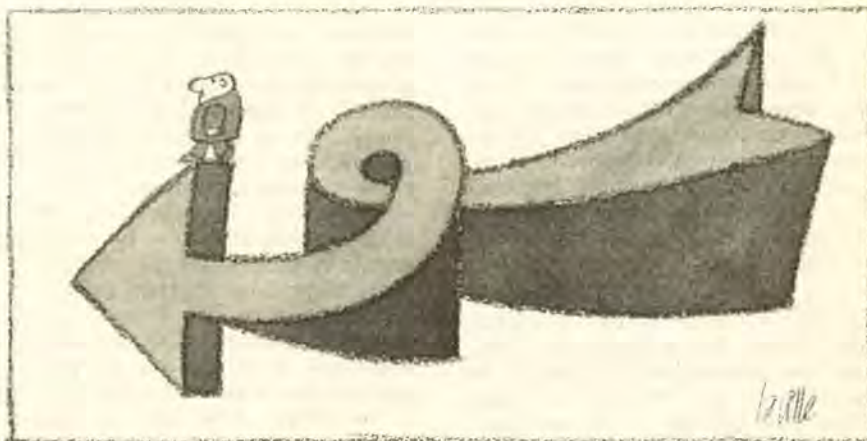
16. La cotisation payée par les adhérents retraités devra à terme être calculée sur les mêmes bases que celle des actifs. Au 1^{er} janvier 1980, elle sera égale au moins à 0,30 % de leur pension ou retraite.

17. La part de la cotisation revenant à l'Union confédérale des retraités

est égale à 50 % du montant de la part confédérale de la cotisation.

18. La part de la cotisation revenant à l'Union régionale des retraités représente également 50 % du montant de la part confédérale de la cotisation. Cette part permet le financement des structures retraités interprofessionnelles de base.

19. Les fédérations ayant constitué une union fédérale de retraités, dotée de moyens, se réunissant régulièrement pour mettre en œuvre une politique d'amélioration de la situation



des retraités, dans le cadre d'une politique fédérale, perçoivent une cotisation égale à 150 % de la part confédérale. Les fédérations qui prendront un taux différent assureront elles-mêmes la ventilation et la perception des timbres. Elles reverseront la part régionale et UCR au SCPVC.

20. Les modalités pratiques concernant les commandes et règlements de timbres seront arrêtées par le Bureau national en lien avec l'UCR.

■ CNAS

21. Le 38^e congrès réaffirme sa volonté d'accroître les moyens d'action dont dispose la CFDT, notamment en revalorisant la caisse de résistance dans son soutien aux adhérents (es) en grève. Celle-ci doit retrouver un niveau de prestation crédible pour accroître l'efficacité des luttes.

22. Le congrès prend acte des conclusions de l'étude visant à appeler une cotisation en pourcentage du salaire, avec une prestation uniforme pour tous. Ce système s'avère actuellement, techniquement et pratiquement irréalisable.

23. Il maintient l'objectif à long terme d'une seule catégorie pour l'ensemble des adhérents avec un montant uniforme de prestation qui

permette un soutien réel aux adhérents en lutte.

24. Dans cette perspective, le 38^e congrès décide :

- de réaliser une nouvelle étape intermédiaire pour aboutir à deux catégories au 1^{er} janvier 1985. Ces deux « catégories » correspondront respectivement à une valeur de cotisation de 25 % et 50 % du SMIC horaire ;

- de procéder, pour aller dans ce sens, à un relèvement sensible au 1^{er} janvier 1980 de la première catégorie en lui attribuant 32 % du com-

plément de ressources dégagé par le passage de 0,70 % à 0,75 % du montant de la cotisation de base ;

- de continuer le glissement des catégories pour arriver à plus long terme à une valeur de cotisation de 50 % et 75 % du SMIC horaire ;

- d'indexer la cotisation de la première catégorie suivant les modalités définies au paragraphe 9.

25. Le montant des cotisations des deux autres catégories sera proposé par le comité de gestion au Conseil national dans sa session d'octobre. Il aura effet l'année suivante.

26. De nouvelles étapes de revalorisation, en particulier de la première catégorie, devront être envisagées, notamment lors du passage de 0,75 % à 0,80 % de la cotisation mensuelle perçue auprès de l'adhérent.

27. Afin de faire un rapport devant les instances statutaires, le congrès mandate le comité de gestion pour poursuivre la réflexion sur :

- le relèvement des prestations vers l'objectif retenu ;

- les problèmes posés par les conflits nés de la mise en liquidation de l'entreprise.

28. Pour progresser dès maintenant vers une solidarité plus efficace, le 38^e congrès invite le plus grand nombre de syndicats à adhérer à une autre catégorie que la première.

La politique d'action CFDT pour trois ans

La résolution sur la politique d'action de la CFDT pour trois ans a été adoptée par 15 286 voix (63,40 % des votants et 6 560 voix contre (27 %). Abstentions, nuls et blancs : 2 248 mandats (9,30 %). Sept amendements étaient au préalable soumis au débat.

PRÉSENTATION ET DÉBATS

En présentant la résolution au nom du Bureau national, Albert Mercier en a rappelé les grandes lignes. Il lui fixe deux objectifs essentiels : redonner confiance à tous les travailleurs dans l'action collective et leurs syndicats, mettre en cause les décisions patronales et gouvernementales et imposer une autre logique de développement.

Pour cela, la CFDT entend mener l'action au plus près des travailleurs pour obtenir des résultats qui changent dès aujourd'hui la situation, de façon à ne pas laisser les mains libres aux patrons et au gouvernement. Elle ne doit négliger aucun niveau d'action, ni par principe, ni par faiblesse, renvoyer au niveau national des problèmes qui peuvent se traiter ailleurs. Le rôle de la Confédération est d'assurer une cohérence à cette politique, et de prendre des initiatives d'action nationale sur des problèmes qui exigent ces formes d'action. La résolution fixe trois priorités d'action pour les trois ans à venir : la réduction de la durée du travail, les contrats collectifs et conventions, le relèvement prioritaire des bas salaires.

Enfin, pour donner toute son efficacité à cette politique, la recherche de l'unité d'action avec la CGT est réaffirmée, ainsi que le développement de l'union des forces populaires à partir des problèmes de la vie quotidienne. C'est ainsi que la CFDT entend redonner espoir aux travailleurs.

Après cette présentation, sept amendements étaient soumis à la discussion des syndicats.

La rupture avec le capitalisme

Dans un amendement déposé au paragraphe 2-1, le syndicat des PTT de la Loire précise qu'une rupture de nature politique et sociale est indispensable pour engager un processus continu d'appropriation du pouvoir politique et économique par les tra-

vailleurs, permettant de changer de société. Ce texte vise à remplacer la proposition selon laquelle, pour rompre avec la logique du capitalisme, il faut établir un processus continu de modification des rapports de pouvoir en faveur des travailleurs.

Luc Garnier, au nom du syndicat, défend l'amendement. Il explique que le texte proposé est ambigu et laisse penser que les transformations radicales nécessaires à la construction du socialisme autogestionnaire, pourraient se réaliser par un grignotage qui peu à peu déboucherait sur le socialisme. Pour lui, la rupture avec le système capitalisme est un moment décisif permettant de maîtriser les leviers politiques.

Jean Kaspar combat l'amendement, en rappelant que la question avait été clairement tranchée au 37^e congrès en 1976. Il traduit selon lui une opposition à la stratégie déjà définie par la CFDT. L'amendement oublie les changements à introduire dans les rapports sociaux, hiérarchiques, culturels, les rapports de domination, qu'il faut transformer par la lutte dès aujourd'hui et qui sont au cœur de la logique capitaliste. Il nous conduit à subordonner la logique syndicale à une logique politique.

Albert Mercier demande au congrès de repousser l'amendement, car il est contradictoire avec les acquis de l'organisation sur les objectifs de transformation. Rompre avec le système capitaliste, va bien au-delà d'un simple changement de gouvernement. C'est un ensemble de pouvoirs qu'il s'agit de conquérir et de rapports de domination qu'il faut transformer par la lutte quotidienne sans remettre ces nécessités à plus tard.

L'amendement est repoussé par 11 938 voix (51,30 %) contre, et 9 539 (41 %) pour.

Priorité à la consommation collective

Après avoir intégré dans le projet de résolution un amendement déposé

par des syndicats de la métallurgie de la Région parisienne, au paragraphe 2-7, le Conseil national a estimé que les questions qu'il soulevait méritaient un débat au congrès. Le nouveau texte propose d'accorder une priorité à la consommation collective par rapport au pouvoir d'achat direct, et de développer les équipements et services collectifs.

Michel Carvou, au nom des syndicats à l'origine de cette proposition, précise que si l'augmentation des bas salaires est prioritaire, il ne faudrait pas oublier la partie différée du salaire et tous les éléments qui constituent le pouvoir d'achat. Mais, dit-il, il faut se battre aussi sur les aspects qualitatifs du pouvoir d'achat et sortir du cycle « produire plus pour consommer plus », ce qui n'amène que gaspillages et nuisances de toutes sortes. Refuser la logique du paiement de la dégradation des conditions de travail, implique le développement de biens utiles et durables, la priorité aux équipements collectifs, le développement de services et d'emplois socialement utiles.

Aucun syndicat n'ayant manifesté d'opposition à cette proposition, Albert Mercier demande au congrès de l'approuver.

Le paragraphe est adopté par un vote à main levée.

La dynamique autogestionnaire

L'amendement déposé par le Syndicat parisien du bâtiment au paragraphe 2-10, préconise le rassemblement des travailleurs, l'unité d'action, l'union des forces populaires et la convergence des luttes sociales et politiques, alors que le texte du projet de résolution, précise qu'il s'agit d'un rassemblement conscient des travailleurs, d'une unité d'action conforme à notre stratégie et fait référence à l'impulsion de la dynamique autogestionnaire, dans l'union des forces populaires.

Daniel Vasseur, au nom du syndicat, estime que le choix de son

amendement pour débattre du rôle de la dynamique autogestionnaire dans l'union des forces populaires ne lui paraît pas le meilleur. Il souligne également les limites de la notion de rassemblement conscient, et déclare que la deuxième partie de l'amendement faisait référence à la dynamique autogestionnaire. De la sorte, nous ne serions pas autogestionnaires. Pourquoi ce procès d'intention, demande-t-il, si ce n'est pour détourner le débat de son véritable enjeu c'est-à-dire la nécessité de rompre avec le système capitaliste ? Considérant que le débat n'a pas lieu d'être dans ces conditions, il retire son amendement.

Albert Mercier précise au congrès qu'il n'était pas dans les intentions, ni du Conseil national, ni du Bureau national de dénaturer le sens de l'amendement du syndicat. Ils ont cru bon, simplement, de mettre le phare sur cette partie d'amendement et de le proposer au débat, s'agissant d'un problème souvent évoqué dans l'organisation.

L'amendement étant retiré, il n'y a pas de débat et le texte du projet est conservé.

L'autonomie économique des femmes

Pour prendre en charge le problème des travailleuses (paragraphe 3.5.), le Conseil national avait retenu cette partie de la résolution pour le débat considérant que la libération des femmes passe par leur autonomie économique.

Moricette Jarry, pour les syndicats des Banques d'Angers et des Services-Commerces de Nantes, estime que « l'autonomie économique ne doit pas être obtenue au prix d'une double journée », et, si la femme doit avoir le même statut que l'homme, le travail ménager réclame rétribution. « A la CFDT, souligne-t-elle, nous avons une revendication peu connue sur la prestation à l'enfant, une prestation pour rémunérer aussi bien l'homme que la femme, ou la garde familiale ». La femme ne doit pas se sentir culpabilisée, même quand on évoque la situation du chômage, et nous devons refuser la notion de travail d'appoint. « L'indépendance économique conditionne la liberté, l'égalité pour les femmes et la marche vers le socialisme autogestionnaire », conclut Moricette Jarry.

Aucun orateur ne s'étant fait inscrire pour réclamer le retrait du texte, Albert Mercier, le rapporteur, explique à son tour que « l'autono-

mie économique de la femme est nécessaire pour s'affirmer pleinement face à la société et aux hommes ». Il demande un vote par mandats.

Le maintien du texte est acquis par 23 033 voix (93,30 %), contre 816 et 834 nuls.

L'action et la négociation

L'amendement déposé par le syndicat national du Trésor, demande le retrait de la phrase (paragraphe 3.8.), qui affirme que « la négociation est partie intégrante de l'action » et que « son résultat traduit l'état du rapport de forces ». Le débat aurait donc dû préciser ce que nous entendons par négociation et rapport de forces.

Michel Fontes, pour le syndicat national du Trésor, justifie l'amendement par l'attitude de la Confédération qui, « depuis la rencontre de Matignon, préconise la négociation à froid ». Or, poursuit-il, « une défaite électorale du mouvement ouvrier, ne peut pas être transformée en une demi-victoire, par la seule vertu de la négociation ». Ajoutant que « la négociation ne peut pas modifier le rapport de forces immédiat dans l'action en cours », il reconnaît ce-



pendant que « des éléments extérieurs jouent sur le rapport de forces ». Mais, pour lui, le clivage est dans cette phrase : « la négociation ne peut modifier le rapport de forces établi ». Puis Michel Fontes explique que, en fait, son syndicat avait déposé deux amendements et que le premier, qui n'a pas été retenu pour le débat, était beaucoup plus important. Il reproche ce choix, accusant le manque de démocratie de la préparation du congrès. « Coupé du premier amendement, le second n'a aucun sens. Il ne changerait rien, ni ne donnerait rien, même s'il était adopté », prétend-il. « En consé-

quence, et pour ne pas être complices d'un faux débat, nous retirons cet amendement. »

« Ce n'est pas acceptable, après avoir développé sur le fond sa conception, que l'intervenant puisse dire que le débat n'est pas démocratique », réplique Albert Mercier.

L'amendement retiré, le débat est clos et le texte reste celui du projet de résolution.

Motion d'ordre

Le texte en débat intègre dans la résolution (paragraphe 4.8), les amendements de syndicats, mais devait être soumis au vote du congrès en raison de l'importance du sujet. Sur la revendication de la CFDT d'une réduction massive de la durée du travail, le paragraphe fixe trois objectifs précis, portant sur le thème revendicatif et sur la pratique syndicale. Surtout, il indique que ces objectifs « s'inscrivent dans la perspective des 35 heures permettant la création d'emplois ». Il ajoute, en conclusion, que « les revendications adaptées comme les formes de la compensation doivent faire l'objet de débats avec les travailleurs et les travailleuses ».

C'est sur cette dernière phrase, justement, qu'est intervenue une motion d'ordre, présentée par 35 syndicats dont plusieurs de la Banque, et qui est jugée recevable. Ces syndicats demandent que cette partie du texte soit disjointe de l'ensemble afin de procéder à deux votes séparés.

A la tribune, Alain Perrichet vient expliquer, qu'il faut refuser la compensation. Il réclame l'éclaircissement du texte sur ce point qui est trop vague. Il s'interroge sur le sens de cette compensation, qui pourrait être financière, ou sous forme d'une journée de congé supplémentaire, rappelant : « Dans la Banque, à chaque fois que nous avons obtenu la réduction du temps de travail, cela a été sans perte de salaire. »

Yves Lichtenberger, pour la Fédération services-Livre, vient combattre la motion d'ordre en posant une question préliminaire : « voulons-nous faire un objectif des 35 heures, ou une revendication ? » « La compensation salariale intégrale, poursuit-il c'est possible quand on a le rapport de forces pour l'imposer. Mais doit-on en faire un préalable ou bien admettre que les travailleurs peuvent en discuter ? »

Il rappelle que, au vu du rapport de forces que les travailleurs sont parvenus à garder à la fin d'un conflit, il arrive que les travailleurs remettent la compensation intégrale à

plus tard. Les exemples ne manquent pas où l'action sur une revendication n'a pas marché d'un même pas, comme à l'époque où les femmes travaillaient 40 heures et les hommes encore 48 heures. Il s'étonne qu'on érige en principe un droit de réserve de la délégation en cours de négociation, et affirme qu'il s'agit là d'un problème de pratique syndicale. Les travailleurs doivent être consultés sur le contenu d'une revendication. Ils doivent pouvoir débattre ; ce qui assure la prise de conscience sociale.

Albert Mercier répond à son tour que la question est bien celle d'une pratique nouvelle. « Il appartient aux travailleurs de discuter sur les formes de la durée du travail, et sur la compensation, afin de faire correspondre la revendication aux réalités vécues, différentes selon les branches, l'entreprise ou la localité ». En conséquence, il demande au congrès de repousser la motion d'ordre.

Sur un vote par mandats, le congrès accepte la motion d'ordre par 13 639 voix (57,30 %) contre 10 002 (42 %) et 164 abstentions, blancs ou nuls.

● **Les 35 heures.** Personne ne vient défendre la première partie du texte, qui fixe les objectifs sur la revendication de la réduction de la durée du travail.

Contre, se manifeste Gérard Pecy, des PTT de Rouen, qui parle au nom de 100 syndicats. Il demande que le congrès se donne les moyens de débattre et utilise l'occasion pour évoquer sa propre motion, refusée, qui aurait permis, dit-il, « de trancher entre, réduction à 35 heures et, vers 35 heures, entre avec compensation et sans compensation. Il affirme alors que l'amendement retenu ne permet pas le débat. « Sur les 35 heures, on en vient à accepter des quantités d'étapes et à ne pas fixer d'échéance. C'est pourtant simple : un seul calcul permet de savoir combien d'emplois seraient dégagés par 5 heures de travail en moins, alors qu'il y a 1,7 million de chômeurs. » Selon lui, la réduction progressive de la durée du travail n'améliore pas les conditions de travail ou le temps de vivre. D'autant plus, déclare-t-il, « qu'on nie la faculté de récupération du système capitaliste ».

Par mandats, la première partie du texte est maintenue par 21 080 voix (86 %) contre 2 825 et 656 abstentions, blancs ou nuls.

● **La compensation.** Pour cette deuxième partie du texte, l'enjeu est donc la compensation et ses formes, et le débat avec les travailleurs pour la définition de la revendication adaptée.

En faveur du maintien de la phrase, intervient Patrice Leuthold, qui représente 24 syndicats des Assurances, du Papier-carton et des Services-Livre.

Citant une enquête menée à Niort, il indique que la réduction du temps de travail était la revendication prioritaire, dès lors que les travailleurs « s'expriment librement en fonction de ce qu'ils vivent ». La réduction de la durée du travail est une urgence, une revendication qui prend des allures multiformes « qui appellent des actions adaptées aux réalités diverses des branches, des catégories et des localités ».

Quant à la réduction sans compensation, « ses effets ne se calculent pas par une règle de trois ».

« Selon ce que nous sommes capables d'imposer, conclue-t-il, nous pouvons parvenir à une réduction intégralement compensée. Mais on peut aussi admettre que notre attitude sur la compensation est variable, suivant le niveau de salaire ».

Réclamant le retrait de la phrase, Jean-Claude Bazetoux, au nom de divers syndicats d'Auvergne, explique en quoi le texte amène des contradictions. « Nous n'avons pas à introduire des inégalités entre localités et branches », souligne-t-il, avant d'affirmer : « les objectifs revendicatifs et la pratique de la négociation ne doivent pas être confondus. C'est après un rapport de forces qu'on accepte le compromis ».

Donc, on ne révèle pas ses intentions avant d'engager le rapport de forces pour négocier. « La réduction du temps de travail vers les 35 heures, sans perte de salaire, est un objectif clair, unifiant », dit-il pour terminer.

Albert Mercier, en demandant le maintien de la phrase, explique que « le texte est sans ambiguïté, au paragraphe 4.2., sur la compensation ». « Après, continue-t-il, il faut définir les moyens et la politique d'action pour y parvenir. C'est cela, le débat ». Il évoque alors les disparités, ceux qui font 40 heures, la majorité qui se situe entre 40 et 44 heures, et d'autres qui travaillent jusqu'à 60 heures. Il cite des contrats à temps partiels qui ne permettent pas le contrôle, et précise : « Le lien entre la réduction du temps de travail et l'emploi, ce n'est pas une formule mathématique. Cela se pose de façons différentes. Il n'est pas question d'amputer le pouvoir d'achat dans la hiérarchie de 1 à 6.

Et puis, il faut discuter avec les travailleurs, exercer la solidarité avec les chômeurs, diminuer les

astreintes, voir les conséquences sur la santé et les accidents du travail.

« Serions-nous pour un syndicalisme qui refuse le débat avec les travailleurs ? », questionne Albert Mercier.

Sur vote par mandats, la phrase est supprimée du texte par 15 106 voix (62 %) contre 8 624 (35,30 %) et 674 abstentions, blancs ou nuls.

L'action confédérale

L'amendement déposé par le syndicat des personnels des services publics parisiens au paragraphe 5-8, constate l'intransigeance gouvernementale et patronale actuelle, sur les revendications des travailleurs. Il en appelle à une lutte unie de l'ensemble des travailleurs et travailleuses, et de leur organisation syndicale centralisant le développement de l'action revendicative.

Michel Martet qui défend l'amendement s'inquiète des propositions confédérales limitant la convergence des luttes actuelles à certaines circonstances et sur un objectif précis. La politique confédérale ne permet pas d'établir un rapport de force suffisant et la restructuration capitaliste n'est pas remise en cause. Pour lui les actions diversifiées et articulées ne débouchent sur rien, c'est une politique inefficace et dangereuse, car elle laisse les mains libres au patronat et au gouvernement et sous-estime les exigences des travailleurs.

Pierre Bobe au nom du Syndicat parisien des travailleurs des industries chimiques, combat l'amendement, estimant qu'il ne suffit pas d'en appeler à la centralisation des luttes si on ne dit pas par quelles étapes on compte élever le rapport de forces. Certes l'action décentralisée est insuffisante, mais la convergence des luttes n'est pas spontanée, elle implique des revendications communes portées par la masse des travailleurs et que toutes les structures intermédiaires jouent leur rôle dans une action articulée.

Albert Mercier rappelle que l'intransigeance patronale et gouvernementale ne date pas d'aujourd'hui. L'amendement proposé simplifie les problèmes comme si la mobilisation des travailleurs pouvait se décréter d'en haut. La Confédération entend bien jouer tout son rôle pour élever le rapport de forces à la hauteur des problèmes et faire en sorte que des résultats soient obtenus à chaque niveau de décision, sans exclure les coordinations nécessaires.

L'amendement est largement repoussé par un vote à main levée.

Introduction

01. Le 38^e congrès de la CFDT s'inscrit dans la ligne des congrès précédents au cours desquels elle a défini ses orientations et ses perspectives : rôle de l'organisation syndicale pour mener les luttes de classe et de masse, rôle moteur des luttes dans la transformation sociale, nécessité de l'union des forces populaires, construction du socialisme démocratique et autogestionnaire.

En 1977, la CFDT a adopté une plate-forme de revendications et d'objectifs immédiats.

02. Tous ces acquis, fruits de l'expérience collective, demeurent la référence commune des organisations de la CFDT. Leur diffusion et leur appropriation par tous les adhérents est une condition du renforcement et de la cohésion de la CFDT. Dans la situation de crise que connaît le pays, leur mise en pratique dans une politique d'action adaptée permettra de répondre aux aspirations des travailleurs et contribuera à donner à l'UFP un contenu et une dynamique qui rendent possible des changements fondamentaux.

1. La crise et ses effets

1.1. Chômage, inflation, atteintes au pouvoir d'achat, dégradation des conditions de vie et de travail, sont les aspects les plus visibles de la crise profonde qui affecte notre pays. Mais, plus encore, la crise fait apparaître des problèmes, qui interpellent les stratégies syndicales.

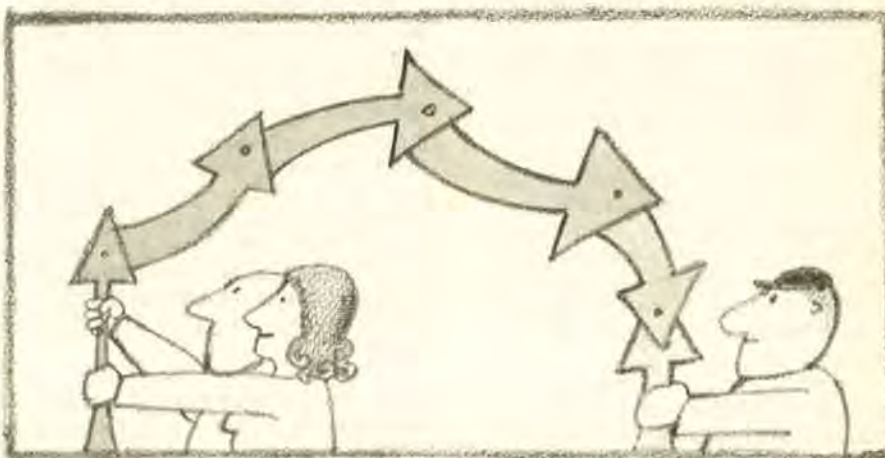
1.2. Dans le secteur privé, comme dans le secteur public, le patronat et le gouvernement accélèrent la restructuration de l'appareil productif. Ces opérations condamnent au chômage des travailleurs de branches professionnelles et de régions entières.

Le patronat introduit largement l'informatique et l'automation qui, tout en permettant la suppression de certains travaux particulièrement pénibles, conduisent dans le même temps à un appauvrissement du travail et à la déqualification. Le développement des fichiers informatiques représente une menace pour les travailleurs et la population : atteinte à la liberté individuelle, fixation autoritaire de normes aboutissant à un certain contrôle social.

1.3. Mais de façon plus générale, la restructuration actuelle est marquée par la volonté patronale de lever les contraintes qui lui sont imposées dans la gestion de la force de travail.

en orientant son choix vers ce qui permettra en fin de compte une exploitation accrue des travailleurs. Il fractionne les conventions collectives, multiplie les statuts (intérimaires, vacataires, auxiliaires, travailleurs en régie) et met en cause la protection sociale.

Il fait éclater le cadre traditionnel de travail en proposant les horaires variables, le travail à temps partiel, le crédit annuel d'heures. Ce faisant, le patronat apporte des réponses partielles à certaines aspirations des travailleurs à une plus grande autonomie dans l'emploi de leur temps, à d'autres conditions de vie et de travail. Mais en individualisant la situa-



tion et les problèmes des travailleurs, cette politique tend à diviser les travailleurs, à marginaliser l'intervention syndicale, à déstructurer la classe ouvrière qui, dans son combat syndical, s'est unifiée sur la base de ses intérêts de classe.

Cette volonté de division des travailleurs en groupes, dont les intérêts seraient opposés, touche au cœur de la stratégie CFDT car l'éclatement des situations rend plus difficile la mise en évidence des facteurs de solidarité et d'unité de la classe ouvrière.

La CFDT vise à rassembler les salariés pour la défense de leurs intérêts dans une action de masse et de classe.

Les luttes pour l'emploi et sur le contenu du travail sont en ce sens un enjeu majeur pour l'action syndicale dans les années à venir.

1.4. La crise économique, sociale et idéologique du capitalisme se poursuit. La logique du profit et de la puissance des forces capitalistes se heurte aux travailleurs des pays développés qui luttent contre l'exploitation, les structures hiérarchiques de

domination et un type de croissance productiviste privilégiant la consommation individuelle, inégalitaire, au prix de la dégradation des conditions de vie et de travail. Elle se heurte à un refus croissant à des degrés divers, par les pays du tiers monde, du pillage de leurs ressources et du développement inégal découlant de la domination des firmes multinationales et des grandes puissances.

1.5. Visant la poursuite d'une croissance productiviste par le redéploiement industriel dans le cadre d'une nouvelle division internationale du travail, le patronat tente d'imposer, par des méthodes autoritaires et en

liaison avec le pouvoir en place, la restructuration des entreprises. Les secteurs public et nationalisé, de plus en plus intégrés à la politique industrielle et financière, sont utilisés comme moyen de cette restructuration. Ils subissent de ce fait des changements internes incompatibles avec leur caractère de service public.

Cette politique conduit au démantèlement de secteurs entiers de notre économie et à des tentatives de privatisation dans le secteur public en particulier par l'introduction de critères et objectifs de gestion du secteur privé.

La politique gouvernementale par l'accentuation du libéralisme économique vise à rendre cohérente une solution capitaliste à la crise.

Mais dans cette crise de mutation de longue durée, rien n'est encore joué. Son issue n'est ni déterminée ni automatique ; elle dépend de notre capacité à mobiliser sur nos objectifs et à établir un rapport de forces en notre faveur dans notre pays. Elle dépend aussi de la lutte des travailleurs des autres pays industrialisés et des pays sous-développés. C'est au

travers des luttes sociales, dans l'affrontement des stratégies contradictoires du patronat et du mouvement ouvrier et des forces populaires que se construit la société de demain.

2. La réponse de la CFDT à la crise

2.1 En proposant le socialisme autogestionnaire, la CFDT vise à rompre avec la logique du capitalisme en établissant un processus continu de modification des rapports de pouvoir en faveur des travailleurs et des peuples pour changer le type de croissance productiviste en un type de développement répondant à leurs besoins et à leurs aspirations profondes. Dans la situation actuelle, pour être valable, toute réponse à la crise doit, selon la CFDT, s'inscrire dans cette démarche. Le rythme et l'intensité de ce processus peut varier en fonction de la mobilisation sociale et des forces dominantes sur les terrains économique, culturel et politique.

2.2 Au travers de sa plate-forme qui fait le lien entre les revendications quotidiennes et les objectifs de transformation, la CFDT propose à l'ensemble des travailleurs une autre manière de vivre et de travailler et une transformation de l'ensemble des rapports sociaux.

Progresser vers un changement du type de production, de consommation et d'échanges, passe par le développement du pouvoir des travailleurs sur le contenu de leur travail : conditions et organisation du travail, utilité sociale des produits et des activités, maîtrise de leur vie quotidienne et de leur avenir. Cela passe aussi par la lutte pour la réduction des inégalités de salaires, de revenus et de statuts et la suppression des discriminations.

2.3. L'objectif CFDT de « Vivre et travailler au pays » va dans le même sens.

Il s'attaque de plein fouet à la logique du développement capitaliste, à la nature et à la localisation actuelles des investissements, à la centralisation des pouvoirs administratifs et politiques. Cet objectif se concrétise à travers des revendications : un emploi utile pour tous et toutes, la réduction massive de la durée du travail, la revalorisation du temps hors travail et des activités d'échanges et de loisirs.

Dans cette même perspective d'un nouveau type de développement, le problème énergétique revêt une grande importance. Le choix du tout nucléaire et le rythme donné à ce programme accentuent la concentration des pouvoirs, renforcent le

contrôle et sont incompatibles avec le respect de la sécurité des travailleurs et de la population. La CFDT réaffirme ses positions sur ce problème et sa demande d'un véritable débat public.

2.4. Ainsi, en luttant pas à pas contre l'exploitation, la domination et l'aliénation, la CFDT entend mieux mettre au centre de son action le contenu et les conditions de travail, la qualité de la vie, et pour cela progresser vers le changement du type de production, de consommation et d'échanges.

Lorsqu'elle aboutit à des résultats significatifs, même partiels, notre action montre comment un autre type de développement fondé sur la satisfaction des besoins de la population est possible.

Elle amorce ainsi un changement de type de développement qui, pour prendre durablement de l'ampleur, nécessite des changements structurels et politiques fondamentaux.

2.5. Par changements structurels, la CFDT entend la socialisation des principaux moyens de production, d'échange, d'information et de formation, et la mise sur pied d'une planification démocratique. Dans son document « Plan et nationalisations » de janvier 1978, la CFDT en a défini sa conception.

Par changements structurels, la CFDT entend également la transformation de la nature et des fonctions de l'Etat.

2.6 Par changements politiques, la CFDT entend la prise du pouvoir politique par les forces politiques de gauche appuyées par une mobilisation populaire, et décidées à mener une politique pour produire et consommer autrement, à agir pour le développement des libertés dans tous les domaines, à amorcer la construction du socialisme autogestionnaire.

2.7. Notre plate-forme de revendications et d'objectifs immédiats n'est donc pas un simple catalogue revendicatif. Toutes les propositions qu'elle contient touchant à la modification de la vie quotidienne, aux droits des travailleurs et des organisations syndicales ont autant d'importance que les revendications salariales. L'augmentation prioritaire des bas salaires, ainsi que la priorité accordée à la consommation collective par rapport au pouvoir d'achat direct, s'inscrivent dans la perspective d'un nouveau type de consommation et d'échanges. Il s'agit d'améliorer les satisfactions apportées aux travailleurs par le développement des équipements et des services collectifs, et de combattre la logique capitaliste, qui tend à payer la dégradation des

conditions de vie et de travail en compensation monétaire.

2.8. Attentive aux problèmes des différentes couches et catégories de salariés et à leur évolution, appuyée sur l'expérience de ses organisations, refusant tout dogmatisme stérilisant, la CFDT s'est progressivement affirmée tout au long de son histoire comme une organisation qui s'efforce de répondre à l'ensemble des aspirations des travailleurs et des travailleuses. Elle ne prétend pas détenir à elle seule toutes les solutions qui permettraient de trouver une issue positive à la crise. Elle est ouverte à la confrontation pour examiner les voies possibles pour aller vers un autre type de développement.

2.9. Présente avec force dans la lutte contre l'exploitation, terrain d'action permanent de la classe ouvrière, elle a pu en même temps éclairer et prendre en compte dans son combat collectif, la volonté d'autonomie, d'autodétermination des travailleurs et des collectivités, la nécessité de changer le mode de vie et le type de développement. Par son projet socialiste autogestionnaire, la CFDT fait le lien entre l'ensemble des aspirations et des conflits : elle entend répondre aux différents aspects de la situation vécue par les salariés. C'est là son identité et la source de l'audace qu'elle a progressivement acquise.

2.10. La CFDT entend faire des travailleurs et des travailleuses les acteurs essentiels du changement :

— En agissant pour des changements concrets qui répondent aux problèmes de la vie quotidienne, s'attaquent à la crise et s'inscrivent dans la logique d'un projet socialiste autogestionnaire.

— En organisant le rassemblement conscient des travailleurs sur ces bases, en recherchant une unité d'action qui respecte cette stratégie, une union des forces populaires qui soit impulsée par la dynamique autogestionnaire et qui fasse converger luttes sociales et luttes politiques.

Ainsi son action contribue, sans attendre les échéances électorales, à créer les conditions nouvelles d'un changement politique.

3. Donner toute son efficacité à l'action syndicale

3.1. Le 38^e congrès appelle l'ensemble des organisations confédérées à développer une mobilisation réelle des travailleurs sur les problèmes qu'ils vivent quotidiennement.

3.2. L'action doit se mener au plus près des préoccupations journalières

et s'ancrer solidement. Chaque syndicat doit donc prendre toute sa place dans les structures interprofessionnelles, dans l'animation des sections syndicales d'entreprise. Il doit jouer tout son rôle d'information, de proposition, d'impulsion, d'organisation du débat collectif, d'élaboration des objectifs et des formes d'actions appropriées, de recherche des possibilités de réelle négociation. La perspective de débouchés étant un élément de confiance et de mobilisation.

3.3. Pour être conforme aux aspirations de l'ensemble des travailleurs et des travailleuses, notre action doit prendre en compte la totalité des situations vécues jusque dans leurs spécificités.

3.4. Ainsi, dans la période, une attention particulière doit être apportée aux problèmes des travailleurs immigrés qui sont parmi les principales victimes de la politique du patronat et du gouvernement. Les aspects spécifiques de leurs besoins ainsi que la lutte contre les manifestations du racisme doivent être reliés aux revendications d'ensemble, afin que celles-ci soient réellement unificatrices des travailleurs, tout en respectant l'identité propre des immigrés.

3.5. De même, seule une organisation réellement mixte développant une analyse mixte des réalités, c'est-à-dire prenant en charge les problèmes des femmes comme ceux des hommes, pourra nous permettre de tenir toute notre place dans un mouvement social qui assure l'égalité des droits des femmes.

C'est un des éléments essentiels qui conditionne l'instauration d'une société socialiste autogestionnaire.

La CFDT affirme que la libération des femmes passe par leur autonomie économique. La reconnaissance dans les faits de leur droit à l'emploi est fondamental. Il suppose aussi l'action pour un autre partage des tâches et des rôles entre hommes et femmes dans la société.

Ces axes de lutte sont essentiels pour un nouveau type de développement et la transformation des rapports sociaux.

3.6. A toutes les étapes de l'action, l'organisation syndicale joue un rôle irremplaçable dans la création du rapport de forces nécessaire à travers l'élaboration des revendications, la conduite de l'action, la négociation, l'obtention et la valorisation des résultats.

3.7. Toutes ces étapes de l'action syndicale sont étroitement liées. Elles se consolident pour améliorer le

rapport de forces qui dépend tout à la fois du contenu et de la crédibilité de la revendication, du nombre de syndiqués et de militants, de la masse des travailleurs engagés dans l'action, de la capacité à imposer une négociation positive et de la confiance apportée par des résultats concrets.

3.8. La négociation est partie intégrante de l'action. Son résultat traduit l'état du rapport de forces. L'organisation syndicale, avec les travailleurs, apprécie les résultats de la négociation et décide ou non de mettre un terme au conflit en cours par la signature ou non d'un accord, compte tenu de l'avancée des revendications mises en avant, par rapport à la situation actuelle et par rapport à nos perspectives.

La satisfaction d'une revendication redonne confiance aux travailleurs dans l'action syndicale collective, crée une situation nouvelle permettant de se mobiliser sur d'autres objectifs.

3.9. Notre action, qui cherche à mobiliser la masse des travailleurs, exige un développement important de la CFDT. En même temps, cette politique d'action avec ses éléments indissociables - revendication, action, négociation, résultat - centrée sur les préoccupations des travailleurs dans toute leur diversité et liée à son projet de société, permet cet effort accru de syndicalisation.

Le développement syndical est lié au renforcement de la politique de formation et d'information de la CFDT et de son fonctionnement démocratique. Le rôle de l'adhérent doit être revalorisé.

Les pratiques d'entrisme ou d'organisation de tendances doivent être combattues.

4. Les axes revendicatifs communs

Le 38^e congrès confirme la plateforme confédérale de revendications et d'objectifs immédiats de transfor-

mation dont les axes essentiels portent sur les points exposés ci-après.

4.1. La réduction des inégalités, par une revalorisation prioritaire des bas salaires, la garantie et la progression différenciée du pouvoir d'achat dans le cadre d'une hiérarchie des salaires de 1 à 6 ; la négociation du SMIC et la fixation de son montant à 2 700 F pour 40 heures hebdomadaires (base avril 1979) ; la connaissance et la publication des salaires réels ; l'égalité de rémunération entre hommes et femmes, pour un même travail ou de valeur égale ; des salaires minima professionnels nationaux proches des salaires réels ; l'établissement d'une grille unique de classification pour l'ensemble des salariés d'un même secteur d'activité ; la suppression des systèmes de salaires liés au rendement ; l'intégration négociée des primes et gratifications dans le salaire.

4.2. La création massive de postes de travail, notamment par la réduction de la durée du travail sans perte de salaire avec pour objectif les 35 heures par semaine, le droit à la retraite à 60 ans, la cinquième semaine de congés payés, la cinquième équipe pour les travaux en continu ; la création d'emplois de titulaires dans le secteur public ; la création d'emplois dans les régions sous-développées ou en crise et dans les TOM-DOM ; la suppression des discriminations qui s'opposent à l'accès des femmes à tous les emplois ; le renouvellement des titres de séjour et de travail pour les travailleurs immigrés ; la garantie d'un reclassement ou d'une formation débouchant sur un emploi équivalent préalablement à toute suppression d'emploi ; l'interdiction du recours à l'intérim ; la garantie du statut général des fonctionnaires à tous les personnels auxiliaires et hors-statut de la fonction publique et assimilés ; l'indemnisation de tous les chômeurs et l'unification des allocations.

4.3. L'amélioration des conditions de travail, en particulier par la libre disposition de 1 % des heures travaillées pour débattre de ces problèmes ; l'extension des CHS dans toutes les professions, le développement de leur mission à l'ensemble des personnels qui travaillent dans le périmètre de l'entreprise et le droit de veto pour faire arrêter immédiatement une installation en cas de danger imminent ; la limitation au maximum du travail posté et de nuit ; le renforcement du rôle du médecin du travail en accroissant son indépendance vis-à-vis de la di-



rection ; l'interdiction de tout contrôle médical autre que celui de la Sécurité sociale.

4.4. L'amélioration des droits sociaux : droit à la retraite pleine et entière dès l'âge de 60 ans, son montant étant fixé au minimum à 80 % du SMIC ; prestations à l'enfant permettant la prise en charge de l'entretien et de l'éducation, et ceci dès le premier ; maintien du salaire antérieur en cas d'accident du travail, de maladie professionnelle et de maternité ; garantie d'un revenu de remplacement à 80 % dans tous les cas où il y a impossibilité de travailler ; généralisation du tiers payant ; généralisation de la prévoyance collective complémentaire à l'ensemble des travailleurs, sans distinction de catégorie ou de statut particulier, en dehors des compagnies d'assurance, et dans la perspective d'une intégration ultérieure au régime de Sécurité sociale.

4.5. L'amélioration des conditions de vie : accroissement du pouvoir des travailleurs sur le 1 % logement ; développement des transports en commun ; création de centres de santé et d'orthogénie ; réalisation d'équipements et de services nécessaires, pour la petite enfance, au maintien à domicile des personnes âgées, aux activités de loisirs, de vacances et de culture.

Le renouvellement de la loi sur l'interruption volontaire de grossesse doit être l'occasion d'une part, de mettre en œuvre les dispositions favorisant la contraception en particulier par le développement et l'amélioration des centres d'orthogénie, d'autre part d'améliorer la législation en vue d'une meilleure information sur l'avortement et de la mise en œuvre de moyens permettant un choix personnel libre et responsable, notamment le remboursement à 100 % des frais d'interruption volontaire de grossesse.

4.6. L'extension des droits et libertés syndicales ; la modification de la loi de 1950 sur les conventions collectives, et de 1968 sur le droit syndical dans l'entreprise ; l'augmentation du nombre de délégués, un contingent d'heures attribué à la section syndicale, la suppression des entraves au droit de grève (notamment loi du 1/30^e dans les secteurs public et nationalisés) ; l'extension du droit d'intervention des CE et des organisations syndicales sur les politiques économiques et financières ; la création de comités de groupe, le développement et l'ouverture sur l'extérieur des activités sociales des CE.

Le respect des libertés démocratiques individuelles et collectives.

4.7. Dans la période, les luttes sur l'emploi et le contenu du travail qui contribuent à rassembler les travailleurs et à combattre les tentatives de division entre groupes et catégories, sont un enjeu important pour la cohésion des travailleurs et travailleuses.

4.8. Pour les trois années à venir, les organisations de la CFDT engageront le débat avec les travailleurs et les travailleuses pour dégager avec eux des revendications concrètes et mettre en œuvre des moyens d'action permettant de faire avancer trois objectifs clé :

- **La durée du travail.** Pour la CFDT, lutter pour une réduction de la durée du travail permettant aux travailleurs et aux travailleuses d'avoir « du temps libre pour vivre autrement », c'est à la fois mener l'action pour la création d'emplois, une autre répartition du travail et des tâches entre les hommes et les femmes, et une amélioration conséquente des conditions de vie et de travail. Ces différents objectifs s'inscrivent dans nos perspectives de changements profonds de la société.

Pour atteindre ces objectifs, les syndicats doivent s'attacher à connaître les réalités et les aspirations prioritaires des travailleurs et des travailleuses sur la réduction de la durée du travail. Ils doivent élaborer et proposer des formes concrètes de réduction de la durée du travail qui :

- répondent à l'aspiration des travailleurs et travailleuses à une plus grande maîtrise de leur temps de travail ;
- s'opposent à la stratégie patronale d'individualisation des horaires de travail et de multiplication des statuts ;
- s'inscrivent dans la perspective des 35 heures permettant la création d'emplois.

- **Les contrats collectifs.** Face aux tentatives patronales de diviser les travailleurs en différents statuts, la politique revendicative de la CFDT doit viser à l'unification des contrats de travail et des formes d'emploi, à l'élargissement des conventions collectives à tous les travailleurs et à l'obligation pour le patronat de négocier dans l'entreprise. Concernant les petites entreprises, il importe, par ailleurs, d'obtenir que les travailleurs puissent se regrouper pour l'exercice du droit syndical.

- **Les bas salaires.** La priorité donnée à la revalorisation des bas salaires dans la plate-forme est confirmée. Elle passe par l'établissement d'un rapport de forces suffisant pour

imposer une revalorisation réelle du SMIC, une progression plus rapide des bas salaires et une revalorisation des grilles de salaires. Elle implique en particulier le développement de l'action pour la connaissance détaillée des salaires réels afin de dégager les objectifs crédibles et les moyens d'actions adaptés avec les travailleurs et travailleuses (majoritaires parmi les bas salaires).

Cela suppose aussi que les discriminations que subissent les femmes soient combattues afin de donner toute sa signification à l'action pour l'égalité de rémunération entre les hommes et les femmes.

5. Une politique d'action articulée

5.1. Développer une action articulée, c'est établir un rapport de forces capable de mener à des résultats face à chaque centre de décision et de pouvoir. C'est organiser de véritables luttes de masse sur des revendications mobilisatrices. L'action dans l'entreprise est la base irremplaçable de toute articulation de l'action.

5.2. Cette action se développe à chaque niveau où un rapport de forces doit s'exercer - branche ou secteur professionnel, localité, région, Confédération - en respectant la spécificité des responsabilités de chacune des structures syndicales correspondantes.

5.3. Dans cette politique d'action, toutes les structures professionnelles et interprofessionnelles ont des responsabilités à assumer.

5.4. Les fédérations doivent développer leurs initiatives pour déboucher sur des luttes d'ensemble dans les branches. C'est à ce niveau que les luttes sur les bas salaires, l'organisation, le contenu et la durée du travail, l'emploi et les politiques industrielles, les statuts et les conventions collectives, notamment, doivent prendre toute leur dimension.

5.5. Les unions régionales ont pour rôle d'impulser et de coordonner l'action sur les problèmes communs des travailleurs, notamment pour un développement régional équilibré permettant de vivre et travailler au pays, d'assurer le soutien et la popularisation des luttes, de donner la dimension territoriale aux actions menées, d'imposer des négociations dans les lieux appropriés.

5.6. En particulier, les structures interprofessionnelles de la CFDT doivent définir avec leurs syndicats les revendications concrètes porteuses d'un nouveau mode de vie dans la cité, l'habitat, les centres de santé,

d'orthogénie, d'équipements de la petite enfance, les transports collectifs, les équipements de loisirs, de culture, etc.

Ces revendications, débattues avec les autres organisations populaires, devraient aboutir à une large mobilisation permettant d'obtenir des résultats. Cette pratique doit permettre aux syndicats d'insérer l'action des comités d'entreprise dans une politique d'ensemble cohérente.

5.7. Toutes les organisations CFDT, et particulièrement les fédérations et les régions, doivent approfondir et confronter leur réflexion afin d'élaborer des revendications et de formuler des exigences syndicales mettant en cause les politiques industrielles et capables de les modifier en mobilisant les travailleurs dans une action complémentaire.

5.8. La Confédération assume un rôle d'impulsion, d'animation et de coordination, pour traiter, sur la base d'un rapport de forces favorable, les problèmes qui ne peuvent être réglés qu'à ce niveau et pour développer la mobilisation de masse sur des revendications dont elle a décidé de faire des priorités confédérales. Elle prend à cet effet des initiatives spécifiques d'action en lien étroit avec les luttes menées dans les entreprises, les branches et les régions. Dans certaines circonstances, ces initiatives rassemblent l'ensemble des travailleurs sur un objectif précis.

5.9. La Confédération a un rôle permanent pour rassembler les conditions de la convergence des luttes d'ensemble fédérales et régionales. La plate-forme de revendications et d'objectifs immédiats, ainsi que ses prolongements fédéraux et régionaux, est la base commune des actions diversifiées et leur donne une orientation commune.

6. L'unité d'action

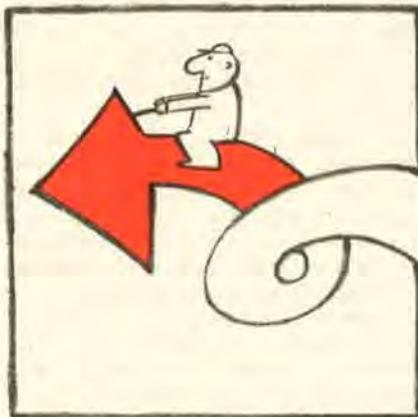
6.1. La recherche permanente de l'unité d'action est une condition de l'efficacité des luttes. Elle implique que la CFDT, ayant défini sa propre conception de l'action, la fasse connaître, la confronte ensuite avec celle des autres organisations syndicales représentatives, l'action commune étant le résultat de compromis compatibles avec notre stratégie et nos perspectives autogestionnaires.

6.2. Malgré les actions unitaires, les événements de ces dernières années ont montré la persistance de divergences entre la CFDT et la CGT, dues notamment à une absence d'autonomie de la CGT par rapport au

Parti communiste. La CGT est ainsi conduite à inscrire son action dans la subordination de fait à une stratégie de parti, et à privilégier le changement par la voie politique.

Néanmoins, le congrès de Grenoble a montré que la CGT commence à s'interroger sur certains éléments de sa pratique. La CFDT entend être attentive à cette évolution et la favoriser par sa pratique et le débat avec la CGT.

6.3. La recherche constante de l'unité d'action avec la CGT reste un élément essentiel de la stratégie de la CFDT. L'accord du 26 juin 1974, conduisant à la recherche d'accords



pour l'action et la négociation, chaque fois que possible, et au débat entre les travailleurs sur les divergences qui subsistent, conserve toute sa validité.

6.4. Cette unité d'action avec la CGT doit se poursuivre dans la clarté en évitant les décalages entre les différents échelons de nos deux organisations.

6.5. Des différents importants subsistent avec la FEN quant aux pratiques syndicales d'action et de négociation. L'évolution de cette situation dépend largement de l'action qui pourra être menée en commun, en priorité dans l'éducation nationale et dans la fonction publique.

6.6. La CFDT constate que FO continue de s'exclure de l'unité d'action. Elle ne prend pas son parti d'une telle situation qui freine l'entrée dans l'action d'une partie des travailleurs.

6.7. L'action commune ou convergente avec les forces syndicales d'autres pays est, dans bien des cas également, condition de l'efficacité des luttes en France. Sur le terrain prioritaire et stratégique de l'Europe, la CFDT agit au sein de la CES pour développer les actions sur tous les problèmes communs des différents

travailleurs d'Europe. Sur le plan des branches professionnelles, les SPI sont des structures à utiliser prioritairement pour l'action.

7. L'union des forces populaires

7.1. Si l'union des forces populaires implique des actions ou des convergences au niveau national, elle ne s'y limite pas. Les organisations CFDT doivent donc rechercher les conditions d'actions ou de réalisations communes à l'ensemble des forces populaires sur les problèmes de la vie quotidienne. Les actions seront menées dans la clarté et sous la responsabilité des unions départementales et régionales. Elles ne doivent pas entraver le développement et l'expression propre de la CFDT.

7.2. Ainsi, en reconstruisant l'union des forces populaires dans l'action, en développant la force et l'autonomie des luttes sociales, en recherchant la convergence entre luttes politiques et luttes syndicales, sans confusion des responsabilités et des modes d'actions des syndicats et des partis, la CFDT contribue à rassembler les conditions de changements politiques profonds.

7.3. Sans s'immiscer dans les stratégies et les tactiques des partis de gauche qui ont à définir leur propre programme et les conditions de leur nécessaire union, notre action interpelle les partis de gauche pour que leurs programmes soient cohérents, crédibles et qu'ils tiennent compte des aspirations populaires. Par son action, la CFDT fait mûrir chez les travailleurs l'exigence d'une alternative politique.

8. Conclusion

8.1. Le 38^e congrès appelle chacune des organisations de la CFDT à se fixer des objectifs précis de développement syndical et à prendre les moyens nécessaires pour les atteindre. Avec la CFDT, les travailleurs font de leur action le levier fondamental qui assurera les transformations indispensables de la société.

8.2. La ligne d'action offensive et mobilisatrice définie pour les trois ans à venir engage les organisations CFDT à développer leurs initiatives d'actions. Par des résultats concrets, notre action doit montrer son efficacité. Seule la mise en pratique avec ténacité de cette ligne d'action conforme à nos perspectives permettra de répondre aux aspirations des travailleurs, de reconstruire l'espoir et de rassembler les conditions du succès des forces populaires. □

Structures et fonctionnement démocratique

PRÉSENTATION ET DÉBATS

René Decaillon, rapporteur, indique les trois raisons justifiant cette résolution. Plus d'un million d'adhérents organisés dans quelques trois mille syndicats, nécessitent une organisation pour agir ensemble vers des objectifs communs. Depuis 1970 nous avons consacré nos énergies à approfondir les exigences de nos perspectives et de notre stratégie, sans pour autant arrêter collectivement leurs conséquences sur notre manière de vivre ensemble. Enfin, la rotation rapide des militants et militantes, à tous les niveaux, rend indispensable de traduire dans un texte l'expérience acquise en matière d'organisation.

Se doter de moyens pour agir ensemble et vivre la démocratie ; retenir des mesures concrètes permettant aux travailleuses de prendre toute leur place dans l'organisation ; amorcer la réflexion pour que les retraités puissent trouver au sein de la CFDT les moyens de poursuivre la lutte : telles sont les lignes de force du texte proposé.

« Nous ne sommes pas encore au clair sur tous nos problèmes organisationnels, mais, si le congrès vote cette résolution, nous aurons conforté nos acquis et il sera possible de continuer de progresser à partir de cette base commune », conclut René Decaillon.

Les travailleuses

Le premier texte en débat, présenté par le Bureau national, porte sur le paragraphe 4, deuxième alinéa. Il est rédigé à partir de douze amendements émanant de syndicats des PTT, du SGEN, de la Météorologie nationale, de la Métallurgie, de la Sécurité sociale, de l'Équipement et d'une motion présentée par le SGEN Midi-Pyrénées.

Il concerne : « la participation des travailleuses à l'action syndicale et leur insertion dans les instances statutaires ». Constatant que « la quasi-absence des travailleuses aux postes de responsabilité ne permet

pas aux organisations d'appréhender et de prendre en compte correctement les problèmes des travailleuses », il rappelle que cette participation des travailleuses - en rapport avec leur représentativité - est un objectif prioritaire pour toute l'organisation.

Il engage donc « les syndicats à favoriser, par des mesures d'ordre pratique » cette insertion ; « les unions professionnelles et interprofessionnelles à créer les conditions permettant aux syndicats d'atteindre les objectifs qui leur sont assignés » ; et toutes les structures à « recenser, par catégories, le nombre des adhérentes », « analyser la stratégie patronale et gouvernementale en direction des travailleuses », « mettre en place des commissions de réflexion et d'action », « rechercher dès à présent des moyens concrets, y compris, par exemple, l'instauration d'un quota dans les instances délibératives, pour garantir la présence des travailleuses à tous les niveaux de responsabilité ». « Le bilan de cette prise en charge sera établi pour le 39^e congrès confédéral ».

Yolande Colletet, pour le Syndicat général des services-livres de Nantes, soutenu par quinze autres syndicats, défend le texte présenté par le Bureau national. Elle constate d'abord, qu'il n'y a, au congrès, que 140 femmes alors que l'on compte 1 350 hommes. « Que diriez-vous si 30 femmes et un homme siégeaient au Bureau national ? Nous ne sommes pourtant pas des exceptions dans la classe ouvrière ! C'est dans l'action que se posent les jalons d'une autre société. Allons-nous priver une partie de la classe ouvrière de cette possibilité d'avancée collective et affaiblir notre rapport de forces ? » Pour éviter cela, Yolande Colletet propose un ensemble de mesures visant l'organisation matérielle des réunions, la formation, l'information, la mise en place d'une commission confédérale travailleuses.

La résolution « structures et fonctionnement démocratique » a été adoptée par 16 554 voix pour (soit 69 % des votants), 5 426 contre (22,5 %), 2 088 nuls et abstentions (8,7 %). Cinq amendements avaient été retenus pour le débat.

Marie-Louise Quincy, Syndicat cheminots (direction SNCF), ne combat pas réellement le texte, mais émet des réserves quant au quota. La CFDT, organisation masculine, perpétue encore, malgré les affirmations théoriques, un comportement sexiste, marginalisant les travailleuses. « Le quota suffira-t-il à changer cette situation ? Ne risque-t-il pas de mettre en place des « femmes alibis », sans rien changer aux mentalités ni au fonctionnement de l'organisation ? »

René Decaillon précise que le quota n'est cité qu'à titre d'exemple ; rappelle qu'une priorité d'embauche est donnée aux travailleuses pour le secrétariat confédéral ; signale que le Bureau national de juin débattait de la situation et de la place des travailleuses ; indique, que si le texte est voté par le congrès, une commission confédérale travailleuses sera mise en place.

Le texte proposé par le Bureau national est adopté par 17 349 voix pour (soit 71 % des votants), 5 648 contre, 1 516 nuls et abstentions (29 %).

Partage des mandats

L'amendement suivant concerne le paragraphe 14 et porte sur le partage des mandats. Affirmant que si celui-ci est « basé sur le débat sans a priori idéologique figé », il est une pratique démocratique permettant à tous les courants de s'exprimer et l'avancée politique collective. « Le partage des mandats peut donc être une pratique systématique qui correspond à la mise en œuvre du principe de la proportionnelle que tout le monde réclame partout ».

Gilbert Fournier, pour le Syndicat métallurgie de la région chalonnaise, dépositaire du texte, le défend. Tout d'abord, dit-il, si le débat doit être préalablement mené, à tous les niveaux et jusqu'au bout, il n'est pas toujours possible d'arriver à une synthèse commune. « Dans ce cas nous pensons que le partage des

mandats est indispensable ». Ensuite, il n'est pas exact de dire que la pratique du partage favorise le fonctionnement en tendances, car celui-ci vient plutôt de positions et réflexions prises en dehors de l'organisation. Enfin, le partage des mandats permet aux syndicats n'ayant pu dégager une position majoritaire de participer au vote. Quant à la proportionnelle (terme qui suscite l'ambiguïté), Gilbert Fournier précise qu'en aucun cas il ne propose par là un mode de désignation des directions.

Georges Oudjaoudi, au nom de dix syndicats de la région Rhône-Alpes, combat l'amendement. Pour lui, si le partage des mandats peut être envisagé dans certains cas, il ne peut pas devenir une pratique systématique, car la décision d'action repose sur le vote majoritaire. Il voit dans une telle pratique un encouragement à l'organisation en tendances et fractions, un danger d'affrontement permanent interdisant, de fait, la prise de décision et reportant, de proche en proche, l'obligation de trancher, décider et agir au seul « sommet ».

tant sur le fédéralisme qui, indique le texte de la résolution, « suppose le respect par les structures fédérées des orientations communes ». Le but de cet amendement est de supprimer le paragraphe suivant de la résolution : « dans ce sens, les unions et fédérations concernées ont la responsabilité d'intervenir, dans le cas où une organisation membre se situe en marge des orientations, du fonctionnement démocratique ou de la pratique de la CFDT. Dans un premier temps, cette intervention a pour objet d'aider l'organisation en cause à surmonter elle-même ces difficultés ».

Michèle Carpentier, au nom du Syndicat parisien du bâtiment, dépositaire de l'amendement, le défend. Elle précise qu'en fait, l'amendement visait à retirer le seul mot « orientations ». Car s'il est normal, voire salubre, que les unions et fédérations interviennent auprès d'un syndicat se situant en marge du fonctionnement démocratique, il en va tout autrement lorsque l'intervention porte sur les orientations du syndi-

ne serait pas plus acceptable qu'une union régionale interprofessionnelle ou une fédération impose au syndicat des positions contraires à ses décisions élaborées démocratiquement ».

Le contrôle consiste à intervenir pour : mettre en évidence les divergences constatées ; discuter avec le syndicat ; analyser les motifs de ce dernier ; organiser un ou des débats entre responsables mandatés pour voir les problèmes et aboutir à des solutions.

René Decaillon estime que transférer les litiges à la Confédération est la plus mauvaise solution. C'est aux structures les plus proches de l'organisation concernée de régler les conflits. C'est pourquoi, fédérations et régions ont des responsabilités à assumer.

L'amendement est rejeté par : 16 737 voix contre (soit 68 % des votants), 6 113 pour (25 %), 1 705 nuls et abstentions (7 %).

Rôle du syndicat

L'amendement suivant concernant le paragraphe 27, présenté par trois syndicats Métaux et un syndicat Hacuitex de la Sarthe, portait sur le rôle du syndicat par rapport à « la conclusion d'accords d'établissement ».

Cet amendement a été retiré en séance, les dépositaires et le rapporteur s'accordant pour reconnaître que la rédaction du texte prêtait à confusion.

Fonctionnement démocratique

Le dernier amendement en débat demande le remplacement de la partie du texte (paragraphe 30, 1^{er} alinéa) de la résolution suivante : « le non-respect des règles de fonctionnement démocratique et des orientations que se donne l'organisation syndicale, ainsi que la mise en œuvre d'une pratique contraire à la conception du syndicalisme de masse et de classe de la CFDT peuvent être causes de conflits au sein d'une section ou entre une section et un syndicat », par : « des faits de collusion ouverte avec le patronat peuvent être cause de conflits au sein d'une section ou entre une section et un syndicat ».

Jack Allemand, pour le Syndicat cheminots de la Côte-d'Or, dépositaire de l'amendement, le défend. Voter le texte de la résolution tel qu'il est proposé, c'est, dit-il, légal-



Sous couvert de démocratie, « c'est une pratique centralisatrice ».

René Decaillon rappelle que le texte de la résolution ne condamne pas la pratique du partage des mandats, mais l'établissement d'une règle pré-établie, car alors : « autant voter par correspondance ! »

L'amendement est rejeté par 15 613 voix contre (soit 64 % des votants), 7 119 pour (29 %), 1 646 nuls et abstentions.

Fédéralisme

Vient ensuite un amendement concernant le paragraphe 18, et por-

cat. D'autre part, le texte de la résolution définit très bien le cadre de l'autonomie du syndicat : « Pourquoi en rajouter ? »

Alexandre Crespel, au nom de vingt syndicats de la Construction-bois, combat l'amendement. Pour lui, suivre le Syndicat parisien du bâtiment, serait remettre en cause le fédéralisme. « Il n'est pas acceptable pour une structure professionnelle ou interprofessionnelle [de laisser faire] un syndicat qui, délibérément, se refuse à appliquer les objectifs fondamentaux décidés démocratiquement en congrès ». « A l'inverse, il

ser la pratique de la suspension et de l'exclusion sans appel. « Si un militant ayant des responsabilités ne respecte pas le mandat qu'il a reçu démocratiquement des syndiqués, alors on lui demande, si nécessaire, de se démettre de ses responsabilités, mais on ne l'exclut pas ! » Partant de ce principe, la décision de dissoudre une section ne doit être que très exceptionnelle (collusion ouverte avec le patronat) et après un vote très majoritaire.

Raymond Juin, au nom de dix syndicats du Commerce, de la Chimie et des Métaux, combat l'amende-

ment. « Penser que seule « la collusion avec le patronat » contraigne à l'exclusion d'un adhérent ou à la suspension d'une instance est tout simplement contraire au bon sens et à la vie d'une organisation ». Il peut y avoir bien d'autres motifs de conflits et seul, le respect des statuts et règlements garantit contre les risques de manipulation d'où qu'ils viennent. Si les règles sont « dépassées, inadaptées et inefficaces, on les modifie démocratiquement, de la manière que prévoient les règles contestées ». Si un conflit éclate, il doit donc y avoir « confrontation,

discussion, règlement ».

Pour René Decaillon, on ne peut circonscrire les sources de conflits seulement aux cas de collusion avec le patronat. Rétention de cotisations, confiscation du pouvoir par une minorité, voire un « notable », non-respect des orientations adoptées en congrès : ces pratiques, bien que limitées, existent. « S'il y a une mise en cause du fonctionnement démocratique, on doit intervenir ».

L'amendement est rejeté par : 17 989 voix contre (soit 75 % des votants) ; 4 117 pour (17 %), 1 880 nuls ou abstentions (7,8 %).

RÉSOLUTION

1. Objet du débat

1. Le 38^e congrès, prenant en considération le rapport « Structures et fonctionnement démocratique » et les acquis de l'organisation, précise les conditions d'une pratique démocratique impliquant toujours davantage les adhérents dans l'élaboration, la mise en œuvre et le contrôle de notre politique d'action syndicale, notamment au niveau des syndicats.

■ Des structures pour l'action

2. Les structures syndicales assurent en permanence l'action de masse et de classe, pour développer les rapports de forces nécessaires à la défense des intérêts concrets des travailleurs et des travailleuses, en lien avec les perspectives et la stratégie de la CFDT.

Dans cet esprit, les structures n'existent pas pour elles-mêmes, mais pour être des moyens au service d'une pratique syndicale démocratique, et pour mettre en œuvre la politique d'action de la CFDT et le développement de l'organisation.

■ Une pratique démocratique de masse

3. En donnant toutes leurs responsabilités aux adhérents, l'organisation accroît les possibilités de son propre développement et de la progression de la conscience de classe chez les travailleurs. La syndicalisation repose sur une action délibérée et continue de la CFDT envers les travailleurs, à qui elle fournit les moyens de s'exprimer et d'agir en commun sur la base de la défense de leurs intérêts.

4. L'approfondissement et le développement de la pratique démocratique de toutes les structures de la

CFDT sont nécessaires afin que l'organisation soit en mesure de traduire au mieux les aspirations des travailleurs, et de faire en permanence le lien avec ses perspectives autogestionnaires.

La participation des travailleuses à l'action syndicale et leur insertion dans les instances statutaires.

La quasi-absence des travailleuses aux postes de responsabilité ne permet pas aux organisations d'appréhender et de prendre en compte correctement les problèmes des travailleuses.

Leur participation à l'action syndicale et l'accès des militantes à tous les postes de responsabilité dans les instances statutaires de la CFDT - en rapport avec la représentativité des travailleuses - est un objectif prioritaire pour toute l'organisation. Sa réalisation est indispensable pour que les problèmes des travailleuses et les aspirations spécifiques des femmes soient intégrés dans les analyses, les revendications, le fonctionnement des structures.

En conséquence, le congrès engage :

— Les syndicats à favoriser, par des mesures d'ordre pratique, la participation des travailleuses dans les instances statutaires (heures de réunion, méthodes de travail, etc.) et à partager les responsabilités entre hommes et femmes ; à prendre en charge les revendications permettant d'enclencher des modifications profondes, allant dans le sens d'un nouveau type de développement, par la répartition du travail et des rôles entre les hommes et les femmes.

— Les unions professionnelles et interprofessionnelles à créer les conditions

permettant aux syndicats d'atteindre les objectifs qui leur sont assignés ; à favoriser, par les moyens les plus adaptés, l'accès des militantes dans toutes leurs structures politiques ainsi que dans les diverses institutions ; à alimenter la réflexion, notamment dans la presse syndicale, sur les réalités vécues par les travailleuses et à impulser des axes d'action.

— Toutes les structures à recenser par catégories, le nombre d'adhérentes ; à analyser la stratégie patronale et gouvernementale en direction des travailleuses ainsi que ses conséquences sur l'ensemble de la classe ouvrière, afin d'avoir une connaissance exacte de la réalité ; à mettre en place des commissions de réflexion et d'action, mandatées par les structures, sur les problèmes des travailleuses, telles qu'elles ont été définies par le 37^e congrès : à rechercher dès à présent des moyens concrets, y compris par exemple l'instauration d'un quota dans les instances délibératives, pour garantir la présence des travailleuses à tous les niveaux de responsabilité.

Le bilan de cette prise en charge sera établi pour le 39^e congrès confédéral.

■ L'action professionnelle et interprofessionnelle

5. C'est dans l'entreprise que prend racine la conscience de classe, que s'exprime le refus de l'exploitation, de la domination et que prennent appui les luttes. Mais les problèmes communs à tous les travailleurs ne peuvent être entièrement résolus au niveau de l'entreprise. C'est pour cette raison, et pour éviter les risques du corporatisme, que les struc-

tures syndicales doivent permettre l'élargissement de l'action professionnelle et interprofessionnelle.

6. Le syndicat reposant sur des sections, constitue la structure politique de base de toute la CFDT.

Prenant les moyens nécessaires à son fonctionnement démocratique, il se met en capacité — avec les adhérents et adhérentes — de définir les revendications et formes d'action à proposer aux travailleurs, et de mettre en œuvre la politique d'action syndicale de la CFDT.

7. La dimension totale de l'exploitation capitaliste et de l'aliénation nécessite impérativement le développement de l'action interprofessionnelle, dans l'entreprise et dans la société.

L'action interprofessionnelle implique donc toutes les organisations, et en particulier les syndicats.

Au niveau local, l'animation et le fonctionnement démocratique des UL (ou UIB) repose sur les syndicats, qui désignent et mandatent des militants à cet effet. Lorsque le champ géographique d'un syndicat est plus étendu que celui de l'UL (ou UIB), la désignation de son ou ses représentants s'effectue en liaison avec les sections concernées.

8. Dans la lutte de classe les structures professionnelles et interprofessionnelles impulsent des actions dont la nature est complémentaire, même lorsque leur caractère est spécifique.

Leur articulation permet de traiter les problèmes au niveau où ils se posent, et de prendre en compte toutes les aspirations et revendications des travailleurs. Elle assure l'unité de l'action syndicale.

2. Des principes pour un fonctionnement démocratique

La pratique démocratique au sein de la CFDT repose notamment sur les points suivants :

■ Le syndicat, structure politique de base

9. L'action syndicale - compte tenu des perspectives et de la stratégie de la CFDT, et aussi des conditions de l'efficacité - ne peut se limiter à l'entreprise pour transformer la condition ouvrière. C'est pourquoi, il ne peut y avoir de section d'entreprise ou d'établissement non rattachée à un syndicat.

10. Le rôle primordial du syndicat repose sur le fait qu'il est présent dans les entreprises par l'intermé-

diaire de ses sections (ce qui lui donne la capacité de prendre en charge les aspirations et les besoins des travailleurs), et que d'autre part il peut développer une politique professionnelle plus globale, et analyser toutes les réalités pour donner à son action une dimension interprofessionnelle.

11. Le syndicat a naturellement une vocation professionnelle et interprofessionnelle. Il est la structure politique de base de la fédération et des unions interprofessionnelles dont il est membre obligatoirement et de plein droit. C'est pourquoi les syndicats mandatent les délégués dans les



congrès, ils sont seuls à présenter des amendements et à participer aux votes par mandats.

■ Le mandat

12. Porteur d'une réalité collective, chaque délégué dans une instance statutaire ou un congrès défend le mandat reçu. Mais le mandat impératif bloque les débats et rend difficile la recherche de positions communes : aussi chaque délégué, tout en respectant l'orientation de son mandat, doit pouvoir intégrer d'autres réalités. L'exécution du mandat est contrôlée par ceux qui l'ont donné.

13. Pour concrétiser la confrontation, facteur de cohésion, les syndicats votent pour ou contre les propositions qui leur sont soumises. En ce sens, l'abstention ne peut être de pratique courante.

Les textes sont adoptés lorsque le nombre de mandats exprimés pour est supérieur aux contre, exception faite pour les questions exigeant une majorité qualifiée et mentionnée dans les statuts.

Si l'opportunité d'un débat, la nécessité ou les termes d'un vote posent problème, l'utilisation d'une motion préjudicielle ou préalable doit permettre la clarification nécessaire.

De ce fait, le « refus de vote » ou le « ne prend pas part au vote », ne doivent pas être utilisés dans une organisation syndicale, et ne peuvent donc être pris en compte dans les résultats.

14. Le partage des mandats élevé au rang d'une pratique pré-établie et systématique incite à se compter sans avoir épuisé les ressources de la confrontation dont l'objet est la recherche, dans la clarté, de l'accord le plus large pour agir ensemble.

Dans ce sens, le partage systématique des mandats n'améliore pas l'exercice de la démocratie et est un obstacle à la cohésion de l'organisation syndicale et à l'efficacité de son action. De plus, il peut être à l'origine du fonctionnement en tendances ou sa conséquence.

■ L'élaboration collective

15. Les acquis de l'organisation (qui nécessitent une politique suivie de formation) et les apports des différentes structures sont pris en compte dans l'élaboration des positions. Celle-ci repose aussi sur le recueil et le traitement de l'information utile, l'analyse du contexte, la confrontation des opinions. Assortis de moyens, les objectifs définis sont traduits dans un plan de travail qui permet d'assurer la permanence et la maîtrise de l'action, la mise en œuvre et le contrôle des décisions, le fonctionnement démocratique.

■ Le fédéralisme

16. Pour agir en commun, les syndicats sont fédérés au sein de fédérations et d'unions interprofessionnelles.

Dans les congrès, les syndicats, après avoir établi le bilan de l'activité syndicale, décident des perspectives et de la stratégie, des positions, des revendications et des moyens à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs fixés. Ces décisions sont appliquées par tous, dans le champ d'activité concerné.

17. Une organisation ne partageant pas une orientation décidée en congrès peut continuer de soutenir son point de vue dans les instances concernées et dans le cadre des statuts : une nouvelle orientation devant être sanctionnée par décision d'un nouveau congrès.

18. Le fédéralisme repose sur l'expression des spécificités et des positions de chacune des organisations, leur confrontation dans le débat, mais il suppose le respect par les structures fédérées des orientations communes.

Dans ce sens, les unions et fédérations concernées ont la responsabilité d'intervenir, dans le cas où une organisation membre se situe en marge des orientations, du fonctionnement démocratique ou de la pratique CFDT. Dans un premier temps, cette intervention a pour objet d'aider l'organisation en cause à surmonter elle-même ces difficultés.

19. Il est de la responsabilité de la structure fédérative de prendre les moyens propres à favoriser au maximum le débat, la confrontation et l'expression des organisations fédérées, afin de permettre l'avancée collective sur des bases claires.

■ L'autonomie syndicale

20. La première condition de l'autonomie réside dans la capacité concrète à déterminer en toute indépendance sa propre analyse et sa propre stratégie tenant compte des acquis de l'organisation et du mouvement ouvrier.

Il est normal qu'à partir des réalités différentes et de la diversité des points de vue syndicaux, des courants d'idées conjoncturels et évolutifs se manifestent au sein de la CFDT.

Par contre, l'existence de tendances ou fractions inspirées par des idéologies, positions ou pratiques extérieures à l'organisation syndicale est inconciliable avec sa nécessaire autonomie et aboutirait à sa subordination.

Ce type de fonctionnement est à proscrire car il paralyse l'organisation syndicale en la transformant en un lieu où s'affrontent les tendances, mettant ainsi en échec le fonctionnement démocratique nécessaire à toute avancée collective.

3. Le syndicat

■ La section syndicale d'entreprise

21. La section syndicale d'établissement est le regroupement de l'ensemble des adhérents et adhérentes qui - à partir des débats dans les ateliers, les bureaux, les services, les chantiers concernant les problèmes concrets des travailleurs et des travailleuses - permettent à la section de contribuer à la définition de la politique d'action du syndicat et à sa mise en œuvre. Dans cet esprit, le délégué syndical assume une responsabilité particulière, dans la section, pour les liens permanents avec le syndicat.

22. Les adhérents (es) ont donc un rôle irremplaçable pour assurer la permanence de l'organisation syndi-

cale dans tous les secteurs de l'entreprise, afin de recueillir l'information sur le vécu des travailleurs (ses), de faire connaître les positions de l'organisation syndicale, d'impulser le débat sur la nécessité d'agir et de se syndiquer.

23. La section syndicale assure la lutte de masse et de classe dans l'établissement, elle est le lien permanent et irremplaçable entre les travailleurs et l'organisation syndicale. Elle doit donc être en capacité d'analyser avec tous ses membres les problèmes vécus par les travailleurs dans l'entreprise, en y intégrant leurs prolongements hors de l'entreprise, afin de dégager des propositions de revendications et des formes d'action susceptibles d'unir dans la lutte l'ensemble du personnel pour être en situation de négocier.

La section syndicale assure la nécessaire prise en charge et la liaison avec les adhérents (es) se trouvant momentanément hors de l'entreprise (service national, congés maternité ou de longue durée, etc.).

La section syndicale doit intégrer à son activité la présence éventuelle dans l'entreprise de travailleurs ayant un statut particulier (auxiliaires, intérimaires, membres de sociétés de services, etc.).

24. Il est donc indispensable que la section soit organisée pour fonctionner démocratiquement, notamment en réunissant régulièrement le conseil, les adhérents et adhérentes, en mandatant et contrôlant ses représentants, en intégrant dans sa politique syndicale le rôle et l'action des élus ou représentants du personnel dans les diverses institutions.

25. Tout accord signé dans un établissement a des conséquences - positives ou négatives - pour d'autres entreprises. La CFDT est engagée, et il est donc nécessaire que la section demeure en lien étroit et permanent avec le syndicat pendant l'action et la négociation.

26. En lien avec le syndicat, la conduite de l'action appartient à la section syndicale qui doit constamment analyser la situation, évaluer le rapport de forces, examiner les initiatives à prendre, discuter des propositions à soumettre aux travailleurs. Elle mène l'action en fonction de la stratégie de l'organisation, de l'analyse faite collectivement dans le syndicat et des décisions d'action qui y sont prises, tout en tenant compte des particularités de l'entreprise ou de la localité.

Dans les périodes de conflit, la section décide - en fonction de l'ana-

lyse du contexte de l'action et de sa durée - les moyens à proposer aux travailleurs pour qu'ils y participent activement : les assemblées générales représentatives du personnel, les comités de grève, etc., étant, sous la responsabilité de l'organisation syndicale, des moyens parmi d'autres.

La section ne saurait se dissoudre au profit d'autres formes d'organisation de l'action. Dans de telles périodes, le fonctionnement démocratique de la section doit être encore accentué, les réunions d'adhérents devenant la règle générale pour décider des propositions CFDT à faire aux travailleurs.

L'action syndicale est permanente et connaît des temps forts lorsque l'ensemble des travailleurs est appelé à agir.

C'est le rôle de la section de faire ressortir la permanence de l'action, la continuité de la lutte de classe, de capitaliser l'expérience et les acquis des actions des travailleurs de l'établissement. Ce faisant, elle développe une pratique de masse permettant une élévation du niveau de conscience de classe des travailleurs et un accroissement du rapport de forces.

■ Le rôle du syndicat

27. Le rôle du syndicat est précisé dans le paragraphe 420 de la résolution générale votée par le 37^e congrès.

L'approfondissement de notre pratique doit nous conduire à mettre également l'accent sur :

- l'organisation des retraités et pré-retraités ;

- la négociation avec le patronat pour concrétiser un rapport de forces ;

- la responsabilité, en liaison avec les sections concernées, de la désignation du ou des délégués syndicaux, la présentation des listes aux élections professionnelles ;

- la responsabilité de maintenir un lien étroit et permanent avec les sections pour tout ce qui concerne les revendications, l'action, la négociation et la conclusion d'accords d'établissement ;

- la prise en charge des intérêts des adhérents momentanément absents, hors de l'entreprise, ou ayant un statut particulier, ou au chômage.

■ Le champ d'activité des syndicats

28. Le champ d'activité territorial d'un syndicat doit être compatible avec les exigences de la permanence de l'action et du fonctionnement démocratique : c'est donc par rapport à ces exigences, face aux réalités di-

verses et variables, que sera déterminé le champ d'activité de chaque syndicat. Celui-ci étant la structure politique de base, il y a lieu, chaque fois que cela est possible, d'harmoniser le champ d'activité des syndicats et celui des structures interprofessionnelles : UD ou UIS, voire UL ou UIB.

Cette harmonisation souhaitable nécessite une concertation entre les syndicats, les fédérations et les structures interprofessionnelles concernées.

■ Les syndicats nationaux

29. Le 38^e congrès, enregistrant les efforts réels engagés pour substituer des syndicats locaux ou départementaux aux syndicats nationaux, invite les fédérations concernées à poursuivre après débat la décentralisation de l'action, de la formation et de l'information pour qu'au 1^{er} janvier 1983 tous les syndicats nationaux soient effectivement dissous.

■ Conflits au sein d'un syndicat

30. Le non-respect des règles de fonctionnement démocratique et des orientations que se donne l'organisation syndicale, ainsi que la mise en œuvre d'une pratique contraire à la conception du syndicalisme de masse et de classe de la CFDT peuvent être

prise la décision doivent, après avoir eu connaissance du dossier, être entendus.

Avant d'engager une procédure de cette nature, le syndicat se concertera avec la fédération et l'URI dont il est membre.

Toute section exclue ou dont les instances ont été suspendues a droit d'appel devant le congrès du syndicat.

4. Les unions de syndicats

31. Les syndicats, regroupés en fédérations et unions interprofessionnelles, se réunissent en congrès pour décider des orientations, de la politique d'action et d'organisation de leurs unions.

■ Responsabilités communes aux fédérations et URI

32. C'est dans la mesure où se développe l'action sur tous les terrains de la lutte de classe, dans et hors l'entreprise, que le syndicalisme prend toute sa dimension et qu'ainsi il contribue à remettre en cause le mode de développement capitaliste.

Au-delà des actions de caractère spécifique qu'elles mènent, les fédérations et unions interprofessionnelles

CFDT : la prise en compte des problèmes des retraités.

Fédérations et URI doivent également fournir leur aide pour résoudre les conflits pouvant survenir au sein d'un syndicat ou entre organisations, avant d'en saisir (en dernier ressort) le Bureau national.

■ Les Fédérations

34. Les fédérations élaborent une politique d'action assortie de moyens, leur permettant de conduire l'action de masse sur les objectifs et revendications concernant l'ensemble de leur secteur professionnel, aussi bien que telle ou telle branche d'activité.

35. En particulier, les fédérations doivent :

- agir pour améliorer et unifier le (s) contrat (s) collectif (s) ou statut (s) de travail des salariés de leurs professions ;
- favoriser le rapport de forces face aux employeurs publics et privés de leur champ d'activité ;
- agir pour un autre développement économique de leurs secteurs professionnels, dans le cadre des orientations communes de la CFDT, en liaison avec les autres structures de l'organisation.

36. L'organisation des branches, de structures de groupes ou de holdings au sein des fédérations doit permettre à celles-ci de prendre en compte toutes les réalités de leur secteur. Mais les fédérations ne sauraient être une simple juxtaposition de branches : au contraire, elles élaborent une politique globale qui est appliquée par tous en y intégrant les diverses spécificités.

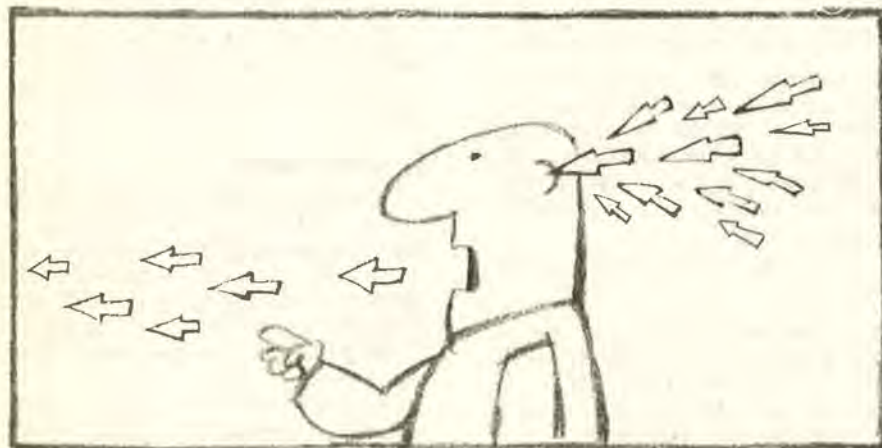
37. Les unions professionnelles régionales peuvent faciliter, au niveau des URI, l'articulation entre l'action professionnelle et interprofessionnelle.

La définition de leur rôle nécessite une large confrontation entre les structures fédérales et interprofessionnelles. Le congrès mandate le Bureau national pour définir au plan national les modalités de cette confrontation.

38. Afin que les syndicats disposent des structures et moyens les plus appropriés pour conduire l'action, le congrès mandate le Bureau national pour poursuivre la concertation entre les organisations concernées par la révision des frontières fédérales, dans le cadre des décisions prises par le 37^e congrès.

■ Les unions interprofessionnelles

39. Le 37^e congrès (résolution générale, paragraphes 421 et 422) a pré-



causes de conflits au sein d'une section ou entre une section et un syndicat.

Après avoir épuisé les ressources de la confrontation, et le conflit persistant, le syndicat peut être contraint d'exclure un adhérent, de suspendre les instances d'une section ou de la dissoudre.

Ces décisions graves et exceptionnelles doivent faire l'objet d'une procédure claire et démocratique, permettant aux instances du syndicat appelées à se prononcer, de le faire en toute connaissance de cause. Ceux à l'encontre de qui doit être

les assument donc des responsabilités communes, ce qui implique leur confrontation et leur information réciproques.

33. Ces responsabilités communes recouvrent notamment : la définition d'une politique syndicale et la contribution à l'élaboration des positions confédérales ; le soutien, la coordination ou la conduite des luttes ; la conduite de l'action sur les problèmes généraux ; le traitement et la diffusion de l'information ; la formation syndicale ; la syndicalisation ; le renforcement des moyens utiles au développement de la

cisé que le syndicat est la structure politique de base de toutes les unions interprofessionnelles, ainsi que leur but.

• *Les unions locales (ou unions interprofessionnelles de base)*

40. Les UL ou UIB, structures interprofessionnelles dont le champ géographique est le plus restreint, sont constituées par les syndicats concernés dans le cadre de la politique d'action et d'organisation de l'URI qui définit les critères essentiels à prendre en compte pour cette constitution.

Les UL ou UIB doivent satisfaire aux exigences suivantes :

41. Leur constitution est subordonnée impérativement à une implantation syndicale diversifiée - sur leur champ géographique - qui doit englober un ensemble significatif des réalités vécues par les travailleurs et travailleuses, tant au niveau des entreprises, des branches d'activité, des divers secteurs, que face aux réalités collectives, économiques, sociales et administratives.

42. Le champ géographique de l'UL ou UIB doit pouvoir s'adapter aux évolutions économiques et sociales de telle sorte que, dans la mesure du possible, il coïncide avec ceux du maximum de syndicats.

43. Dans le cadre des tâches communes aux unions interprofessionnelles et des politiques d'organisation et d'action de l'URI et de l'UD, les unions locales doivent à partir de la confrontation des syndicats :

— décider les actions interprofessionnelles locales qui s'imposent sur les problèmes communs aux travailleurs de leur champ géographique ;

— prendre en charge sur leur territoire l'organisation des actions interprofessionnelles décidées par l'UD, l'URI, la Confédération ;

— assurer le soutien de l'opinion publique aux luttes des travailleurs, et développer la propagande de masse par les moyens appropriés (diffusion de la presse syndicale, meetings, affiches, etc.) ;

— assurer la solidarité entre syndicats notamment en incitant ceux les mieux implantés et structurés à aider les syndicats et sections en démarrage, tant en ce qui concerne le développement syndical, que la structuration et l'action ;

— accueillir les isolés et les faire prendre en charge par le syndicat concerné ;

— aider les syndicats pour la prise en charge des travailleurs « hors statuts » (intérim, sous-traitance) ;

— assumer les tâches de formation décidées dans le cadre de la politique régionale ;

— aider si nécessaire les syndicats dans leur action juridique, dans le respect des politiques fédérales et en accord avec les services juridiques de l'UD, l'UIS ou l'URI ;

— favoriser la mise en commun d'un équipement au service des syndicats.

44. Pour conduire leur action, les UL ou UIB peuvent être amenées à installer des permanences dans certaines localités ou parties de localités.

Les militants assurant ces permanences sont mandatés et contrôlés exclusivement par l'UL ou l'UIB.

• *Les unions départementales (ou unions interprofessionnelles de secteurs)*

45. Comme le souligne le paragraphe 422 de la résolution du 37^e congrès, il est de la responsabilité politique de l'URI d'établir les indispensables structures interprofessionnelles entre elle-même et les UL ou UIB.

46. Ces unions sont en principe départementales. Toutefois, les réalités syndicales, économiques, historiques et culturelles peuvent nécessiter la création d'unions interprofessionnelles de secteurs - dont le champ d'activité territorial sera autre que le département - ayant les mêmes responsabilités et attributions que les UD.

47. UD (ou UIS) assurent l'expression publique de l'organisation et la défense des intérêts des travailleurs et travailleuses face aux institutions économiques, sociales, administratives qui entrent dans leur champ d'activité.

• *Les unions régionales interprofessionnelles*

48. L'URI ne constitue pas une décentralisation de la Confédération ; dans le cadre du fédéralisme, elle jouit de son autonomie dans la zone de responsabilité découlant de son champ d'activité, de ses statuts et de ceux de la Confédération.

49. L'URI doit en particulier :

— organiser la confrontation des syndicats et structures interprofessionnelles, pour dégager les priorités régionales sur la base desquelles toutes les composantes de la région agiront ensemble ;

— développer l'action sur les problèmes communs à l'ensemble des travailleurs de la région (développement économique, conditions de travail, santé, logement, transports, enseignement, équipements collectifs, etc.) ;

— agir pour l'amélioration du cadre de vie et d'un nouveau type de développement, en lien avec les fédérations concernées.

L'URI a la responsabilité d'aider les unions interprofessionnelles à assumer leurs tâches et parfaire leur fonctionnement démocratique.

5. L'organisation des retraités

50. L'action des retraités, comme celle des actifs, se situe aux plans professionnel et interprofessionnel :

— pour les travailleurs et travailleuses ayant un régime de retraite particulier, ce qui a trait aux pensions et avantages annexes est du ressort des structures professionnelles ;

— les problèmes du régime général des retraites, d'habitat, de santé, et plus généralement du cadre de vie, requièrent le développement de l'action interprofessionnelle.

51. Les syndicats ont un rôle privilégié pour la syndicalisation des retraités, qui doit s'effectuer prioritairement au moment du départ en retraite.

Le congrès invite toutes les structures de la CFDT à prendre les moyens nécessaires aux retraités et retraitées pour défendre leurs intérêts en tant que partie intégrante de la classe ouvrière.

Parallèlement et dans ce but, les fédérations et les URI se concerteront avec l'Union confédérale des retraités.

6. Conclusion

Le congrès engage toutes les structures CFDT à mettre en œuvre dans leur pratique la présente résolution, à la traduire dans leurs statuts et règlements intérieurs et à prendre en compte le contenu du rapport « Structures et fonctionnement démocratique ».

Le congrès mandate le Bureau national pour prendre en compte, dans le fonctionnement de la Confédération, les exigences de la présente résolution. Pour le prochain congrès confédéral, la procédure de préparation du congrès devra être révisée dans le but de donner les moyens aux syndicats de contribuer pleinement à l'élaboration des positions confédérales. A cet effet, une attention toute particulière sera portée sur les délais impartis aux syndicats pour réfléchir aux thèmes en débat, ainsi qu'au rôle que doit assumer la presse confédérale face aux enjeux pour faire connaître les positions essentielles afin de faciliter leur compréhension et la confrontation. □

La résolution sur la politique internationale de la CFDT pour les trois ans à venir, présentée par René Salanne a été adoptée à main levée.

La motion de renvoi et quatre amendements étaient au préalable soumis au débat.

La politique internationale de la CFDT pour les trois ans à venir

PRÉSENTATION ET DÉBATS

Le débat sur la politique internationale a commencé par la discussion sur la motion de renvoi présentée par la SGEN de l'académie de Créteil, proposant de surseoir jusqu'au 39^e congrès à la décision touchant l'appartenance à la CMT, les informations à ce sujet ayant été insuffisantes comme l'a dit Bernard Hubert en présentant la motion.

Pierre Gauzelin, intervenant au nom de la sidérurgie lorraine et de différents syndicats de cette région, a demandé de repousser la motion, les éléments d'information ayant été selon lui, largement diffusés aux organisations directement ou par la presse confédérale.

En conséquence, René Salanne a demandé de repousser la motion.

Au scrutin par mandats la motion est rejetée par 17 068 voix (76,6 %), contre 3 975 et 1 245 abstentions.

Cette motion n'ayant pas été adoptée, le texte sur la politique internationale a été présenté dans son ensemble par René Salanne qui en a rappelé les axes essentiels, en insistant sur le fait qu'il s'agit d'un débat fondamental engageant l'avenir de toute la CFDT.

Après avoir expliqué l'action syndicale en Europe, l'action professionnelle internationale, l'action avec les forces syndicales du tiers monde, la lutte pour la paix, la démocratie et la liberté, le rapporteur met en avant la nécessité de démissionner de la CMT.

Le débat s'engage sur les quatre amendements qui ont été retenus pour la discussion.

L'Europe, axe prioritaire

L'amendement du Syndicat des PTT du CNET sur le paragraphe 1.1. est défendu par Christian Charrier. Il explique que si l'on met l'accent sur l'Europe comme axe prioritaire, cela « conditionne » les autres aspects de la politique internationale de la CFDT. On aboutit en

fait à surévaluer les possibilités de l'Europe dans son état actuel.

Julien Delaby au nom de quinze syndicats du Nord-Pas-de-Calais combat l'amendement en rappelant, entre autres, que défendre l'action syndicale en Europe est bien cohérent par rapport à notre stratégie et, qu'en fait, être solidaire du tiers monde c'est avant tout être efficace, ce qui n'a pas été le cas pour la campagne contre l'apartheid, par exemple.

Un vote par mandat est demandé par 25 syndicats.

L'amendement est repoussé par 10 546 voix (47,5 %), contre 9 849 (44,4 %) et 1 776 abstentions.

L'élargissement de la CEE

L'amendement sur le paragraphe 1.2.6. déposé par le SGEN de Montpellier à propos de l'élargissement de l'Europe, sera défendu par Michel Tozzi. Celui-ci pense que les moyens n'ont pas été suffisamment envisagés pour assumer l'entrée de la Grèce, de l'Espagne et du Portugal dans la

Communauté européenne, avec toutes ses conséquences.

Guy Avelan, au nom de différents syndicats de la FGTE du Languedoc-Roussillon, combat l'amendement en rappelant que la volonté des centrales syndicales concernées, l'UGT, les Commissions ouvrières pour l'Espagne, la CGTP pour le Portugal et la CGT pour la Grèce est de rejoindre le combat des travailleurs européens au sein de la CES.

Et, ajoute l'intervenant, prendrons nous la responsabilité d'un retour au facismes dans ces pays pour cause de blocage économique ? René Salanne intervient à son tour, tout en reconnaissant que s'il y a de réels problèmes, l'élargissement ouvre des possibilités pour développer les luttes en Europe avec les travailleurs des pays concernés.

Le vote se déroule à main levée, et l'amendement est repoussé.

Les SPI et le rapport de forces

Sur le paragraphe 5.3. le débat sur l'action professionnelle a lieu autour



de l'amendement du Syndicat hacuitex du Haut-Rhin défendu par Daniel Schreiber. Celui-ci pense que les SPI ont des rapports de forces très différents, et qu'ils ne sont pas les seuls instruments adaptés.

Louis Coppin pour différents syndicats de la FGTE, des métaux et de la chimie combat l'amendement tout en reconnaissant que les SPI sont d'une efficacité variable. Mais ils restent la seule structure reconnue au plan international. La Fédération internationale des transports a mené un combat victorieux pour récupérer le salaire de 28 salariés indiens d'un navire battant pavillon libérien tout dernièrement. N'est-ce pas cela la solidarité internationale ?

René Salanne explique que les SPI sont seuls à être présents dans les pays développés, mais aussi dans de nombreux pays du tiers monde et qu'il faut en faire un lieu de rassemblement de toutes les forces syndicales du monde entier.

L'amendement est repoussé à main levée.

La démission de la CMT

En ce qui concerne la démission de la CMT (paragraphe 5.1.), un vote séparé par mandat a été demandé et il y a deux interventions pour et deux contre.

Bernard Lahousse, au nom des syndicats métaux de Lille et de la sidérurgie Lorraine, intervient pour la démission de la CMT en invoquant le fait qu'il faut des moyens et des outils adaptés pour mettre en œuvre une politique internationale la plus proche des réalités. La CMT est trop faible pour être le lieu privilégié de la confrontation.

Ensuite Georges Fournier pour le Syndicat national des caisses d'épargne intervient pour le maintien à la CMT. Pour lui les arguments que l'on oppose à l'égard de la CMT ne sont pas repris quand il s'agit de la CES. Par ailleurs, en quittant la CMT, on affaiblit cette organisation en renforçant la bipolarisation autour de la CISL et de la FSM.

Après, Emile le Beller monte à la tribune pour les syndicats Bureaux-gare, Télécoms et Postaux en mentionnant que tant la CMT que la CISL et la FSM ont fait la preuve qu'elles n'avaient aucune vocation mondiale. Par ailleurs demande-t-il, quelle action réelle est à porter au crédit de la CMT depuis ces derniers 30 ans ? Ce n'est pas non plus avec la CMT que l'on pourra construire un nouvel ordre économique international.

Enfin René Robert pour le SGEN d'Orléans-Tours défend le maintien à la CMT en disant notamment que la CFDT est moins sourcilieuse par rapport à la CES (les syndicats qui la composent n'ont pas toujours d'option de classe), alors qu'elle trouve que les options de la CMT ne sont pas assez claires sur le socialisme autogestionnaire.

Le vote par mandat a tranché dans le sens de la démission de la CMT par 17 685 voix pour (80,6 %), 2 301 contre (10,5 %) et 1 956 abstentions. La CFDT démissionne donc définitivement de la CMT.

RÉSOLUTION

Introduction

Pour répondre avec efficacité aux problèmes posés aux travailleurs, l'action de la CFDT doit inclure une dimension internationale. La réalité de notre pays, largement ouvert sur l'extérieur, avec notamment la présence importante de travailleurs immigrés, notre devoir de solidarité internationale, notre perspective autogestionnaire, nous l'imposent.

Le mouvement syndical des pays industrialisés se trouve confronté à une mutation considérable dans la restructuration et la répartition des forces productives au plan mondial. Il voit agir deux faisceaux de forces qui ont chacune, malgré des contradictions internes, une dynamique et un but cohérents :

- d'une part, les Etats capitalistes et les firmes multinationales qui se restructurent et se redéploient pour trouver de nouvelles bases assurant le maintien de leurs hégémonies. Leurs attitudes à l'égard de la construction européenne est l'un des éléments de cette politique ;
- d'autre part, les pays en voie de développement qui aspirent à se doter d'une politique économique basée sur leurs propres ressources.

Dans ce contexte, les travailleurs de notre pays sont conscients que « l'espace européen » pèse de plus en plus lourdement sur leurs conditions de travail et de vie. Ils savent que dans l'état actuel du développement des échanges et d'homogénéi-



sation des conditions de vie et de travail en Europe occidentale, toute avancée dans un pays, sans avancée parallèle dans les autres pays, peut rapidement se révéler fragile et limitée. Il en va de même en ce qui

concerne les solutions à préconiser pour faire face à l'ampleur de la crise et à sa dimension internationale. Face aux problèmes affrontés dans chaque pays, il est nécessaire de rechercher, en permanence, à l'échelle nationale, des solutions ; celles-ci apparaîtraient insuffisantes et précaires si elles ne s'appuyaient pas sur une politique plus globale, tant au niveau européen qu'au plan mondial.

Par ailleurs, la recherche, par les pays non-alignés, d'un nouvel ordre économique international et la lente maturation dans le mouvement ouvrier des pays développés d'un projet socialiste réconciliant socialisme et liberté et assurant une nouvelle orientation de la croissance, constituent l'ébauche d'une alternative.

Le mouvement syndical des pays développés, et notamment européens, peut intervenir avec force pour favoriser cette confrontation et établir des convergences avec les forces syndicales du tiers monde.

Pour traduire ces orientations en termes d'action, la CFDT confirme le choix des quatre grands axes de sa politique internationale, et précise pour chacun d'entre eux les objectifs suivants qui guideront son action pour les trois ans à venir.

1. L'action syndicale en Europe

1.1. L'action syndicale en Europe est l'axe prioritaire qui conditionne pour une bonne part les autres aspects de la politique internationale de la CFDT.

1.1.1. L'Europe est la première des réalités économiques, sociales et politiques dans laquelle s'inscrit notre action syndicale.

Au-delà des spécificités nationales, la crise et les restructurations, en se développant, ne font que rendre plus semblables et plus proches les conditions de travail et de vie des salariés de toute l'Europe occidentale.

La CFDT estime nécessaire le développement d'actions de masse à l'échelle européenne sur des objectifs s'opposant à la politique capitaliste.

1.1.2. Une action convergente des organisations syndicales d'Europe :

- pourra imposer des modifications conséquentes des politiques économiques et sociales des forces dominantes ;

- contribuera à dégager une alternative conforme aux intérêts des travailleurs par de nouvelles politiques économiques et sociales ;

- permettra d'orienter la construction d'une véritable communauté européenne dans une perspective socialiste, facilitant ainsi les relations internationales nécessaires notamment avec les pays en voie de développement sur des bases de réelles coopérations.

1.2. Pour mener cette action et atteindre ces objectifs, la CFDT a la volonté de faire de la CES un instrument efficace d'action, ce qui implique les points suivants.

1.2.1. La mise en commun des analyses de situation de chaque pays, la confrontation sur les revendications défendues, sur les méthodes d'action employées, sur les résultats obtenus.

1.2.2. Le développement de réflexions et de recherches permettant d'aboutir à des analyses et revendications communes, et particulièrement en ce qui concerne le plein emploi, la réduction de la durée hebdomadaire du travail vers les 35 heures, la cinquième équipe, l'amélioration des conditions de vie et de travail, etc.

1.2.3. La recherche commune de pratiques d'action adaptées à l'échelle européenne et l'harmonisation des positions syndicales à défendre dans les divers lieux où se décide en Europe le sort des travailleurs.

1.2.4. L'élargissement de la Confédération européenne des syndicats (CES) par l'adhésion des confédérations représentatives, démocratiques, qui le demandent — comme en France la CGT — et qui sont d'accord pour agir ensemble et riposter efficacement aux politiques capitalistes et à leurs conséquences.

Cela suppose que l'action de la CES favorise la convergence des politiques syndicales des organisations qui la composent, afin de permettre l'élaboration d'une réponse globale



du mouvement syndical européen particulièrement devant les enjeux et les défis posés par la crise.

En tout état de cause, la recherche de la plus large unité d'action syndicale doit être une donnée constante de l'action de la CES.

1.2.5. La mise en place de comités syndicaux dans tous les secteurs professionnels.

L'action syndicale engagée par la CES, pour avoir sa pleine efficacité, doit pouvoir s'appuyer sur une action professionnelle convergente des comités syndicaux européens.

L'action des comités syndicaux européens et celle des Secrétariats professionnels internationaux (SPI) doit tendre à s'unifier sur la base des intérêts de classe des travailleurs. Une convergence dans leurs politiques doit être recherchée.

Les comités syndicaux doivent être ouverts, sans exclusive, à toutes les organisations professionnelles affiliées aux confédérations membres de la CES. Ils doivent jouer un rôle effectif dans la CES.

1.2.6. La CFDT est favorable à l'entrée de la Grèce, du Portugal, de l'Espagne dans la CEE, mais elle agira au sein, et avec la CES, pour que les modalités retenues sauvegardent les intérêts légitimes des travailleurs de l'ensemble des pays concernés.

La CFDT voit d'abord dans cet élargissement la possibilité de développer la communauté de luttes en Europe et de faire mûrir plus vite, dans l'ensemble de nos pays, une conscience de classe de dimension européenne. Il s'agit également de consolider les acquis démocratiques récents de ces trois pays et d'ouvrir plus largement l'Europe vers le Sud et le Bassin méditerranéen.

A cet effet, la CFDT s'efforcera de renforcer ses relations avec les confédérations de ces pays.

1.2.7. L'ouverture de la CES au monde, et notamment au tiers monde, pour une réelle coopération avec toutes les organisations syndicales représentatives des travailleurs et des travailleuses des pays industrialisés comme celles du tiers monde et particulièrement avec les centrales régionales, en priorité l'OUSA pour l'Afrique.

2. L'action professionnelle internationale

2.1. L'action professionnelle internationale doit prolonger l'action menée dans les entreprises et les branches au niveau européen et mondial. Cette action recouvre les luttes des travailleurs dans les sociétés multinationales mais aussi celles menées dans les branches, telles la sidérurgie, la banque, les transports, l'énergie, l'agriculture, l'enseignement, etc.

2.1.1. Dans les sociétés multinationales, expression et instrument du développement capitaliste, l'établissement d'un rapport de forces syndical à la dimension des sociétés, est une nécessité vitale et urgente. Il doit avoir un triple objectif :

- la défense des intérêts immédiats des travailleurs à l'échelle où se situe l'implantation de ces sociétés ;

- l'analyse et le contrôle des politiques économiques et financières de ces sociétés en regard de la lutte commune avec les pays du tiers monde pour un nouvel ordre économique international ;

- la recherche d'une véritable politique d'action syndicale de caractère offensif pour infléchir les choix, décisions et stratégies des firmes multinationales.

2.2. Pour mener cette action professionnelle face aux sociétés multinationales et dans les branches, la CFDT a fait le choix des SPI. Certains d'entre eux ne répondent pas encore aux nécessités d'une action syndicale internationale efficace. Cependant la CFDT considère que les SPI, seules réalités présentes sur le terrain d'une façon conséquente, constituent, d'une manière générale, un lieu privilégié de rencontre pour les forces syndicales concernées et un instrument de riposte à la politique des firmes multinationales.

2.2.1. Les organisations CFDT entendent donc contribuer au renforcement et à l'évolution des SPI où elles sont présentes. Les SPI doivent de plus en plus devenir les véritables instruments d'action dont les travailleurs ont besoin.

2.3. L'examen des réalités de l'action internationale de toutes les fédérations CFDT concernées sera assuré, au plan confédéral, par une mise en commun et une confrontation régulière des expériences et des politiques développées afin de les faire converger sur la base de l'analyse, des perspectives et de la stratégie de la CFDT.

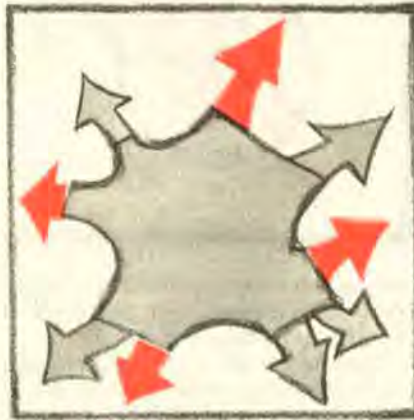
3. L'action avec les forces syndicales du tiers monde

3.1. La situation des pays du tiers monde, caractérisée par l'ampleur des besoins fondamentaux non satisfaits et la dépendance économique, est étroitement liée au fonctionnement du capitalisme international. Elle constitue pour les pays industrialisés un formidable enjeu stratégique et économique dans le cadre de la division internationale du travail.

La CFDT développera son action pour la réduction des inégalités de revenus et de développement entre les pays industrialisés et les pays du tiers monde. A cet effet, elle contribuera au renforcement d'une action syndicale commune en faveur d'un

nouveau type de développement. En conséquence, la CFDT approfondira ses relations avec un certain nombre d'organisations syndicales des pays du tiers monde, notamment les pays de forte émigration, avec les organisations des pays à la recherche d'une voie socialiste autogestionnaire, et avec des centrales régionales comme l'OUSA pour :

3.1.1. Prendre en charge efficacement les problèmes des travailleurs immigrés étrangers et des travailleurs originaires des DOM-TOM : lutte contre le racisme, pour l'égalité des droits, le respect de l'identité culturelle, la formation professionnelle correspondant à leurs aspirations propres et répondant aux besoins des pays d'émigration.



Face au risque que courent des centaines de milliers de travailleurs immigrés, de voir remis en cause leurs droits au séjour en France, obtenir le renouvellement normal des titres administratifs venant à expiration.

3.1.2. Agir en commun, ou d'une manière convergente, contre les agissements des sociétés multinationales.

3.1.3. Poursuivre les réflexions et confrontations nécessaires pour dégager des dispositions et actions communes pour l'établissement d'un nouvel ordre économique international permettant un véritable développement des pays du tiers monde.

Celui-ci doit être centré sur les besoins des populations, à partir de la maîtrise de leurs ressources, d'une plus grande égalité des échanges commerciaux, d'une nouvelle coopération financière et monétaire.

L'occasion de mener une telle recherche est fournie, entre autres, par la renégociation des accords de Lomé.

3.2. Dans les DOM-TOM, la Confédération CFDT et ses fédérations poursuivront leur action avec les organisations qui se réfèrent à elle, pour la remise en cause de l'exploitation de type colonialiste, pour un développement économique qui assure aux travailleurs la possibilité d'un emploi sur place et mette fin à l'obligation de s'expatrier.

Elle continuera son action pour le droit à l'autodétermination des DOM-TOM.

3.3. L'Institut syndical de coopération technique international (ISCTI) est l'outil que s'est donnée la CFDT pour contribuer à répondre à ces besoins.

4. La lutte pour la paix, la démocratie et la liberté

4.1. La défense de la paix, de la démocratie et de la liberté dans le monde exige un combat incessant de toutes les forces du mouvement syndical international. La CFDT entend y tenir toute sa place.

4.2. Des problèmes graves subsistent, amplifiés par la crise économique et ses répercussions :

- l'accroissement fantastique de la production et du commerce des armes, l'existence des armes nucléaires et leur dissémination ;
- le refus du droit à l'autodétermination pour un certain nombre de populations ;
- la discrimination fondée sur la race ou le sexe ;
- l'installation de dictatures sanglantes dans de trop nombreux pays, notamment du tiers monde ;
- la persistance du caractère totalitaire et bureaucratique des régimes communistes ;
- les atteintes nombreuses aux droits syndicaux dans le monde entier ;
- les atteintes aux libertés dans certaines démocraties occidentales.

4.3. La CFDT poursuivra et développera son action avec toutes les forces qui, sur place et quels que soient les régimes, mènent un combat difficile pour la défense et l'extension des libertés individuelles et collectives, l'autodétermination, les libertés, l'égalité des races, l'accès des femmes à tous les droits, la paix.

4.4. La CFDT dénonce la répression que subissent pour leur engagement ou leurs opinions politiques les travailleurs et les intellectuels des pays de l'Est, et les assure de son entière solidarité.



4.5. La lutte contre l'apartheid, expression la plus odieuse du racisme, demeure un objectif permanent de la CFDT. Elle poursuivra son action en portant particulièrement l'effort dans les entreprises liées à l'Afrique du Sud.

5. L'application de cette politique remet en cause notre affiliation internationale.

Le 38^e congrès décide la démission de la CFDT de la CMT

5.1. Rejetant la politique des blocs dont s'inspirent encore certaines internationales, convaincue qu'aucune des internationales syndicales confédérales n'est en mesure de répondre aux problèmes et à l'attente des travailleurs, la CFDT démissionne de la CMT.

5.2. Pas davantage que la CMT, la CISL et la FSM ne sont en mesure d'apporter une réponse concrète et efficace.

La CFDT restera sans affiliation internationale à vocation mondiale tant qu'une perspective nouvelle n'apparaîtra pas permettant une restructuration du syndicalisme mondial sur des bases nouvelles, hors des blocs, posant les problèmes des travailleurs en termes d'action, avec pour objectif l'émancipation des travailleurs et des travailleuses contre toutes les formes d'exploitation et de domination.

Seul le congrès de la CFDT est habilité à se prononcer sur l'affiliation mondiale de la CFDT.

5.3. Membre de la CES, ayant fait le choix des SPI pour contribuer à construire des instruments efficaces d'action professionnelle, tenant à renforcer ses relations avec les organisations syndicales les plus importantes des pays du tiers monde, la CFDT entend s'inscrire activement dans un processus de renouveau du syndicalisme mondial :

- fondé sur de nouvelles pratiques d'action qui impliquent les travailleurs à travers les diverses structures de l'organisation syndicale ;

- prenant en compte les nouvelles réalités se faisant jour dans le monde, telle la recherche autonome d'expression, d'action et d'organisation continentale unitaire ;

- aboutissant à terme à une restructuration du syndicalisme international.

Cette restructuration, pour être réelle, ne peut se résumer à des opérations d'état-major. Elle ne peut qu'être le résultat d'un long processus qui vise à enraciner l'action internationale dans la réalité des continents, de l'action professionnelle et de la solidarité à l'échelle mondiale.

6. Toutes les structures syndicales sont impliquées

6.1. Les objectifs prioritaires de la politique internationale définis par le 38^e congrès concernent toutes les structures de la CFDT.

6.2. La prise en charge des problèmes vécus par les travailleurs dans leur dimension internationale doit être l'objet des politiques d'action de toutes les organisations de la CFDT.

Les syndicats, les inters et les sections syndicales d'entreprise doivent, de plus en plus, être impliqués étroitement dans l'élaboration et le développement de cette politique internationale au niveau des fédérations et des régions.

6.3. Dans le champ de leurs réalités et de leurs responsabilités sur les problèmes tels ceux du travail, de la politique industrielle ou du type de développement, les fédérations doivent plus que jamais accroître leur effort pour traduire en termes d'action au plan international, la politique de la CFDT.

La Confédération assurera les liaisons et confrontations nécessaires afin de permettre l'insertion de ses fédérations dans les comités syndicaux européens et dans les SPI.

6.4. Sur les terrains d'action généraux et communs aux travailleurs, les unions régionales doivent, elles aussi, dégager des objectifs de dimension internationale sur les problèmes liés aux équilibres et aux développements régionaux, aux équipements collectifs, à l'éducation, à la culture, etc.

6.5. Par la confrontation des expériences, la recherche d'actions convergentes, pourra ainsi se construire, peu à peu, une action internationale de dimension réellement interprofessionnelle.

La Confédération prendra les moyens pour assurer la coordination et l'efficacité de cet effort.

6.6. La Confédération doit assurer le cadre général de l'orientation de la politique internationale dans toute la CFDT. Elle prendra toutes les initiatives pour impulser cette action, notamment en Europe, qui est l'objectif prioritaire. □



AU... BREST : DU BRUIT DANS LANDERNEAU... BRE

CONSOMMATION COLLECTIVE

Tout le monde l'a remarqué : autour du parc de loisirs de Penfeld on peut faire des kilomètres sans boire. A cet endroit, la « lande bretonne » soutient la comparaison avec ces espaces désertiques d'où sont absents tout bistrot ou modeste estaminet.

Du coup, c'est le moins qu'on puisse dire, le bar du congrès, assuré de l'exclusivité pour les boissons en tous genres et les crêpes, a connu

un succès considérable. On y a bu et mangé sur plusieurs rangs serrés.

Gros succès, aussi, pour le stand des produits bretons qui écoula pulls marins, galettes, cidre et huîtres.

Ce qui tend à prouver que les congressistes ont su, spontanément, assimiler la notion « de consommation collective » chèrement défendue par l'UPSM à la tribune.



EN TOUTE OBJECTIVITÉ

Ah, ils s'en sont donnés à cœur joie, les photographes, tout au long de ce congrès. Ils n'ont pas cessé de mitrailler, qui au grand angle, qui au téléobjectif.

Il n'empêche, le fossé entre les amateurs et les professionnels s'est comblé. Les uns et les autres utilisent pratiquement le même matériel et des appareils tout aussi sophistiqués. Le réflex

24 x 36 règne en maître. Les flashes ne crépitent plus comme autrefois et les petits formats populaires, genre 110, ont presque disparu.

Seule différence : l'attitude, née de la pratique, qui confère l'assurance aux « pros ». Mais les militants, eux, se rattrapent par la connaissance du sujet. En toute objectivité.



UNE LONGUE MARCHÉ

Si l'organisation matérielle du congrès de Brest a été très satisfaisante - remercions-en, au passage les militants finistériens - la capacité d'hébergement insuffisante de la ville a obligé bon nombre de délégués à des voyages dont ils se seraient bien passés, qu'on en juge.

Ainsi, un congressiste des Alpes-Maritimes, après être

parti lundi 7 mai à 6 h 30 du matin de chez lui, est arrivé à Brest le lendemain à 6 h. C'est là qu'il a appris qu'il était logé avec d'autres délégués de Provence-Côte-d'Azur, du SGEN de l'académie de Versailles et de syndicats de la FGE, à Trégarvan, soit à 1 h 30 de bus de Penfeld, trois heures par jour... et lever à 5 h 30 tous les matins !

LES DEMOISELLES DE BREST

« Nous sommes deux sœurs jumelles, nées sous le signe des gémeaux... ». Les demoiselles de Brest, Mireille et Annick, assistaient bien au

même congrès. L'une comme journaliste, l'autre comme déléguée du Sygma (Syndicat général du ministère de l'agriculture).



RELATIONS...

Pour les amateurs, un peu las de la succession de discours à la tribune, l'écran lumineux où apparaissaient les messages aura été source de distraction. Le temps d'une annonce, ils avaient l'occasion de se détendre et de sourire.

Les « Dupont, ta femme t'a appelé », « Joël, je t'attends au bar », « Christian, tu peux récupérer tes fringues au... », « Rendez-vous au stand... » etc, s'enchaînaient de façon souvent cocasse.

Bref, selon les habitudes de lecture, le congrès s'offrait les signes codés de « Libé », du « Matin » ou du « Nouvel Obs ».

EXPÉRIENCE

Inflexible, incorruptible, le service d'ordre s'est révélé particulièrement efficace et bien organisé. Il était réellement impossible d'échapper à ses mailles. A chaque pas, il fallait montrer patte blanche.

Renseignements pris, tout cela est très logique. Le service d'ordre était constitué, pour l'essentiel, de militants CFDT qui travaillent ordinairement à l'arsenal de Brest. Et qui, par conséquent, ont à subir, quotidiennement, les contrôles scrupuleux de la Sécurité militaire.

Comme quoi, l'expérience, ça sert.

Election du Bureau national

Voici le nouveau Bureau national élu par le 38^e congrès confédéral. Les délégués devaient choisir 10 noms sur 14 dans le collège des fédérations, 10 noms sur 11 dans le collège des régions, et 10 noms sur 10 dans celui présenté par le Bureau national sortant.

Pour le 4^e collège, il y avait le candidat de l'Union confédérale des cadres.

Inscrits : 25 070 ; votants : 24 526 ; nuls 547

Valablement exprimés : 23 979. Majorité requise : 11 990

COLLÈGE DES FÉDÉRATIONS

NOM - PRÉNOM	Voix	Age	Profession d'origine	Fonction syndicale
TROGLIC Jean-François	20 663	31	Instituteur	Secrétaire national
MENNECIER Claude	19 512	40	Chimiste	Secrétaire général
PRIER Gérard	19 229	31	Educateur	Secrétaire général
VERNET Claude	18 937	37	Employé textile	Secrétaire général adjoint
TONNERRE Denis	17 216	36	Technicien PTT	Secrétaire fédéral
TIERSEN Gérard	16 785	42	Agent technique	Secrétaire général
GRANGER Georges	16 597	43	Sidérurgiste	Secrétaire général adjoint
JACQUIER Jean-Paul	16 197	38	Technicien agricole	Secrétaire national
LICHTENBERGER Yves	15 220	34	Employé	Secrétaire général
GOUBIER Georges	14 683	43	Ouvrier d'entretien	Secrétaire général

Ont obtenu : Robert VION : 14 210 ; Jean-Paul MOUSSY : 10 591 ; Michel CASTELLAN : 6 921 ; Jean-Noël KERDRAON : 6 894.

COLLÈGE DES RÉGIONS

NOM - PRÉNOM	Voix	Age	Profession d'origine	Fonction syndicale
ALLARD Louis	22 548	39	Monteur-câbleur	Secrétaire général
TROGLIC Antoine	22 497	43	Sidérurgiste	Secrétaire général
DELABY Julien	21 736	46	Linotypiste	Secrétaire général
BOBICHON Jean-Pierre	21 435	31	Chauffeur-livreur	Secrétaire général
KASPAR Jean	21 297	38	Electro-mécanicien	Secrétaire général
CARADEC Robert	20 445	40	Chaudronnier	Secrétaire général
HÉRITIER Pierre	20 425	42	Employé de banque	Secrétaire général
MAGISTRY Claude	19 992	40	Electronicien	Secrétaire général
THIOLLENT André	16 393	47	Employé EDF	Secrétaire général
JUSSIAUX Gérard	16 083	31	Instituteur	Secrétaire général

Claude COUREAU a obtenu 14 404 voix.

COLLÈGE PRÉSENTÉ PAR LE BUREAU NATIONAL SORTANT

NOM - PRÉNOM	Voix	Age	Profession d'origine	Fonction syndicale
HUREAU Pierre	19 836	47	Contrôleur PTT	Membre CE sortante (trésorier)
LAOT Jeannette	19 112	54	Ouvrière au Seita	Membre CE sortante
MAIRE Edmond	18 359	48	Technicien chimiste	Membre CE sortant (secrét. gal)
BONO Robert	17 954	48	Ouvrier textile	Membre CE sortante
MANDRAY Noël	17 411	42	Electricien	Secrétaire national FUC
ROLANT Michel	16 863	45	Employé agricole	Membre CE sortante
MERCIER Albert	16 856	45	Sidérurgiste	Membre CE sortante
BÉGOT Georges	16 780	39	Employé de banque	Secrétaire général Banque
LESIRE-OGREL Hubert	16 306	48	Fonctionnaire	Membre CE sortante
CHÉREQUE Jacques	14 177	50	Chef de fabrication	Secrétaire général FGM

CANDIDAT DE L'UNION CONFÉDÉRALE DES CADRES

NOM - PRÉNOM	Voix	Age	Profession d'origine	Fonction syndicale
VANLERENBERGHE Pierre	16 096	37	Ingénieur	Secrétaire général UCC

Election de la Commission exécutive

Dès son élection, le Bureau national choisi par le 38^e congrès s'est réuni et a désigné la Commission exécutive confédérale, selon la procédure précisée par l'article 30 du règlement intérieur.

Le Bureau national a d'abord décidé que la Commission exécutive comporterait dix membres. Il a ensuite procédé à l'élection de la CE. Ont obtenu :

Robert Bono 29 voix, Jacques Chérèque 29 voix, Pierre Hureau 29 voix, Jeannette Laot 29 voix, Noël Mandray 29 voix, Albert Mercier 28 voix, Edmond Maire 27 voix, Michel Rolant 27 voix, Hubert Lesire-Ogrel 25 voix, Georges Bégot 21 voix.

La répartition des tâches entre les membres de la Commission exécutive a été établie.



EDMOND MAIRE. Né le 24 janvier 1931 à Epinay sur Seine. Technicien chimiste. Secrétaire général de la Fédération des industries chimiques. Membre de la Commission exécutive depuis 1970. Secrétaire général de la CFDT depuis 1971.



JACQUES CHÉRÈQUE. Né le 9 septembre 1928 à Dijon (Côte-d'Or). OS, puis agent de maîtrise dans la sidérurgie. Secrétaire général de la FGM. Membre du Bureau national depuis 1970. Elu à la Commission exécutive à l'occasion du 38^e congrès.



PIERRE HUREAU. Né le 25 décembre 1931 à Coulommiers (Seine-et-Marne). Contrôleur des PTT. Secrétaire général adjoint de la fédération des PTT. Membre de la Commission exécutive et trésorier confédéral depuis 1973.



GEORGES BEGOT. Né le 31 octobre 1939 à Roubaix (Nord). Employé de banque. Secrétaire général de la Fédération banque. Membre du Bureau national depuis 1976. Elu à la Commission exécutive à l'occasion du 38^e congrès.



ROBERT BONO. Né le 28 septembre 1930 à Roquecourbe (Tarn). Ouvrier textile. Conseiller fédéral Hacuitex. Secrétaire de l'UD du Tarn. Secrétaire confédéral. Elu membre du Bureau national et de la Commission exécutive en octobre 1973.



JEANNETTE LAOT. Née le 15 janvier 1925 à Landerneau (Finistère). Ouvrière au Seita. Secrétaire de la Fédération de l'alimentation. Présidente de la Commission féminine confédérale. Elue à la Commission exécutive en 1970.



HUBERT LESIRE-OGREL. Né le 25 mars 1931 à Paris. Attaché d'administration centrale. Responsable du service juridique confédéral. Secrétaire général de la Fédération des services. Membre de la Commission exécutive depuis 1973.



NOËL MANDRAY. Né le 4 septembre 1936 à Aix-les-Bains (Savoie). Ouvrier électricien. Secrétaire national de la Fédération unifiée de la chimie. Elu à la Commission exécutive à l'occasion du 38^e congrès.



ALBERT MERCIER. Né le 20 juin 1933 à Mathay (Doubs). Ouvrier métallurgiste. Secrétaire général de l'Union des métaux de Franche-Comté. Secrétaire général adjoint de la FGM en 1971. Elu à la Commission exécutive en 1976.

Secrétaire général	Edmond Maire,	28 voix
Secrétaire général adjoint ..	Jacques Chérèque,	27 voix
(responsable du secteur international)		
Trésorier	Pierre Hureau,	30 voix
(responsable des secteurs financier et information)		
Action revendicative	Jeannette Laot,	27 voix
	Albert Mercier,	26 voix
(Jeannette Laot est aussi chargée de suivre les problèmes des travailleuses)		
Action sociale, cadre de vie ..	Robert Bono,	30 voix
Action économique, emploi, enseignement	Michel Rolant,	29 voix
	Georges Bégot,	20 voix
Formation syndicale et organisation	Noël Mandray,	27 voix
Secteur politique et culturel ..	Hubert Lesire-Ogrel,	23 voix



MICHEL ROLANT. Né le 21 mars 1934 à Vallauris (Alpes-Maritimes). Ouvrier puis employé dans l'agriculture. Président de la FGA. Président de la commission confédérale immigrés. Membre de la Commission exécutive depuis 1971.

Travailleuses et pratique syndicale

Michel Rolant a largement expliqué pourquoi le Bureau national et le Conseil national ont présenté un texte sur les travailleuses durant le congrès. Voici quelques extraits de sa présentation.

« Pourquoi une déclaration particulière sur les travailleuses ? » Michel Rolant répond par cette phrase de Bébel, « l'avenir appartient au socialisme, c'est-à-dire en premier lieu à l'ouvrier et à la femme ».

La procédure exceptionnelle de présenter un texte sur les travailleuses a été retenue car « jusqu'ici ce qui concernait les travailleuses dans les résolutions de congrès était adopté sans véritable débat, souvent à l'unanimité et le plus souvent dans l'indifférence... avant de tomber aux oubliettes ».

La formule proposée à Brest vise à la fois à « permettre une meilleure intégration et une véritable prise en charge politique des positions et revendications concernant les travailleuses. Il s'agit en même temps, d'en faire un commentaire plus large, de dégager l'analyse qui les fonde, d'en montrer les conséquences et les perspectives qu'elles ouvrent ».

Le changement des femmes...

Ainsi, mentionne Michel Rolant « depuis un moment les principaux éléments favorables à un changement profond de la condition et de la lutte des travailleuses étaient réunis : prolongation de la scolarité des filles, large introduction dans le processus de production de machines réduisant l'importance de la force physique, extension de l'usage de méthodes modernes de contraception, déclin des idéologies soutenant l'infériorisation des femmes ».

Mais ce qui est marquant, c'est « le changement d'attitude de la part des femmes elles-mêmes, dans leur grande masse [...] » Ce qui est nouveau, c'est, depuis 1972-1973, le retour massif à une activité professionnelle des femmes mariées, mères de famille. Ce mouvement ne s'est

pas démenti par la suite malgré la montée du chômage. Il traduit bien une aspiration fondamentale, un mouvement en profondeur. C'est bien un mouvement irréversible [...] ».

« La CFDT, c'est bien le sens de la déclaration, propose aux travailleuses, aux femmes, une double orientation pour l'action commune, mixte : une défense quotidienne contre la surexploitation qu'elles subissent par des revendications qui contribuent, en même temps, à leur libération et au-delà, dans le même mouvement, de développer notre refus de la division en statuts multiples de la classe ouvrière. »

Enfin, ajoute encore Michel Rolant, il y a le « développement constant du mouvement pour une transformation radicale des rapports et des rôles sociaux entre hommes et femmes. Cette transformation est aussi, nous le savons aujourd'hui plus clairement, une condition essentielle de la réalisation d'un socialisme réellement démocratique, réellement autogestionnaire. [...] Ces deux aspects, ces deux volets de la lutte sont indissociables.

« Il est clair aujourd'hui qu'il ne peut y avoir de libération des femmes en dehors d'une lutte de classe attachée à cet objectif... qu'il n'y a que faux-semblant et récupération de la lutte des femmes si celle-ci n'est pas menée à la fois sur les plans économique, social, idéologique, politique comme doit le faire l'organisation syndicale. »

Après avoir énuméré et analysé l'ensemble des revendications, Michel Rolant poursuit, « Il faut aussi s'attaquer à la « reproduction » des rôles dans la société par le système scolaire et la formation professionnelle. Tant que certains emplois leur seront, de fait, interdits, les filles continueront de s'orienter vers ceux qui leur sont ouverts.

» Agir constamment pour la mixité

PRÉSENTATION

de tous les emplois doit donc être une ligne de force constante de notre action syndicale. Dans notre campagne actuelle vers les 35 heures, il ne faut pas seulement parler du partage des tâches mais aussi de la mixité des emplois [...] Nous avons « intériorisé » et nous ne luttons pas assez contre la division « sociale », et dans ce cas « sexuelle », du travail qui est toujours présente, même dans les revendications syndicales.

« Il y aura toujours, sans doute, une certaine division « technique » du travail (tout le monde ne peut pas tout faire en même temps), mais cela ne justifie pas le maintien d'une division du travail fondée sur le sexe, qui est génératrice de ségrégation, d'inégalités et de discrimination. »

...et leur place dans la CFDT

Ensuite, Michel Rolant aborde la place des femmes dans la CFDT : « La difficulté principale, celle que nous ne sommes pas parvenus à résoudre, c'est la présence effective des travailleuses à tous les niveaux de responsabilité dans l'organisation syndicale. Oui, elles sont nombreuses, avec des responsabilités dans les entreprises, les services, comme déléguées du personnel et dans les autres activités syndicales ayant lieu sur le temps de travail. Mais, dès que l'on quitte l'entreprise, leur nombre diminue régulièrement ».

Et, continuant, Michel Rolant ajoute, « Il faut donc que des travailleuses, que les travailleuses, soient présentes en nombre suffisant et représentatif, dans toutes les structures syndicales. Il faut prendre les moyens pour leur permettre d'accéder aux responsabilités auxquelles elles peuvent et doivent prétendre, y compris par le système des quotas obligatoires. Il faut adopter des méthodes de travail qui facilitent leur participation. »

Et, déclare Michel Rolant, si de tels changements n'interviennent

pas, pouvons-nous prétendre que nous sommes une organisation démocratique ?

La moitié des êtres humains

Après avoir souligné les efforts développés par les organisations depuis la conférence « Travail des femmes et action syndicale », Michel Rolant conclut qu'il n'est pas acceptable

« qu'il existe dans notre pays des inégalités, des disparités scandaleuses, subies par les travailleuses, par les femmes. Elles expliquent, elles permettent le maintien de l'aliénation des hommes dans un comportement dominateur et agressif à l'égard des femmes. [...] Notre projet et notre pratique ne peuvent se construire sans la moitié des êtres humains, et le socialisme démocratique et autogestionnaire n'a de sens, ne s'impo-

sera et ne durera que par la lutte commune des travailleurs et des travailleuses, parce que les moyens commandent la fin que nous poursuivons.

» Il reste au 38^e congrès confédéral de donner à ce rappel et à cette conviction la force et l'éclat qu'ils méritent pour que l'espoir renaisse pour tous et toutes, femmes et hommes, travailleuses et travailleurs. »

DÉCLARATION

1. La situation actuelle des travailleuses.

L'aspiration des femmes à exercer une activité salariée n'a pas cessé de s'amplifier depuis 15 ans et notamment depuis 1968. Cette tendance, bien que freinée par la crise, se poursuit aujourd'hui. La part des femmes dans la population active ne cesse d'augmenter et, dans le même temps, les statistiques du chômage permettent de mesurer l'ampleur d'un sous-emploi féminin important.

La principale caractéristique de ce mouvement historique, positif et irréversible, c'est l'entrée massive des femmes mariées, des mères de famille, sur le marché du travail et leur volonté d'y rester malgré la diminution de l'emploi dans l'industrie et son tassement dans les autres activités.

Aujourd'hui, la volonté des femmes d'exercer une activité professionnelle n'a pas besoin d'être démontrée. Elle se vérifie en permanence. Le patronat et le gouvernement sont eux-mêmes contraints de la reconnaître et d'en tenir compte. Mais ils doi-

vent savoir qu'ils ne pourront plus, aussi facilement que par le passé, utiliser la main-d'œuvre féminine comme « force d'appoint » ou « armée de réserve » au gré des aléas de la conjoncture économique.

Il reste que cette aspiration et cette volonté se heurtent à une politique délibérée.

— Les jeunes chômeurs sont en majorité des jeunes filles et jeunes femmes.

— Les patrons se servent de la situation des femmes dans la société pour gérer la main-d'œuvre selon leurs intérêts et limiter la capacité d'action et de résistance des travailleurs en orientant les femmes vers les emplois les plus déqualifiés et les salaires les plus bas.

— Patronat et gouvernement spéculent, souvent avec succès, sur la répartition traditionnelle des tâches entre hommes et femmes dans la famille et dans la société et s'appuient sur leur statut social de personne dépendante, mineure et asservie à ses rôles d'épouse, mère et ménagère, pour leur faire accepter, compte tenu de leurs charges de travail, de l'absence d'équipements

collectifs et d'un urbanisme adapté, la réduction individualisée du temps de travail ou des horaires spéciaux réduits avec diminution du salaire, le mi-temps, le temps partiel, des contrats particuliers, etc.

— Dans cette situation se développe une vaste offensive idéologique, soutenue par une campagne de culpabilisation des femmes à l'égard du travail salarié et, sous prétexte de s'attaquer au chômage croissant ou à la baisse de la démographie, est remis en cause le droit des femmes à exercer une activité professionnelle et l'aspiration fondamentale à l'égalité des sexes dans tous les domaines.

2. La CFDT et les travailleuses.

■ UN EFFORT

Depuis plus de quinze ans la CFDT poursuit une réflexion et conduit une action collective pour aboutir à la suppression des inégalités et des discriminations que subissent les travailleuses dans et hors de l'entreprise, dans la législation sociale, les statuts et les règlements, les conventions collectives, accords et règlements intérieurs. Elle s'efforce aussi de mettre en évidence les rapports étroits qui existent entre le statut social, économique, politique et culturel hérité par les femmes de plusieurs siècles de domination masculine et leur situation de travailleuses surexploitées par le système capitaliste.

Elle a successivement défini des positions et mené des actions sur :

- l'allocation de libre choix en fonction des charges et responsabilités familiales par opposition à « l'allocation de mère au foyer » ;
- le droit à l'enfant : l'enfant devant être considéré comme l'origine et le bénéficiaire des prestations familiales ;
- les besoins de la petite enfance sur le plan affectif, social, éducatif et sur



le plan des équipements et services collectifs nécessaires :

- le droit au travail des femmes ;
- la remise en cause des rôles des hommes et des femmes dans la société, de la famille à l'entreprise ;
- la réduction massive de la durée du travail pour tous et toutes et une nouvelle répartition du travail, des revenus ;
- la réforme nécessaire d'une fiscalité discriminatoire à l'égard des travailleuses ;
- la sexualité, la contraception et l'avortement.

Ces réflexions et ces actions ont permis d'enrichir l'analyse globale et les positions de la CFDT sur les causes profondes de la surexploitation et de la domination subies par les femmes et sur leur utilisation dans les politiques patronale et gouvernementale en matière d'emploi, de conditions et d'organisation du travail, de conditions de vie et d'organisation de la société.

Quelques étapes marquent la progression de cet effort collectif.

— Au congrès confédéral de 1970 : positions sur la remise en cause du rôle subordonné des femmes.

— En septembre 1973 : position sur la liberté des femmes en matière de procréation volontaire, la contraception et l'avortement.

— En décembre 1974 : aboutissement d'un débat et signature d'un accord entre la CFDT et la CGT sur des revendications susceptibles de modifier réellement la situation des travailleuses et de s'attaquer efficacement aux causes de discriminations.

— Au congrès confédéral de 1976 : lancement d'une campagne d'explication et de mobilisation sur les causes des discriminations subies par les femmes dans l'entreprise et action de la CFDT sur elle-même.

— En février 1978 : réunion de la conférence nationale « Travail des femmes et action syndicale ».

— En janvier 1979 : résolution du Conseil national sur le « Droit au travail des femmes » et décisions d'action sur des revendications susceptibles d'assurer l'exercice effectif de ce droit.

Au cours de cette période la CFDT a ainsi défini, à partir des réalités et en fonction de sa pratique, des revendications à court terme, des objectifs de transformation à moyen terme et enrichi son projet de société. C'est pourquoi la politique d'action de la CFDT peut, aujourd'hui, s'enraciner dans la « mixité » des situations en exprimant la réalité de la condition et des

aspirations concrètes des travailleurs et des travailleuses.

Les militantes de la CFDT ont conduit, ou contraint, leur organisation syndicale à redresser sa pratique et ses orientations en fonction de ce qui fait la vie quotidienne des travailleuses. Ce mouvement doit être poursuivi.

■ DES INSUFFISANCES

Malgré les initiatives prises par la Confédération et certaines fédérations, régions, UD ou syndicats, la prise en charge concrète des problèmes des travailleuses est encore notablement insuffisante dans la CFDT.



L'idéologie et la culture dominantes, la politique des forces au pouvoir imposent encore une répartition inégalitaire des rôles entre hommes et femmes dans la société.

Le poids du chômage, les structures socio-économiques et les traditions discriminatoires à l'égard des femmes, dans la plupart des régions et des activités, pèsent sur la situation des femmes avec la complicité, le plus souvent inconsciente, de la majorité des hommes, y compris les travailleurs.

Si cette situation permet d'expliquer nos insuffisances elle ne peut les justifier.

Ces insuffisances pèsent lourdement sur la situation et les possibilités de libération des travailleuses. Elles se traduisent par une moindre participation des femmes à la vie syndicale et à leur faible insertion dans les instances statutaires et fonctions représentatives.

Ces insuffisances ont des causes auxquelles il est indispensable de remédier :

• Nos analyses ne sont pas suffisamment fines et complètes. Elles n'éclairent pas assez les différences et les disparités entre la situation des travailleuses et des travailleurs. Elles ne s'attachent pas à décrire de façon précise la nature et la répartition des emplois occupés par les femmes, les conditions spécifiques du travail, les qualifications et les rapports hiérarchiques subis.

• Au cours des dernières années la CFDT a été entraînée dans une politique d'action qui n'était pas totalement conforme à sa stratégie. Elle a fait des concessions excessives à la globalisation et à la politisation des problèmes, au détriment des problèmes concrets et quotidiens des travailleurs et travailleuses dans la société d'aujourd'hui. Dans cette période, l'électoratisme et l'attentisme ont rendu plus difficiles et plus rares les actions syndicales adaptées et nécessaires. Les travailleuses en ont particulièrement souffert.

• Nous n'attachons pas l'importance qu'elle mérite à la politique patronale de manipulation de la main-d'œuvre féminine et, de ce fait, nous sommes rarement capables de mener des actions syndicales offensives :

— parce que la précarité de l'emploi des femmes est souvent acceptée comme « naturelle », allant de soi ;

— parce que les conditions de travail et de vie des femmes sont différentes de celles des hommes et que la majorité des travailleurs admettent que les travailleuses soient confinées dans les emplois d'exécution, non qualifiés et dans des industries dites « de main-d'œuvre » avec un encadrement masculin ;

— parce qu'il est considéré comme acceptable que les femmes subissent, au principal, le poids d'une double ou triple (pour les militantes) journée de travail en raison du rôle qui leur est assigné dans la famille.

• Nous ne luttons pas avec assez de détermination et de constance contre le rôle dominateur des hommes dans le travail, la famille et la société qui entrave l'insertion des travailleuses dans une organisation syndicale qui garde un caractère « masculin ».

Cette situation a de graves conséquences sur nos modes d'organisation, notre fonctionnement, nos raisonnements eux-mêmes et notre comportement (attitudes méprisantes et oppressives, vocabulaire, positions et exigences sans rapport avec les apports spécifiques et la situation vécue quotidienne des travailleuses et des militantes, horaires et méthodes de conduite des réunions...).

Au total nous ne permettons pas aux militantes, qui portent les aspira-

tions et la situation des travailleuses, de s'insérer et de prendre toute la place qui doit leur revenir dans les instances politiques de l'organisation syndicale (sections, syndicats, unions de syndicats, unions locales, départementales et régionales, branches, fédérations, Confédération).

Toutes les structures syndicales, à tous les niveaux, doivent se préoccuper de cette situation et prendre les dispositions pratiques nécessaires pour assurer une participation réelle et active des travailleuses et la prise en compte de leurs préoccupations dans tous les organes de délibération. Il s'agit d'intégrer à l'analyse et à la pratique de l'organisation la

alternative possible et positive au capitalisme en crise, serait dénaté s'il n'apportait à la fois une réponse aux aspirations des femmes et des hommes. Il ne peut ignorer la moitié des êtres humains.

Le socialisme démocratique et autogestionnaire ne s'imposera et ne durera que par la lutte commune.

En discutant la résolution « fonctionnement démocratique », les congressistes ont adopté l'amendement proposé par le Bureau national au paragraphe 4, par 71 % des mandats :

« La participation des travailleuses à l'action syndicale et leur insertion dans les instances statutaires,

revendications permettant d'enclencher des modifications profondes, allant dans le sens d'un nouveau type de développement, par la répartition du travail et des rôles entre les hommes et les femmes.

» **Les unions professionnelles et inter-professionnelles** à créer les conditions permettant aux syndicats d'atteindre les objectifs qui leur sont assignés : à favoriser, par les moyens les plus adaptés, l'accès des militantes dans toutes leurs structures politiques ainsi que les diverses institutions : à alimenter la réflexion, notamment dans la presse syndicale, sur les réalités vécues par les travailleuses et à impulser des axes d'action.

» **Toutes les structures** à recenser par catégories, le nombre d'adhérentes : à analyser la stratégie patronale et gouvernementale en direction des travailleuses ainsi que ses conséquences sur l'ensemble de la classe ouvrière afin d'avoir une connaissance exacte de la réalité : à mettre en place des commissions de réflexion et d'action, mandatées par les structures, sur les problèmes des travailleuses telles qu'elles ont été définies par le 37^e congrès : à rechercher dès à présent des moyens concrets, y compris par exemple l'instauration d'un quota dans les instances délibératives, pour garantir la présence des travailleuses à tous les niveaux de responsabilité.

» Le bilan de cette prise en charge sera établi pour le 39^e congrès confédéral. »

Au cours de la discussion de la résolution « politique d'action », le paragraphe 3.5 concernant l'autonomie économique des travailleuses a recueilli 93,30 % des voix :

» De même, seule une organisation réellement mixte développant une analyse mixte des réalités, c'est-à-dire prenant en charge les problèmes des femmes comme ceux des hommes pourra nous permettre de tenir toute notre place dans un mouvement social qui assure l'égalité des droits des femmes. C'est un des éléments essentiels qui conditionne l'instauration d'une société socialiste autogestionnaire.

» La CFDT affirme que la libération des femmes passe par leur autonomie économique. La reconnaissance dans les faits de leur droit à l'emploi est fondamentale. Il suppose aussi l'action pour un autre partage des tâches et des rôles entre hommes et femmes dans la société.

» Ces axes de lutte sont essentiels pour un nouveau type de développement et la transformation des rapports sociaux. » □



richesse des apports des travailleuses. C'est indispensable pour réaliser une authentique démocratie syndicale et assurer l'efficacité de la lutte, pour changer profondément la condition ouvrière.

3. Le congrès confédéral.

Il affirme la volonté de toute la CFDT :

- de prendre les moyens et les décisions d'action nécessaires pour modifier la situation actuelle des femmes dans le monde du travail ;
- d'engager les actions nécessaires pour obtenir des résultats concrets sur la situation des travailleuses et imposer une nouvelle organisation sociale, économique, politique et culturelle de la société ;
- de contribuer ainsi de façon décisive à la libération des femmes et à l'avancée commune des travailleurs et des travailleuses vers des rapports sociaux transformés dans un nouveau type de développement.

Notre projet de société, seule

» La quasi-absence des travailleuses aux postes de responsabilité ne permet pas aux organisations d'appréhender et de prendre en compte correctement les problèmes des travailleuses.

» Leur participation à l'action syndicale et l'accès des militantes à tous les postes de responsabilité dans les instances statutaires de la CFDT - en rapport avec la représentativité des travailleuses - est un objectif prioritaire pour toute l'organisation. Sa réalisation est indispensable pour que les problèmes des travailleuses et les aspirations spécifiques des femmes soient intégrés dans les analyses, les revendications, le fonctionnement des structures.

» En conséquence, le congrès engage :

» **Les syndicats** à favoriser, par des mesures d'ordre pratique, la participation des travailleuses dans les instances statutaires (heures de réunion, méthodes de travail, etc.) et à partager les responsabilités entre hommes et femmes : à prendre en charge les

Motions d'actualité

Deux motions d'actualité ont été retenues, par le Bureau national, pour le débat en congrès.

Modifiés et complétés, ces deux textes sur le renouvellement de la loi Veil

et sur le « tout-nucléaire », ont été adoptés à main levée,

après présentation des rapporteurs et intervention au nom des syndicats déposants.

Pour le renouvellement de la loi Veil

PRÉSENTATION ET DÉBATS

Pour Robert Bono, rapporteur de la motion, « il est indispensable de situer sans ambiguïté la CFDT dans le débat public ouvert » et de réaffirmer avec force les positions prises en 1973. Observant que les adversaires de la loi profitent « de la baisse de la natalité pour revenir en arrière », il remarque que « certains relents de la campagne sur la démographie font penser à un certain catastrophisme nataliste, se nourrissant de visions réactionnaires ou racistes ». Certes, poursuit-il, « le problème de renouvellement des générations existe, mais c'est à travers une politique de prestations familiales, d'équipements collectifs et d'adaptation du système éducatif [...] » qu'il est possible de trouver une solution.

Par la suite, Robert Bono rappela les rencontres et la déclaration commune, signée avec le Planing familial, la FEN et la CGT, en vue d'une mobilisation des travailleurs et travailleuses. En partant des réalités vécues, la CFDT s'attache, de son côté, à développer cette mobilisation, notamment en favorisant une discussion démocratique sur les questions essentielles comme la durée des délais pour l'interruption de grossesse, l'autorisation parentale pour les mineures, le caractère restrictif de la loi et l'utilisation abusive, par certains médecins, de la clause de conscience.

« Nous rappelons à l'action de toutes les structures CFDT, dit-il encore, afin d'améliorer fondamentalement les situations et d'avancer vers les objectifs de la motion. »

Eliane Perrichet, pour le Syndicat parisien des banques, demanda au congrès de créer les conditions d'une lutte de masse, en précisant les revendications : une législation définitive non répressive, l'ouverture de centres d'orthogénie et d'information, la suppression de la clause de conscience, le remboursement par la Sécurité sociale, la fin de la délégation médicale et de la procédure d'acceptation, et bien sûr, le contrôle de ces moyens par les organisations et les associations.

Par vote à main levée, le congrès se prononce à l'unanimité pour l'adoption de la motion d'actualité.



MOTION

Le 37^e congrès a rappelé, en les précisant, les positions de la CFDT en matière d'interruption volontaire de grossesse :

« Création des conditions permettant une procréation libre et consciente par :

- l'information et l'éducation sexuelle dans les établissements scolaires ;

- la création de centres d'orthogénie dans toutes les localités, les quartiers, permettant la mise à disposition de tous des moyens contraceptifs ;

- le droit effectif à l'interruption volontaire de grossesse, la mise en place des équipements nécessaires, et la lutte contre les restrictions de la loi Veil et de son application ;

- la prise en charge par la Sécurité sociale de l'interruption volontaire de grossesse librement décidée par les intéressés ».

Sous des formes diverses, les organisations de la CFDT ont lutté pour l'application et l'amélioration de la loi.

Dès septembre 1978, la CFDT a préparé l'action nécessaire en vue de l'échéance parlementaire fixée pour le renouvellement de la loi. Par des informations internes, par des contacts et des rencontres avec d'autres organisations poursuivant les mêmes objectifs, elle a voulu réunir les conditions d'une action de masse afin, le moment venu, de mettre en

échec les offensives réactionnaires prévisibles visant à remettre en cause cette loi que le débat parlementaire doit au contraire permettre d'améliorer profondément.

La CFDT défend le droit à la contraception et à l'avortement, indépendamment de tout critère de nationalité pour les femmes et les couples qui en font la demande. La CFDT affirme que le recours à l'IVG est une des conséquences de la situation socio-économique que nous connaissons, car l'avortement est en effet souvent l'ultime recours face aux effets convergents :

- du manque d'information et d'éducation sexuelle et sanitaire — notamment sur les moyens de contraception ;

- des carences en matière de prestations familiales et sociales ;

- des contraintes liées aux bas salaires et au chômage.

Le congrès CFDT dénonce l'application discriminatoire de la loi Veil au détriment des femmes de la classe ouvrière, l'insuffisance des prestations familiales et sociales et le manque d'équipements collectifs nécessaires à l'information et à l'éducation sexuelle et sanitaire.

Il dénonce également la campagne idéologique qui, sous prétexte de démographie, vise à la culpabilisation, au renvoi au foyer des travailleuses afin de tenter de les ramener au rôle unique de procréatrices.

C'est pourquoi, situant son action dans les objectifs de la libération des travailleuses, d'une véritable politique familiale, elle s'est fixée comme axe de lutte prioritaire dans la période :

- la suppression définitive de la législation répressive ;

- la création et l'amélioration des centres d'orthogénie ;

- l'interdiction pour les médecins-chefs de services hospitaliers d'utiliser la clause de conscience pour interdire les IVG dans leur service, voire dans tout un hôpital ;

- le remboursement des tests de grossesse et de l'interruption volontaire de grossesse par la Sécurité sociale ;

- la suppression de l'obligation de la double visite au médecin, du dossier guide, de la confirmation écrite de la demandeur IVG ;

- le développement de l'information sur la contraception.

Le congrès décide :

- d'intensifier son action et appelle les organisations, les militants à prendre des initiatives pour informer largement les travailleurs et les travailleuses des enjeux du débat en cours, et de décider avec eux des actions à mener ;

- de développer ces actions, leur donner le retentissement nécessaire.

Pour ce faire, le congrès donne mandat au Bureau national de proposer, le moment venu, des initiatives et des coordinations, notamment au cours du deuxième semestre et pendant le débat parlementaire, pour organiser, dans les entreprises et au niveau local, régional et national des actions et manifestations pour faire aboutir ces objectifs.

Sur ces bases, elle proposera ces actions aux organisations avec lesquelles elle est en unité d'action.

rythme actuel, une aventure inadmissible.

Le 38^e congrès décide de donner une nouvelle impulsion à la lutte de la CFDT contre le programme gouvernemental et de mener une campagne pour une alternative au « tout-électrique, tout-nucléaire ».

L'action de toutes les organisations visera à atteindre les objectifs définis par la CFDT : suspension pendant trois ans du programme de centrales, arrêt de la construction de Super-Phénix et abandon de toute série industrielle de surrégénérateur, refus des extensions de l'usine de retraitement de La Hague pour des seules fins marchandes, dénonciation des contrats étrangers de retraitement.

En outre, il apparaît indispensable :

- de surseoir à la mise en service des centrales tant que toutes la lumière n'aura pas été faite, par un examen contradictoire, sur les défaillances des centrales construites en France sur le modèle américain ;

- de procéder à la révision complète des dispositifs de sécurité des centrales actuellement en service.

La campagne pour une alternative, pour d'autres sources d'énergie, montrera qu'il existe des moyens de satisfaire les besoins en énergie hors du tout-nucléaire à condition d'en prendre les moyens ce que le gouvernement se refuse à faire.

La France dispose de ressources non exploitées en charbon, en hydraulique et en géothermie. Il faut maintenir et développer leur mise en valeur et leur utilisation.

La France doit multiplier les efforts en faveur des énergies alternatives sur la base d'opérations locales et régionales. C'est possible dès aujourd'hui en développant l'utilisation des énergies nouvelles telle que l'énergie solaire en particulier pour les usages domestiques.

L'élaboration d'un « Plan énergétique régional » doit être approuvée par les populations : chaque région prendra part au « plan énergétique national ».

Cette action prendra essentiellement deux formes :

- une action de longue durée d'information et de débat, de consultation populaire, appuyée par la signature d'une « pétition nationale pour une alternative énergétique » ;

- des actions de masse dans les régions autour des sites d'implantation ou d'extension contestés.

Le congrès mandate le Bureau national pour conduire les actions nécessaires dans l'unité d'action la plus large.

Contre le tout-nucléaire

PRÉSENTATION ET DÉBATS

Michel Rolant, en présentant le texte modifié avec l'accord des syndicats déposants, met en cause la politique du « tout-électrique » et du « tout-nucléaire ».

« L'accident américain et l'incident de Gravelines, déclare-t-il, ont sensibilisé l'opinion », tandis qu'une vaste campagne de propagande est entreprise par le pouvoir.

La CFDT veut imposer l'information et le débat sur le nucléaire, et propose de développer l'action sur les sites. « Pour faire un pas de plus, continue-t-il, nous avons précisé nos positions, pour le moratoire, pour la diversification des énergies classiques, la recherche des énergies nouvelles et la progression des économies d'énergie ».

Ces choix sont énormément créateurs d'emploi, « ce qui n'est pas le cas du programme nucléaire ». « Nous pouvons lier l'opposition au nucléaire, termine Michel Rolant, à la lutte pour l'emploi ».

Guy Guyot, au nom des 89 syndicats déposants, dont ceux de l'EDF et du CEA, réclame la lutte contre le programme énergétique du gouvernement, qui fait courir de graves risques. « Nous sommes favorables à une politique énergétique diversifiée, prenant en compte les choix des travailleurs », conclue-t-il.

La motion est adoptée à main levée.

MOTION

Le 37^e congrès avait condamné le programme électronucléaire du gouvernement parce qu'il est dangereux notamment au plan de la sécurité et des libertés pour les travailleurs et les populations, parce qu'il fait courir des risques à l'économie tout entière et qu'il peut favoriser la dissémination des armes nucléaires.

Depuis le dernier congrès, la CFDT a mené une campagne permanente contre ce programme et pour une autre politique de l'énergie. Elle a multiplié les initiatives pour informer les travailleurs, pour défendre leurs conditions de travail et pour

provoquer un débat national. Elle a fait connaître ses positions au sein de la CES et les a confrontées avec celles des nombreuses organisations ouvrières étrangères.

Dans le monde entier, le développement de l'électronucléaire s'est heurté à des oppositions et a rencontré des problèmes croissants. La plupart des Etats ont arrêté ou ralenti leurs programmes. En France, même, le programme a pris du retard et a provoqué une inquiétude grandissante. De nombreux incidents, dont certains ont failli tourner à la catastrophe, ont apporté un démenti cinglant aux affirmations des partisans inconditionnels du nucléaire et ont confirmé la validité des critiques faites par la CFDT comme par des organisations de scientifiques et d'écologistes. La panne générale d'électricité de décembre 1978 a mis en évidence que le gouvernement avait sacrifié les besoins réels en énergie au développement d'une vaste entreprise industrielle à prétention mondiale.

Les quelques inflexions imposées par les faits n'empêchent pas le gouvernement de poursuivre imperturbablement la réalisation de son projet. Sans attendre les enseignements de l'accident de la centrale nucléaire de Three-Mile-Island, il a même décidé une accélération du programme. Depuis 1974, les engagements de nouvelles centrales nucléaires se font à un rythme qui est le plus élevé du monde. Pour les installer, EDF doit à la fois imposer le choix de sites proches d'importantes agglomérations urbaines, et concentrer quatre et même six réacteurs de grandes puissances sur le même emplacement. Cela a pour but d'esquiver les procédures légales et le débat public.

La CFDT condamne à nouveau cette politique : ce qui était une expérience contestable devient, au

Intervention du BIT

Monsieur Jean de Givry est intervenu au nom du directeur général du BIT (Bureau international du travail) durant le congrès de Brest.

Voici quelques extraits de son allocution.

« Lorsque j'assiste à un congrès syndical, j'ai l'impression d'un véritable retour aux sources, car l'Organisation internationale du travail a toujours puisé la plus grande part de son inspiration en étant à l'écoute des aspirations des travailleurs telles qu'elles s'expriment, non seulement dans le vécu de chaque jour, mais tout spécialement lors des congrès convoqués par les organisations auxquelles ils ont confié le soin d'assurer la défense de leurs intérêts.

L'OIT a été aussi en quelque sorte « conçue par » les travailleurs, puisque c'est à une conférence syndicale, convoquée à Leeds en 1916, que s'est exprimée avec force la revendication des travailleurs pour l'établissement d'un minimum de garanties en matière de droit du travail qui soit mis hors des atteintes de la concurrence capitaliste internationale.

Telle est la raison de la structure tripartite de l'Organisation internationale du travail, qui est la seule organisation inter-gouvernementale au sein de laquelle les représentants des organisations de travailleurs ont droit, non seulement à la parole, mais à la décision, puisqu'ils participent sur un pied d'égalité avec les représentants des gouvernements et des organisations d'employeurs, tant à la Conférence internationale du travail, qui a notamment pour tâche d'adopter ces instruments universels du progrès social que constituent les conventions et les recommandations internationales du travail, qu'au sein du Conseil d'administration du BIT

chargé d'orienter et de superviser toutes ses activités. C'est en 1974 que la Conférence internationale du travail avait souligné dans une résolution que « le problème de l'amélioration du travail et de son environnement devrait être considéré comme un tout dans lequel de nombreux facteurs touchant le bien-être physique et mental du travailleur sont étroitement liés » et elle avait demandé la préparation d'un « programme cohérent et intégré de l'action de l'OIT en ce domaine ».

Un débat approfondi sur l'emploi

J'ajoute à ce propos que les suites données à la Conférence mondiale de l'emploi de 1976 feront l'objet d'un débat approfondi à la Conférence internationale du travail en juin prochain, à laquelle, vous le savez, c'est un représentant de la CFDT qui sera le délégué des travailleurs français, et ce débat sera particulièrement important pour les travailleurs européens. [...]

Or, si « le travail n'est pas une marchandise » comme le proclame la constitution de l'OIT, c'est parce qu'il est l'œuvre non pas d'une machine, mais d'un être humain dont il devrait pouvoir utiliser et développer les dons spécifiques. Dans ce contexte, la réaction contre la dés-humanisation de la vie et du travail qui, dans les sociétés industrielles est allée croissant ces dernières années et dont la CFDT s'est tout particulièrement fait l'écho, est une réalisation

saine. Elle constitue une sorte de revanche du qualitatif sur le quantitatif, revanche qui en définitive est peut-être celle de l'esprit sur la matière, un sursaut de l'humain face à une emprise démesurée des contraintes économiques et matérielles. [...]

Un élément de confrontation mondiale

J'aurais pu développer bien d'autres aspects, qu'il s'agisse des droits fondamentaux de l'homme, du respect des droits syndicaux, de l'emploi - que je n'ai fait qu'effleurer - des relations professionnelles, de l'éducation ouvrière, de la formation, de la Sécurité sociale, de l'égalité des chances et de traitements, notamment pour les femmes, toutes autres facettes de son action multiforme en faveur de travailleurs du monde entier. L'OIT est pleinement consciente du fait que, comme vous l'indiquez dans votre rapport d'activité, elle « peut devenir un élément moteur de la grande confrontation mondiale actuelle pour un nouvel ordre économique et social international ».

Pour ce faire, l'OIT a besoin de l'appui des travailleurs et de leurs organisations. Le fait que vous ayez tenu à ce que le représentant du BIT ait l'occasion de s'adresser à votre congrès est un signe - auquel le directeur général a été particulièrement sensible - que vous lui apportez cet appui, appui critique parfois, mais toujours constructif. » □

Une absence remarquée

Certains délégués, qui étaient venus à Brest pour assister au 38^e congrès, n'ont cependant pas participé aux travaux.

Il s'agit, pour l'Algérie de Ali Filali (UGTA), pour le Maroc de Bazwi Hassan (UMT) qui représentait également la CISA, pour la Palestine de Moussa Georges (FTP), pour le Mali de Soriba Dembele (UNMT), pour le Mozambique de Moises Amandio et de Guambe Melita (Conseils de production), pour la Tanzanie de Kloo (Juwata), et pour le Sénégal de Cissé Tallé (CNTS), ainsi que du camarade Tchattat pour l'OUSA.

Invoquant une position de principe adoptée par la CISA (Confédération internationale des syndicats arabes) et l'OUSA (Organisation de l'unité syndicale africaine), ces camarades ont considéré qu'ils ne pouvaient assister à notre congrès, puisqu'il s'y trouvait un représentant d'Histadrout, centrale unique israélienne.

Dans une lettre adressée au Bureau national, ils ont insisté sur le fait que leur attitude ne constituait pas un geste dirigé contre la CFDT.

Cette décision n'a pas été sans nous

étonner puisque, depuis vingt ans, nous avons toujours convié à nos congrès, auxquels ils assistaient ensemble, des représentants des syndicats arabes, africains et israéliens.

Les syndicats palestiniens nous ont d'ailleurs fait savoir qu'ils étaient partisans du débat et de la confrontation.

La CFDT, qui tient à déterminer en toute indépendance ses relations internationales, et donc ses invitations, sans s'ingérer dans les positions respectives des organisations invitées, n'a pu que regretter le départ de nos camarades africains et arabes.

Intervention de la CES

Dans son intervention, H. Oskar Vetter, président de la CES, parle de l'Europe dans sa diversité, et de la nécessaire convergence des luttes. Nous présentons ici quelques extraits de son allocution.

« Ce congrès se tient dans une période difficile qui place l'ensemble du mouvement syndical européen face à une énorme provocation. Le troisième congrès de la Confédération européenne des syndicats qui s'ouvrira dans peu de jours à Munich, prendra, j'en suis sûr, conscience de cette provocation et posera les bases d'un nouveau bond en avant de la coopération entre les syndicats européens.

Ne pas effacer les nuances...

La gestion néo-libérale des crises se fait toujours aux dépens des travailleurs. Les hommes politiques qui croient pouvoir utiliser les remembrements structurels et l'adaptation des structures économiques pour placer au second plan les intérêts des travailleurs et discipliner les syndicats, ont déjà eu leur réponse. Cette réponse : c'était la grève des sidérurgistes en République fédérale d'Allemagne : c'est, en Lorraine, la lutte des ouvriers de la sidérurgie et de leurs familles pour la défense de leurs emplois et de leurs droits à la vie. C'est encore, en Europe, la grève de plus d'un mois des travailleurs belges à Charleroi en faveur de la semaine de 36 heures, et c'est aussi l'action commune de tous les affiliés de la CES, le 3 avril 1978, pour le plein emploi en Europe. Si l'on compare les mouvements syndicaux nationaux entre eux, il existe, certainement, des différences dans les conceptions socio-politiques et sur les moyens pour atteindre les objectifs. Je ne veux pas ici effacer ces nuances, mais elles proviennent pour la plupart des traditions nationales propres et du développement historique à l'intérieur de nos mouvements ouvriers mêmes. Et celui qui confond différence et contradiction se trouve dans l'erreur. Il se trouve dans l'erreur parce qu'il ignore que nous sommes tous dans le même bateau [...]

La cogestion et l'autogestion sont certainement basées sur des conceptions de politique syndicale différentes. Mais les différences entre ces deux points de vue ne sont rien face à l'opposition profonde qui existe entre travail et capital. Cogestion et autogestion, c'est une querelle entre

frères : travail et capital, c'est une lutte entre familles ennemies. Si nous ne comprenons pas cela, nous ne parviendrons jamais à réaliser en Europe la coopération, puis l'unité des syndicats.

...mais aller vers l'action commune

Chaque organisation qui fait partie de la Confédération européenne des syndicats, doit comprendre que rien ne va sans compromis, tolérance et compréhension pour la situation des autres. Chaque organisation qui veut prendre part à cette action com-



mune, doit comprendre qu'en Europe, le nationalisme et le chauvinisme ont toujours été un instrument dans les mains des ennemis du mouvement ouvrier. [...]

Le syndicalisme français a toujours joué en Europe un rôle particulier et important. Le principe de l'indépendance syndicale — malheureusement pas pour toutes les organisations syndicales —, la conscience de lutte, la confiance, l'esprit critique et autocritique, ce sont là quelques qualités que le syndicalisme français a apporté au syndicalisme européen. [...]

La Confédération européenne des syndicats est jeune. Nous devons estimer d'une manière réaliste ses possibilités. Nous ne devons, en tous cas, pas les surestimer. Je connais

bien sûr le décalage qui existe entre la pratique et les déclarations. Je sais aussi que peu de compétences se sont accrues au sein de la Confédération, que ses possibilités d'action organisationnelles et matérielles sont encore limitées, qu'une partie importante de ses activités s'épuise dans l'institutionnel. Cependant, je pense qu'il serait fondamentalement faux et préjudiciable de déduire de cela que la Confédération européenne des syndicats n'est rien d'autre qu'un tigre de papier, que la politique syndicale nationale est une chose et la politique syndicale européenne une autre chose. Nous ne pouvons pas nous permettre une interprétation pareille. Le haut niveau atteint par la coopération de l'économie, de l'industrie et du commerce, nous trace la voie à nous, syndicats en Europe. Que la Confédération européenne des syndicats ne se fasse pas plus rapidement, impatiente beaucoup d'entre nous. Mais nous devons toujours avoir sous les yeux que cette Confédération n'est que dans sa septième année d'existence. Ce n'est pas un grand âge pour une organisation internationale. Cependant, dans ces années, elle a su se profiler, élargir constamment son champ d'action et se donner une forme d'organisation politique, ce qui ouvre la porte à l'optimisme.

Elle réunit des confédérations dont les bases idéologiques sont différentes, des centrales syndicales de la Communauté européenne et de la zone européenne de libre échange, des syndicats unitaires et des syndicats de tendance politique, des confédérations de pays hautement industrialisés et des confédérations de pays qui se trouvent au seuil de l'industrialisation. La Suède et la Sicile, le sud de la France et les Pays-Bas, l'Irlande et l'Autriche : il ne s'agit pas seulement là de repères géographiques, mais aussi de problèmes économiques, sociaux et culturels tout à fait différents. Les syndicats basent leur politique sur les besoins et les intérêts des hommes. [...]

Je souhaite profondément que ce congrès soit pour vous un pas en avant dans votre combat pour plus de démocratie, de justice et de solidarité. » □

Messages des organisations étrangères

Argentine : CGT (Confédération générale des travailleurs argentins).

En assistant à ce congrès de la CFDT, j'ai le sentiment d'être dans ma famille, dans ma maison, en sachant que nous pouvons nous dire tout. [...] Malgré la dictature militaire en Argentine, nous avons réalisé 170 grèves locales ou de secteurs et 300 000 interruptions de travail. Le 27 avril de cette année s'est déroulée la première grève nationale dans tout le pays. [...] En envoyant des missions en Argentine, en Bolivie, au Chili, au Brésil, la CFDT a apporté une preuve supplémentaire de l'appui de votre centrale syndicale pour que, tout en respectant l'originalité de chaque processus, nous puissions avancer vers l'unité d'une grande communauté mondiale des travailleurs et des travailleuses. [...]

Belgique : CSC (Confédération des syndicats chrétiens).

Comme nous avons suivi avec une particulière attention tout ce qui a été publié lors de la préparation de votre congrès, nous croyons pouvoir et devoir vous dire très fraternellement mais très ouvertement que, si nous partageons en partie votre analyse de la situation du syndicalisme international et de sa nécessaire rénovation - qui correspond d'ailleurs à celle qu'en fait la CMT elle-même - nous ne pouvons en aucun cas nous rallier à vos conclusions, qui ne nous paraissent absolument pas conformes à la réalité, une réalité que vos représentants connaissent cependant aussi bien que nous.

Belgique : FGTB (Fédération générale du travail de Belgique).

La comparaison des thèmes et des analyses de nos congrès respectifs montre la convergence de nos points de vues et de nos objectifs. [...] Une action en ordre dispersé de la classe ouvrière de nos pays face à un patronat puissant et multinational, et à des gouvernements inspirés par une même vision dans leur réponse à la crise, rendrait notre combat syndical plus inégal et plus difficile. [...] L'action de la CFDT et de la FGTB, l'action d'autres organisations au sein de la CES, nous rapprochent aujourd'hui du monde du travail.

Brésil : l'opposition syndicale brésilienne.

Le modèle de croissance qui nous est imposé est aussi préjudiciable aux travailleurs d'Europe qu'à ceux d'Amérique latine. Ceux-ci ne sont jamais consultés sur l'utilité sociale de ce qu'ils produisent, ni sur les conséquences, désastreuses pour la santé et le cadre de vie, de certains modes de production [...]. Nous devons être capa-

Télégrammes de soutien

Ont également envoyé des messages, le Conseil central des syndicats soviétiques, l'Organisation des syndicats chinois, l'ITF (SPI des transports), l'ICEF (SPI de la chimie et de l'énergie), la Commission syndicale de l'OCDE, le Collectif tunisien du 26 janvier, le MUP (Mouvement de l'unité populaire de Tunisie), le Mouvement anti-apartheid CAO (Campagne anti-Ouspan), le Front populaire de libération de l'Erythrée.

bles de créer, de développer les instruments qui permettront de nous opposer à la stratégie des multinationales, et qui donneront à notre pratique syndicale sa nécessaire dimension mondiale. [...]

Canada : CSN (Confédération syndicale nationale du Québec).

Il est particulièrement frappant de constater une grande similitude entre les luttes menées par les travailleurs français et celles menées par les travailleurs québécois. [...] Nous croyons essentiel que se tisse un ensemble de rapports internationaux qui puisse conduire à une analyse et à une stratégie cohérente, œuvrant pour un changement du type de développement économique actuel. [...] Nous croyons à la nécessité au plan international et à tous les plans de se donner des outils syndicaux toujours mieux appropriés.

Espagne : UGT (Union générale des travailleurs).

Nous souhaitons que les résolutions adoptées à votre congrès constituent au cours des trois prochaines années un instrument efficace dans la lutte du mouvement ouvrier français. S'il en est ainsi, vos travaux influenceront bénéfiquement sur l'ensemble de la classe ouvrière internationale et européenne, plus particulièrement soumise à la même exploitation, même si celle-ci prend des apparences différentes suivant le degré de développement des économies. [...] Ensemble, avec la CES, nous pourrions constituer un authentique contre-pouvoir qui s'oppose à la toute puissance des multinationales.

Italie : Fédération unitaire italienne (CGIL, CISL, UIL).

Nous saluons particulièrement l'engagement et les propositions de la CFDT et de son 38^e congrès pour renforcer, dans la grave situation actuelle, l'action syndicale unitaire, tant au niveau national qu'europpéen et international. [...] Naturellement, plus que jamais, il ne suffit pas de se défendre. Il faut aussi développer une stratégie et

une action syndicale communes vigoureuses pour obtenir de nouvelles et importantes conquêtes dans les domaines de l'horaire de travail, des conditions de vie et de travail et du cadre de vie. [...]

Italie : ACLI (Associations chrétiennes des travailleurs italiens).

Les ACLI sont conscientes de l'importance fondamentale de votre 38^e congrès, et donc, du rôle qu'il est appelé à avoir dans l'actuelle phase de la vie de l'Europe, et pour faire avancer l'engagement de lutte de tout le mouvement syndical vers les objectifs d'une plus grande démocratie et liberté dans le monde. [...] La CFDT a une contribution essentielle dans la CES pour promouvoir un syndicalisme unitaire en Europe, capable de faire mûrir une conscience de classe de dimension européenne.

Japon : SOHYO (Confédération majoritaire).

Nous exprimons tous nos souhaits pour votre congrès, sûrs que vos délibérations représentent une contribution importante à la démocratisation de la société française et l'amélioration de la situation des travailleurs français. Les travailleurs des pays capitalistes souffrent tous du chômage et de l'inflation dont les aspects internationaux rendent nécessaires de renforcer la solidarité internationale.

Nous sommes certains qu'une solidarité croissante entre nos deux organisations marquera une nouvelle phase dans l'histoire du mouvement ouvrier international.

Mali : UNTM (Union nationale des travailleurs du Mali).

Tous les points soulignés par vos délégués à votre congrès sont et demeurent nos préoccupations de tous les jours, et c'est avec un réel réconfort que nous avons découvert que vous êtes à nos côtés pour mener dans une communauté d'esprit et de moyens la gigantesque lutte pour l'instauration d'un nouvel ordre économique international. [...] Puissent la sagesse et la franchise, le discernement guider vos pas afin que votre congrès comble les espoirs, tous les espoirs que nous plaçons tous en lui !

Palestine : FTP (Fédération des travailleurs palestiniens).

Les travailleurs palestiniens mènent avec la classe ouvrière française et ses syndicats de classe un combat commun contre les monopoles, le capitalisme et l'impérialisme. Ils ont actuellement à faire face à la plus vive attaque à la fois intérieure et extérieure à la Palestine occupée. [...] Ils font face à l'occupation sioniste et à la discrimi-

nation raciale, à la déportation de leur patrie, et dans le même temps les travailleurs palestiniens sont privés de toute sécurité sociale et d'assurance médicale. [...]

Pays-Bas : FNV (Fédération nationale des travailleurs).

Le programme d'action qui sera traité au congrès de la Confédération européenne des syndicats la semaine prochaine constitue la base commune nécessaire pour mobiliser et coordonner l'action syndicale en Europe. Nous sommes convaincus que la CFDT apportera une contribution importante à la réalisation de cet objectif par son engagement en faveur d'un renforcement de la CES. En ce qui concerne les relations syndicales sur le plan mondial, la FNV estime que les graves problèmes auxquels les travailleurs doivent faire face, nécessitent un mouvement syndical international fort et démocratique.

Portugal : CGTP-In (Confédération générale des travailleurs du Portugal-Intersyndicale).

La lutte pour l'amélioration des conditions de vie des travailleurs, contre la crise et le chômage, contre l'impérialisme, les sociétés multinationales, pour la démocratie, l'indépendance politique et économique, un nouvel ordre économique international, exige une grande coopération entre les différentes centrales syndicales. [...] La Confédération européenne des syndicats pourra être justement le point de rencontre pour mener à bien cette action. Aussi nous avons demandé notre adhésion à la CES. [...] Nous souhaitons un grand succès à votre congrès placé sous le signe « Reconstituer l'espoir ».

Tanzanie : JUWATA (confédération syndicale nationale).

Lors du congrès de 1978 notre organisation s'est élargie de la Tanza-

Délégations étrangères présentes au congrès

Belgique : CSC, Demeere Alphonse.
FGTB, Vandermeeren Jean-Claude.
Danemark : LO, Thor Grimson Finn,
Carlsen Peer.
Espagne : STV, Aguirrezabal Alex,
Ellorieta José.
UGT, Garnacho Manuel, Cobo Rodolfo, Corbi Henar.
Finlande : SAK, Erich Illes.
Grèce : CGT, Griparis, Anagnostidis.
Italie : CGIL, Vercellino Enrico.
CISL, Miniutti Antonio.
UIL, Fabretti Lucio.
ACLI, Bosio Lino.
Luxembourg : CGT, Lahure Johnny.
Norvège : LO, Bruck Liv.
Pays-Bas : FNV, Muller Henri, Negeleman Michel.
Portugal : CGTP-In, Calhau Joaquim, Silva Augusto.

RFA : DGB, Seideneck Peter.
Suède : LO, Andersson Björn.
TCO, Duprez Leif.
Yougoslavie : CSY, Sefset Jasari, Milhanjincac Slavisa.
Israël : Histadrout, Sebag Uri.
Canada : CSN Québec, Beaulieu Léopold.
Argentine : opposition syndicale, Ungaro Raimundo.
Brésil : opposition syndicale, Cardoso José.
Chili : CUT, Elgueta Umberto.
Japon : SOHYO, Tanaka Mitsuo.

Organisations internationales : FIOM (SPI des métaux), Hermann Rheban.
CES : H. Oskar Vetter, Staedelin François.
BIT : de Givry Jean, Larrue Gerald.
CEE : Pérez Evariste, Servoz Pierre.

nie aux travailleurs de Zanzibar. [...] Le mois dernier, la CFDT, en coopération avec la JUWATA et l'OUSA a organisé un séminaire sur la Convention de Lomé en Tanzanie. [...] La CFDT jouera un rôle important pour la signature d'une nouvelle convention utile aux pays en voie de développement. Nous remercions tous les amis qui ont soutenu notre lutte contre le président assassin qui a marqué l'histoire récente de l'Afrique.

Tunisie : UGTT-légitime (Union générale des travailleurs tunisiens).

Le 26 janvier 1978, notre organisation syndicale, l'UGTT, décréétait une journée de grève générale de protestation suite aux attaques des milices du parti destourien, contre les locaux de notre organisation, à Tunis comme en province. [...] Aujourd'hui, soit quinze mois après le coup de force du 26 janvier, l'UGTT-légitime et la classe

ouvrière tunisienne n'ont pas été matés. [...] Nous savons que la lutte des travailleurs tunisiens et des syndicalistes authentiques triomphera! [...] Nous savons que dans cette lutte nous pouvons compter sur votre solidarité.

Yougoslavie : CSY (Confédération des syndicats yougoslaves).

Nos deux organisations s'emploient, dans des conditions différentes, pour la mise en œuvre de l'autogestion des travailleurs et des citoyens. Cette conception du développement des rapports sociaux se manifeste de plus en plus fort, bien qu'il ne s'agisse pas de solutions universelles, mais de son application selon les particularités concrètes, les traditions et les conditions de chaque pays. [...] A ce sujet, l'une des importantes missions du mouvement syndical international consisterait à agir concrètement pour l'établissement de nouveaux rapports économiques internationaux.

Déclaration sur l'Amérique latine

A l'occasion de son 38^e congrès réuni à Brest le 12 mai 1979, la CFDT adresse son salut fraternel aux travailleurs d'Amérique latine et à leurs organisations syndicales qui mènent une lutte héroïque contre les régimes de Pinochet et Videla, et contre toutes les dictatures fascistes qui sévissent dans cette région.

Il salue en particulier la première grève nationale des travailleurs argentins du 27 avril dernier qui témoigne du réveil de la classe ouvrière de ce pays.

Le congrès réaffirme sa volonté de développer sa solidarité pour le rétablissement des libertés démocratiques et syndicales. Il exige, dans l'immédiat, la libération des prisonniers et le retour au sein de leurs organisations syndicales des représentants syndicaux légitimes.

Messages des organisations d'outre-mer

Guadeloupe : UIG (Union interprofessionnelle de la Guadeloupe).

Alors que nous travaillons à la mise en place d'une union interprofessionnelle CFDT forte et unie, nous pensons que ce congrès permettra un renforcement de la grande centrale syndicale de France qu'est la CFDT et d'ouvrir des perspectives nouvelles pour les luttes des travailleurs. [...] Au moment où le colonialisme français essaie de tout faire pour empêcher le peuple guadeloupéen de s'autodéterminer, la CFDT et l'UIG se sont données les moyens de pouvoir établir entre elles des rapports de coopération basés sur l'égalité des deux organisations.

Guyane : CDTG (Centrale démocratique des travailleurs de Guyane).

A la suite de notre congrès d'avril 1979, la CDTG a décidé de travailler à partir du contexte général et des réalités guyanaises sur le thème « Vivre et

travailler en Guyane ». Notre stratégie syndicale, c'est d'abord la lutte de classe et de masse, la lutte pour la transformation de notre société, la lutte pour la déconcentration et la décentralisation du pouvoir. [...]

Réunion : Union régionale de la Réunion.

Perdue à plus de 10 000 kilomètres d'ici dans l'Océan indien, la Réunion, déserte lors de la découverte au début du XVI^e siècle, a connu différentes vagues de peuplement : Français, esclaves africains et malgaches, Indiens d'origines diverses, Chinois. [...] Ils constituent la population actuelle de 500 000 habitants. [...] Malgré les difficultés multiples, la CFDT a réussi à s'implanter solidement dans de nombreux secteurs et se présente comme la deuxième organisation syndicale, tant par le nombre d'adhérents que par son influence.

Avancer vers le socialisme autogestionnaire

Extraits du discours de clôture de Robert BONO

« Il me reste maintenant à tenter de situer ce congrès, de tenter d'en extraire les éléments les plus significatifs. Trois dominantes paraissent aujourd'hui le caractériser :

- la continuité et l'approfondissement de la stratégie, de la manière d'être de la CFDT ;
- la nécessité d'élever le niveau de l'action ;
- la volonté unitaire.

Il nous a semblé qu'à travers ces trois éléments se trouvait la possibilité concrète de mettre en œuvre le thème du congrès : la reconstruction de l'espoir.

La continuité, l'approfondissement, tout d'abord sont ceux qui relient l'ensemble des congrès du 35^e au 38^e, à travers la volonté de faire des luttes sociales le moteur essentiel des changements. [...] Les résultats d'aujourd'hui liés aux transformations de demain ne seront pas octroyés d'en haut par le résultat de bonnes élections. C'est par l'action, en s'attaquant au capitalisme sur tous les terrains qu'il occupe, en s'attaquant concrètement à ses choix quotidiens, que nous permettrons la mobilisation consciente et massive des travailleurs, que nous cimenterons l'union des forces populaires.

Continuité aussi dans le fait que dans le champ du mouvement ouvrier, la CFDT reste une organisation à nulle autre comparable. [...] L'autocritique, elle-même, n'est pas, c'est le moins que l'on puisse dire, une tradition de la gauche française qu'elle soit syndicale ou politique : même ceux qui ont inventé le mot s'évertuent à la faire sur la poitrine des autres... Qu'une organisation comme la CFDT qui, somme toute, a été la moins marquée par l'électoratisme, ait été la seule à la faire lors de l'échec de mars 1978 en dit long sur les scléroses, que le mouvement ouvrier dans son ensemble a intérêt à dépasser s'il ne veut pas toujours être en retard d'une guerre et en avance d'un échec. [...].

Aujourd'hui, préserver cet acquis consiste à mettre notre pratique d'action en cohérence avec les thèmes que nous avons popularisés dans la classe ouvrière et la société.

La nécessité d'élever le niveau de l'action

C'est par rapport aux problèmes de l'emploi et des inégalités que cette nécessité a été le plus ressentie. [...] Edmond Maire a clairement affirmé, dans la présentation du rapport, que l'unité de

la classe ouvrière est probablement l'enjeu le plus décisif de l'affrontement social dans la période qui s'ouvre.

Face à cette offensive, la riposte syndicale doit se préciser et d'abord au niveau du syndicat, qui est par excellence le lieu où doit se faire la recomposition de l'unité entre les travailleurs couverts par une convention ou un statut et ceux qui ne le sont pas. C'est aussi l'endroit où, par des revendications adaptées à chaque situation, peut se réaliser la convergence de l'action entre les diverses catégories.

Ce combat doit trouver son prolongement dans la réforme de la loi sur les conventions collectives, afin que l'ensemble des travailleurs du secteur privé soient couverts par une convention. [...].

Nécessité de l'action aussi pour les smicards et les bas salaires ; la Confédération souhaite ardemment qu'à partir de mobilisations et d'actions des syndicats, des fédérations, des branches, des actions nationales puissent se réaliser sur des objectifs précis avec la possibilité de résultats concrets.

Nous avons à développer l'action sur la réduction de la durée du travail ; réduction sur la vie de travail, et de ce point de vue il convient de ne pas oublier que malgré quelques améliorations obtenues, ce sont encore les travailleurs et les travailleuses qui ont commencé leur vie de travail le plus tôt, qui ont généralement connu les conditions de travail les plus difficiles, qui ne bénéficient pas encore de la retraite à 60 ans.

Réduction également sur l'année, mais surtout une des priorités qui va nous solliciter, c'est l'objectif des 35 heures : une initiative d'action est déjà engagée. Les thèmes, les contenus de cet objectif sont d'une importance capitale : « travailler moins pour travailler tous » doit être un moyen d'affirmer le droit à l'emploi pour tous et prioritairement le droit à l'emploi des femmes et des jeunes.

« Travailler moins pour travailler mieux » engage la modification des conditions de travail, l'organisation du travail elle-même.

« Travailler moins pour vivre mieux » est la possibilité concrète de modifier les rôles hommes et femmes, en leur permettant à égalité de prendre en charge les activités éducatives, ménagères, sociales, culturelles, etc. ; c'est également la bataille pour que les équipements collectifs en matière de petite enfance, de santé, de loisirs viennent concrètement améliorer la vie quotidienne dans les quartiers et les villes. [...].

Nous avons aussi à mettre en œuvre les décisions prises à ce congrès et qui ont fait l'objet de deux motions d'actualité, le nucléaire et le renouvellement de la loi sur l'interruption volontaire de grossesse. De plus, nous allons être affrontés à une échéance électorale, mais syndicale celle-là : l'élection des conseillers prud'hommes en décembre 1979. Peu d'intervenants ont abordé cette question durant le congrès. Bien sûr, décembre est encore loin ! pas tant que cela. Ces élections, il faut les gagner ! et pour les gagner, il faut les préparer. Et les préparer sans tarder ! [...].

L'unité d'action

La mobilisation, l'efficacité de la lutte de classe dépendent pour une grande part des possibilités unitaires des organisations syndicales et, bien sûr, au premier chef, de l'unité d'action avec la CGT.

Nous ne serons pas de trop à nous atteler ensemble à la difficile tâche de mettre le niveau d'action à la hauteur des problèmes posés, à la hauteur des enjeux de la période. La crise que nous subissons est suffisamment dure pour les travailleurs, sans que nous y ajoutions une crise du mouvement syndical. En tous cas, sans renoncer au débat nécessaire entre la CGT et nous sur nos stratégies et nos politiques d'action, nous voulons améliorer à la fois l'unité d'action et sa qualité. [...].

Camarades, plus que jamais, la réponse à la crise est le socialisme autogestionnaire. En développant l'action, en y faisant participer massivement l'ensemble des catégories, des actifs aux retraités, des français aux immigrés, des travailleurs et des travailleuses, en améliorant l'unité d'action, nous pouvons obtenir des résultats et ceci dès aujourd'hui. [...].

Ce congrès a été un long appel à l'action, à son développement pour permettre des résultats et les possibilités d'une véritable alternative politique conjuguant, suivant la formule d'Edmond, Mai 1968 avec Mars 1978.

Nous saluons toutes les luttes qui se déroulent aujourd'hui dans un contexte difficile. Elle sont les prémices de notre volonté tendue de reconstruire l'espoir. Plus que jamais, par l'action de masse et de classe nous rendrons concrète la possibilité de l'avènement du socialisme autogestionnaire.

Vive le 38^e congrès ! Vive la CFDT !
Vive le socialisme autogestionnaire ! » □

AU... BREST : DU BRUIT DANS LANDERNEAU... BRE

BREST-QUIMPER, ALLER ET RETOUR

Marc Becam, ci-devant maire de Quimper, et secrétaire d'Etat aux collectivités locales, se souviendra longtemps du 38^e congrès confédéral de Brest.

Faut dire qu'il a manqué de flair en profitant de la période pour licencier sur-le-champ une rédactrice-stagiaire et muter deux autres personnes, toutes militantes CFDT. Aussitôt, il y eut une réaction du personnel et, à l'appel des sections CFDT et CGT, une assemblée générale de 400 travailleurs le vendredi, suivie d'une occupation de la mairie.

En outre, Marc Becam eut le déplaisir de voir arriver une délégation Interco-CFDT du Finistère, menée par le secrétaire général de la fédération, Jacques Nodin. Quimper, en effet, est à portée de voiture de Brest.

Depuis, lundi 14 mai, une nouvelle assemblée générale a réuni 500 communaux sur un effectif de 900. Pour obtenir la réintégration, une grève illimitée a été décidée, tandis que Marc Becam répète à qui veut l'entendre qu'il ne « négociera pas sous la pression ».

LE CONFLIT GRAAL AU CONGRÈS !

Excellent pour un congrès syndical d'être interpellé par les travailleurs en grève, même si c'est par le canal d'une collecte.

Depuis le 19 avril, les travailleurs des entrepôts d'alimentation Graal de Rennes (71 salariés) sont dans la lutte ; ils sont venus l'expliquer.

Viviane, Marcel, Pierrette nous ont décrit leur action : « Au début, c'était d'abord pour les salaires. Et puis, grâce à la grève, on a pu causer entre nous, découvrir un tas de choses, les inégalités de salaires par exemple, et surtout dans ce nouveau dépôt, les mauvaises conditions de travail dont, individuellement, on ne mesurait pas toujours l'ampleur : moyens de manutention dangereux, équipements insuffisants, manque de personnel ».

Déjà des résultats ont été obtenus, les inégalités de salaires compensées, les contrats temporaires supprimés, le salaire minimum fixé à 2 600 F au 1^{er} avril et une première progression de salaire assurée.

« Mais ça ne fait pas le compte. On découvre à cette occasion le poids du plan, Barre et on veut à tout prix d'autres conditions de travail ».

La collecte a rapporté 7 000 F. La lutte continue.

JOCF ET JOC AU 38^e CONGRÈS

Deux responsables de la JOC et trois de la JOCF invités au 38^e congrès nous ont dit l'intérêt pris aux débats, et surtout à leur caractère démocratique.

Deux points les ont spécialement marqués : la prise en charge des hors-statuts et la volonté de voir les travailleurs prendre toutes leurs responsabilités.

Mais aussi, JOCF et JOC ont apprécié, et on les comprend, l'intérêt porté par la CFDT à la situation des jeunes. « C'est dire, ont-elles (et ils) ajouté, si nous tenons à continuer le travail commun et à poursuivre les relations fraternelles entre organisations. »

L'ALSACE EN MORCEAUX !

En voyant les photos ci-dessous, on se demande soudain quel vent de fronde a sévi dans la région ? Renseignement pris, nulle contestation ne s'abrite derrière ces écriteaux. Simple-

ment, les tables n'étant pas extensibles, la délégation n'a pu se regrouper comme elle souhaitait. Les délégués ont trouvé ce moyen original pour signaler leurs ilots, perdus dans la mer du congrès.



AFFAIRE A SUIVRE...

Les employés de Restaurail qui servaient au restaurant du congrès, s'interrogeaient encore en fin de semaine sur leur salaire.

« Il paraît que c'est 20 F de l'heure, disait l'une... Non il est question de 15 F pour la journée disait l'autre. »

Des chômeurs ou des stagiaires de fonction embauchés pour la circonstance... et qui travaillent pour certains de 8 h le matin à 22 h, 23 h le soir, avec vingt minutes pour le repas du midi.

Affaire syndicale à suivre !



UNIQUE DANS LES ANNALES

« Nous sommes majoritaires ! » s'exclamait-on, sous forme de boutade, dans les rangs de la délégation Construction-bois, après le refus du congrès d'adopter un amendement sur le fédéralisme.

Et, de fait, en ralliant 68,16 % des mandats sur sa position, le regroupement d'une vingtaine de syndicats de la Construction-bois avait obtenu un joli score.

Mais, à y regarder de plus près, le résultat est encore plus exceptionnel puisque l'amendement en question était présenté, et défendu, par... le Syndicat parisien du bâtiment qui rassemblait 24,89 % des votes.

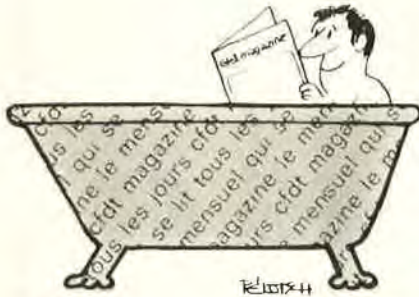
Ainsi, se trouvant dans les deux camps, la Construction-bois a réussi l'exploit unique de rassembler 93,05 % des voix. Il n'y a eu que les blancs, nuls et abstentions pour leur refuser l'unanimité.

PISTE AUX ÉTOILES

En Franche-Comté, on dit, « faire une bidouille ». Ailleurs, on parle de « fête », de « virée ».

Ceux qui ont accompagné les Bretons et les Brestois dans leurs expéditions nocturnes ont, au moins, enrichi leur vocabulaire. Ils ont appris qu'au-delà du Couesnon ce genre de sortie devenait « une piste ». On « tire une piste », on « entre en piste ».

Pourquoi ? Peut-être à cause des étoiles.



cfdt magazine
5 F 00 N° 31

SPÉCIAL ÉCOLE

Il sortira le 22 août.
Il sera daté de septembre.
Il aura 56 pages dont 48 parleront de l'école.

Il s'articulera autour de quatre grands chapitres : « la rentrée », « les programmes et la pédagogie », « sélection, orientation, filières », « participation dans les conseils ».

Il donnera des renseignements pratiques pour affronter les mille et un problèmes de la rentrée.

Il, c'est : **CFDT magazine « SPÉCIAL ÉCOLE »**.

Commandez-le dès aujourd'hui.

cfdt syndicalisme
hebdo

Vous venez de lire le numéro spécial 38^e congrès de SYNDICALISME-hebdo. Mais êtes-vous de ceux qui reçoivent chaque semaine les informations indispensables aux militants CFDT ? Oui ?

Sinon, abonnez-vous dès aujourd'hui ; pas d'action sans information !

PAS D'ACTION SANS SYNDICALISME HEBDO !



BON DE COMMANDE

à retourner (paiement joint) AVANT LE 13 JUILLET 1979
à Syndicalisme CFDT 26 rue Montholon 75439 PARIS CEDEX 09

Ecrire très lisiblement - Merci

M.	NOM		prénom	
Mme				
Mlle				
N°	rue bd av	Nom de la voie		
code postal		Ville		

QUANTITE à raison de 3,75 F l'unité, soit : F

Le paiement doit être joint
à la commande

Date

Signature

CCP: CFDT SYNDICALISME 34 784 90 H LA SOURCE
pas de virement direct, joindre le chèque postal ou bancaire à la commande

Chèque bancaire «CFDT SYNDICALISME»

H 1

M.	NOM		PRENOM	
Mme				
Mlle				
Numéro	Rue			
Code postal		Ville		

Secteur ou branche professionnelle :

- (1) ☐ Syndicalisme + CFDT magazine . 130 F x =
☐ Syndicalisme seul
(abonnement individuel) 105 F x =
☐ Syndicalisme seul
(10 exemplaires minimum) 92 F x =
A renvoyer à : Administration de Syndicalisme, 26, rue de Montholon, 75439 Paris Cedex 09. Paiement par chèque bancaire ou postal à l'ordre de CFDT Syndicalisme (CCP 34 784 90 H, La Source).

(1) Cocher d'une croix la case correspondante.

Attention : les adhérents de syndicats des fédérations PTT, Gaz-Electricité, FGM, Enseignement privé, Santé, Services sociaux, Construction-bois, Cheminots, Banques, qui disposent d'une édition fédérale, doivent s'adresser directement au syndicat ou à la fédération. Les tarifs sont différents pour chaque édition. Les paiements doivent être effectués à l'ordre de la fédération concernée.

Semaine d'action du 11 au 16 juin

La CFDT et la CGT se sont rencontrées le 14 mai. Cette rencontre avait pour objet, dans le cadre des actions en cours, de donner une suite à la campagne commune sur l'objectif des 35 heures. Voici le texte de leur déclaration.

“ Les deux organisations ont constaté une détérioration accrue de la situation des travailleuses et des travailleurs dans tous les domaines, particulièrement s'agissant de l'emploi, du pouvoir d'achat, des conditions de travail et de vie.

Cette dégradation s'accompagne d'une offensive du patronat et du gouvernement contre les libertés syndicales et démocratiques.

Dans cette situation, les travailleurs mènent la lutte manifestant leur volonté d'imposer des résultats. Le 1^{er} mai a constitué une riposte unitaire importante.

Ils agissent pour la satisfaction de leurs revendications, l'emploi, le pouvoir d'achat, le relèvement prioritaire des bas-salaires, la réduction de la durée du travail, l'amélioration des conditions de vie et de travail. Ils luttent contre le démantèlement du secteur public et des secteurs clefs de l'industrie, contre les atteintes aux droits syndicaux.

Pour les jours et les semaines à venir, des actions multiples sont déjà décidées dans les secteurs privé, public, nationalisé et les régions. La

perspective est au développement de l'action. La CGT et la CFDT souhaitent qu'elle se réalise dans l'unité la plus large.

En ce sens, les deux confédérations soutiennent les luttes en cours, notamment dans la sidérurgie et pour l'immédiat la grève interprofessionnelle du 17 mai en Lorraine et celle du même jour dans la fonction publique.

Dans ce contexte, la CFDT et la CGT ont fait le point de l'action menée par les travailleurs et les travailleuses pour la réduction de la durée du travail, notamment pendant la période du 2 au 14 avril.

Dans les luttes engagées, la CGT et la CFDT constatent que la réduction massive de la durée du travail sans perte de salaire vers les 35 heures pour créer des emplois - objectif que les deux confédérations se sont assignées comme prioritaires - a une résonance de plus en plus grande. Il correspond à une aspiration grandissante des travailleurs et des travailleuses d'avoir du temps libre pour vivre autrement.

Cet objectif doit être pris en charge au niveau des entreprises à

partir de la réalité concrète vécue par les salariés.

Déjà les luttes ont abouti à des résultats qui, dans de nombreux cas, ont permis d'abaisser l'horaire en-dessous de 40 heures par semaine et d'embaucher du personnel supplémentaire.

La CFDT et la CGT entendent tout mettre en œuvre pour que l'action se poursuive et s'intensifie.

De nouvelles initiatives sont indispensables pour que les négociations à tous les niveaux puissent déboucher le plus rapidement possible sur des résultats concrets.

Dans ce but, elles appellent leurs organisations à une semaine d'action du 11 au 16 juin, pour la réduction massive de la durée du travail. Elle sera marquée par des arrêts de travail et des manifestations dont la durée et la forme seront déterminées par les syndicats et les organisations interprofessionnelles avec l'appui des fédérations.

La CGT et la CFDT restent en contact pour assurer le développement et les suites à donner à cette initiative. »

